

missio

missio

Internationales katholisches Missionswerk e.V.  
Secteur « Droits de l'Homme »  
Dr. Otmar Oehring (éditeur)  
Postfach 10 12 48  
D-52012 Aachen  
Tel.: 0049-241-7507-00  
Fax: 0049-241-7507-61-253  
E-mail: droitsdelhomme@missio-aachen.de

ISSN 1618-6222  
Numéro de commande 600 226

6<sup>2002</sup>

Menschenrechte  
Human Rights  
Droits de l'Homme



**Des chrétiens  
persécutés ?**  
Documentation d'une  
conférence internationale  
Berlin 14/15 septembre 2001

Le secteur Droits de l'Homme de **missio** a vocation à promouvoir la connaissance de la situation des droits de l'homme dans les pays d'Afrique, d'Asie et d'Océanie, et de contribuer ainsi à l'améliorer. Pour nous rapprocher de cet objectif, nous nous engageons dans des réseaux œuvrant pour les droits de l'homme et nous attachons à promouvoir les échanges entre les partenaires religieux de **missio** en Afrique, Asie et Océanie et les responsables religieux et politiques en République Fédérale d'Allemagne. Dans sa série Droits de l'Homme, le secteur Droits de l'Homme publie des études consacrées à différents pays, des études thématiques ainsi que les rapports de conférences spécialisées.

Il est périodiquement question de « chrétiens persécutés », voire même occasionnellement de « persécution des chrétiens ». C'est indéniable : dans beaucoup de pays, surtout ceux où ils constituent une minorité, les chrétiens sont exposés à des discriminations et des harcèlements, et parfois même à la persécution. Cependant, reste à savoir si tout ce qui est décrit aujourd'hui comme une persécution par certains médias, par certaines organisations de défense des droits de l'homme et souvent même par des responsables politiques doit effectivement être qualifié de persécution. Pour essayer de trouver une réponse à cette question, le secteur Droits de l'Homme de **missio** – Internationales Katholisches Missionswerk e. V. (Œuvre International Catholique Missionnaire) – a réalisé, en coopération avec l'Académie Catholique, une conférence sur le thème « **Des chrétiens persécutés ? Analyses d'Asie et d'Afrique** », qui s'est déroulée à Berlin, les 14 et 15 septembre 2001. Cette conférence avait pour ambition de décrire la situation des chrétiens dans les différents pays étudiés en se demandant si les chrétiens y étaient discriminés, harcelés ou même persécutés et, le cas échéant, pour quelles raisons. Pour disposer de critères de comparaison dans l'examen de la situation des chrétiens dans les pays étudiés – et seulement à cette fin –, nous nous sommes restreints, dans cette conférence, à la présentation de la situation des chrétiens dans des pays à population majoritairement musulmane.

Dans cette publication, nous avons maintenant le plaisir de pouvoir présenter en langue française la documentation de la conférence « Des chrétiens persécutés ? Analyses d'Asie et d'Afrique ». Cette documentation paraît également en anglais et en allemand.

Secteur Droits de l'Homme

#### Intervenantes

**P. Dr. Hermann Schalück, OFM**, est président de **missio** – Œuvre International Catholique Missionnaire, à Aix-la-Chapelle.

**Johannes Müller, SJ**, est professeur d'université en sciences sociales ainsi qu'en sciences et techniques du développement ; il est en outre directeur de l'Institut de Politique sociale à la faculté de philosophie de l'université des jésuites à Munich.

**Dr. Heiner Geissler**, Membre du Bundestag, ex-Ministre de la République Fédérale d'Allemagne, membre du Comité des Droits de l'Homme et de l'Aide Humanitaire à la Commission des Affaires Étrangères du Bundestag.

**Theodor Kampschulte** a travaillé pour l'Eglise en Indonésie de 1962 à 1970 ; jusqu'en 1997, il était responsable de l'Indonésie, la Chine etc. auprès de l'Œuvre Episcopale MISEREOR à Aix-la-Chapelle.

**Edmund Chia** est membre de la congrégation Frères des Ecoles Chrétiennes en Malaisie et secrétaire exécutif du bureau des affaires œcuméniques et interreligieuses de la fédération des conférences épiscopales d'Asie.

**La Sœur Norris Nawab, PBVM**, est présidente de la commission pour la justice et la paix de la conférence des leaders religieux au Pakistan.

**Antoine Audo, SJ**, est évêque chaldéen d'Alep (Syrie).

**Guy-Paul Noujaim** est Vicaire Patriarcal Maronite de Sarba (Liban).

**Dr. Louis Sako** est prêtre chaldéen à Mossoul (Iraq).

**Drs. Cornelis Hulsman** est rédacteur en chef du Religious News Service from the Arab World (RNSAW) au Caire (Egypte).

**P. Josef Stamer** est Missionnaire d'Afrique (M.A.) à Bamako (Mali).

**Le Père George Ehusani** est secrétaire général de la conférence épiscopale catholique du Nigeria à Lagos.

#### Publications parues / en préparation

**1/2001 La situation des Droits de l'Homme en République populaire de Chine – Liberté de religion**  
en allemand (2001) – Numéro de commande 600 201  
en anglais (2002) – Numéro de commande 600 211  
en français (2002) – Numéro de commande 600 221

**2/2001 Droits de l'Homme en République Démocratique du Congo de 1997 à nos jours. Un défi pour les Eglises**  
en allemand (2002) – Numéro de commande 600 202  
en anglais (2001) – Numéro de commande 600 212  
en français (2002) – Numéro de commande 600 222

**3/2001 La situation des Droits de l'Homme en Indonésie. Liberté religieuse et violence**  
en allemand (2001) – Numéro de commande 600 203  
en anglais (2002) – Numéro de commande 600 213  
en français (2002) – Numéro de commande 600 223

**4/2001 La situation des Droits de l'Homme au Timor-Oriental. La voie ardue de la fondation de l'Etat**  
en allemand (2001) – Numéro de commande 600 204  
en anglais (en préparation) – Numéro de commande 600 214  
en français (2002) – Numéro de commande 600 224

**5/2001 La situation des Droits de l'Homme en Turquie. Est-ce que laïcisme signifie liberté religieuse ?**  
en allemand (2001) – Numéro de commande 600 205  
en anglais (2002) – Numéro de commande 600 215  
en français (2002) – Numéro de commande 600 225

**6/2002 Chrétiens persécutés ? Documentation d'une conférence internationale Berlin 14/15 septembre 2001**  
en allemand (2002) – Numéro de commande 600 206  
en anglais (2002) – Numéro de commande 600 216  
en français (2002) – Numéro de commande 600 226

**7/2002 Mutilations sexuelles chez les fillettes et les femmes. Rapport sur l'état de la situation au Soudan**  
en allemand (2002) – Numéro de commande 600 207  
en anglais (en préparation) – Numéro de commande 600 217  
en français (en préparation) – Numéro de commande 600 227

**8/2002 Mutilations sexuelles chez les fillettes et les femmes. Evaluation d'une enquête exécutée auprès de collaborateurs d'institutions de l'Eglise Catholique dans 19 pays d'Afrique**  
en allemand/anglais/français (2002) – Numéro de commande 600 208

## Sommaire

- |   |  |
|---|--|
| <p><b>2 Hermann Schalück, OFM</b><br/>Des chrétiens persécutés ?<br/>Introduction</p> <p><b>6 Johannes Müller, SJ</b><br/>Liberté religieuse entre droit et réalité.<br/>Réflexions sur le difficile rapport entre chrétiens et musulmans</p> <p style="padding-left: 40px;">Intervention de Heiner Geissler<sup>1</sup></p> <p><b>19 Theodor Kampschulte</b><br/>Des chrétiens persécutés ?<br/>Étude de cas en Indonésie</p> <p><b>25 Edmund Chia, FSC</b><br/>Des chrétiens persécutés ?<br/>Étude de cas en Malaisie</p> <p><b>35 Norris Nawab, PBVM</b><br/>Des chrétiens persécutés ?<br/>Étude de cas Pakistan</p> | <p><b>50 Antoine Audo, SJ</b><br/>Des chrétiens persécutés ?<br/>Étude de cas en Syrie</p> <p><b>53 Guy-Paul Noujaim</b><br/>Des chrétiens persécutés ?<br/>Étude de cas au Liban</p> <p><b>61 Louis Sako</b><br/>Des chrétiens persécutés ?<br/>Étude de cas en Irak</p> <p><b>65 Cornelis Hulsman</b><br/>Des chrétiens persécutés ?<br/>Étude de cas en Égypte</p> <p><b>81 Josef Stamer, MA</b><br/>Des chrétiens persécutés ?<br/>Étude de cas en Afrique de l'Ouest</p> <p><b>87 George Ehusani</b><br/>Des chrétiens persécutés ?<br/>Étude de cas au Nigeria</p> <p><b>97 Intervenants</b></p> |
|---|--|

<sup>1</sup> Le discours de M Geissler n'a pas été documenté par écrit.

# Des chrétiens persécutés ?

## Introduction

Hermann Schalück

Mesdames et Messieurs,

Chers participants à la conférence de notre Académie.

Je suis heureux de vous accueillir ici à Berlin. Après les attentats de New York et de Washington, notre conférence ne se déroulera peut-être pas aujourd'hui comme nous l'avions envisagé. Les images qui nous ont accompagnés ces jours derniers nous hantent jusque dans cette salle. Nous fûmes les témoins d'une violence et d'un mépris de l'être humain incroyables. Désemparés et consternés, nous essayions de comprendre l'incompréhensible.

Notre thème de cette année, « apprendre la paix », a pris pour nous une nouvelle dimension insoupçonnée. Comment est-il possible de parler d'« apprendre la paix » dans une telle situation ? Tout engagement de bonne foi pour une « paix juste » ne va-t-il pas être balayé par la brutale réalité ?

Nous nous sommes aussi demandés si nous ne devons pas annuler cette conférence. « Des chrétiens persécutés ? » : le thème dont nous voulons traiter pourrait signifier, même s'il est accompagné d'un point d'interrogation, que nous souhaitons, comme des missionnaires, traiter de la problématique des minorités religieuses en cherchant à les « absorber ». On pourrait aussi se méprendre sur nos intentions du fait que nous traitons de régions où l'islam domine. On pourrait redouter par-là même un renforcement de l'image négative de cette religion.

Nous avons conscience de ces sources possibles de malentendus mais sommes persuadés que nous pouvons non seulement les éviter mais aussi que certaines interventions de cette conférence permettront d'encourager le « dialogue des cultures et des religions », un thème de plus en plus incontournable. Nous poursuivons en cela la démarche initiée par le Concile de Vatican II qui a jeté les bases d'un dialogue constructif et d'une nouvelle approche commune en initiant une vision critique de la tradition chrétienne et en rendant hommage à d'autres grandes traditions. On reconnaît l'influence de l'Esprit Divin dans des cultures et religions non chrétiennes ce qui forme le fondement théologique d'un dialogue entre les religions. Son but est d'explorer la richesse de la foi de l'autre et de s'enrichir mutuellement. Il ne s'agit plus de préjugés, de ségrégation ou même de destruction. Il s'agit plutôt de rendre possible une cohabitation constructive, comme elle existe déjà à des millions d'exemplaires dans différents lieux du monde

entier, afin d'encourager la communication en matière de théologie et de mieux connaître les couches mystiques profondes des différentes traditions religieuses. En définitive, il s'agit d'essayer d'assurer l'amitié entre les peuples, la paix dans le monde et l'avenir de la Création grâce à une démarche globale responsable. Notre organisation, « missio », reprend aussi ces thèmes à son compte. Nous nous considérons comme les promoteurs d'une Église universelle missionnaire, c'est à dire d'une Église

- partenaire des églises en Afrique, Asie et Océanie
- pôle de compétence pour la coopération ecclésiastique internationale
- intermédiaire financier pour les fonds rassemblés par les catholiques allemands au profit des pays du Sud.

Notre conférence sur le thème « Des chrétiens persécutés ? » illustre notre volonté de dialogue. Nous ne voulons pas porter d'accusations mais plutôt analyser des situations et mieux comprendre certaines interactions. Dans le choix des pays et des régions dont il va être question ici, il ne s'est pas agi et il ne s'agira pas de jugements préconçus, de discriminations, de chicanes ou même de persécutions de minorités ; nous en parlerons certainement car elles sont dans certains pays, et pas seulement pour les chrétiens, une triste réalité quotidienne. En regard du thème de la conférence, nous aurions pu choisir beaucoup plus de pays dont une partie de la population soit chrétienne. Nous nous sommes finalement décidés pour un ensemble de pays qui, à notre avis, possèdent quelques caractéristiques communes. Ils se trouvent principalement en Afrique et en Asie où la population musulmane est majoritaire. Cependant, on est obligé de constater de prime abord, comme cela sera illustré ici, que l'analyse de la situation de ces minorités doit être et sera effectuée de manière différenciée. En d'autres termes : on ne peut pas parler à priori de « persécution » des chrétiens, comme le point d'interrogation dans le titre le souligne bien. Les réalités qui seront évoquées au cours de ces journées sont extrêmement complexes et c'est le meilleur service que l'on puisse rendre à la vérité, au dialogue et surtout aux minorités chrétiennes de ces pays que de mener une analyse aboutissant à des conclusions différenciées. Quelques remarques préliminaires à ce propos :

Différents termes sont souvent employés à mauvais escient. En allemand, on parle de discrimination, de chicane et de persécution. En anglais, on emploie les équivalents « discrimination », « harassment » et « persecution ». En Français enfin, on utilise les termes de « discrimination », « harcèlement » et « persécution ».

Sous le vocable de persécution, on comprend habituellement un traitement différent, défavorable, mais aussi le fait de rendre méprisable en entretenant cons-

ciemment des préjugés. Sous le terme de chicane, on exprime une mesure prise abusivement par l'État ou le monde du travail et destinée à créer des difficultés à quelqu'un. Penser à ce propos particulièrement à l'expression « chercher des noises » qui en anglais se dit « harassment ».

Persécution signifie à mon avis tenter de limiter la liberté de l'autre, de le chasser ou même de l'éliminer pour des raisons politiques, racistes ou religieuses.

Lorsque nous énonçons ces différentes distinctions en matière de vocabulaire et que nous considérons la réalité, il devient rapidement clair que la persécution du langage courant n'en est pas toujours une dans la réalité. Il faut aussi tenir compte du fait que, pour les victimes, les différences de vocabulaire sont moins importantes voire inexistantes par rapport à ce qui est ressenti subjectivement. Cela ne rend pas plus simple l'approche de notre sujet. En définitive, il faut bien indiquer que les limites entre discrimination, chicane et finalement persécution sont souvent très fluctuantes. Ce qui, dans une région, doit être considéré tout au moins comme une discrimination sinon comme une chicane peut être vécu par les victimes d'autres régions comme un état normal des choses ou tout au moins comme une partie des règles du jeu, ces personnes n'ayant pas de références de comparaison. Dans certains cas particuliers, les représentants de pays d'Afrique et d'Asie principalement décrivent comme des chicanes des situations qui, chez nous, passeraient généralement pour de la persécution. Il est souvent arrivé qu'ils s'opposent à l'utilisation trop précipitée du terme de « persécution ».

En conclusion, un des buts majeurs de notre conférence est de s'interroger sur les racines de la discrimination, des chicanes et de la persécution. Sont-ce des raisons religieuses, ethniques, économiques ou politiques qui ont ces conséquences pour les minorités ? Existe-t-il tout un ensemble de motifs provoquant ces situations ? Nous ne pouvons nous forger une opinion sur ces questions qu'après avoir écouté les analyses et les témoignages des victimes elles-mêmes. Et par la manière dont nous allons mener l'analyse critique, en différenciant et en resituant les choses dans un contexte plus général, nous allons peut-être contribuer à un peu de paix dans ces temps agités et à un peu de dialogue et de compréhension à un moment où les religions, et en particulier l'islam, sont accusées sans réflexion critique et de manière émotionnelle d'être sources de guerre et de violence. Que tous mes vœux accompagnent cette conférence. Et je voudrais formuler une vision, celle d'un prochain grand sommet de toutes les religions du monde, peut-être initié par le pape Jean-Paul II. Peut-être à New York, peut-être à Jérusalem ou peut-être de nouveau à Assise. Car un avenir plus serein ne sera possible que si les religions se révèlent capables dans leur principe même de dialoguer, de conduire un échange au niveau spirituel et de la solidarité concrète

et que si elles sont à même de formuler quelques valeurs et règles fondamentales pour un nouvel ordre politique international, ce qui, après le 11 septembre, est encore plus nécessaire qu'auparavant.

# Liberté religieuse entre droit et réalité. Réflexions sur le difficile rapport entre chrétiens et musulmans<sup>1</sup>

Johannes Müller, SJ

Depuis des années nous proviennent de nombreux pays d'Asie et d'Afrique des informations rendant compte de la discrimination dont les chrétiens sont victimes de la part des musulmans, de la mise à sac d'églises ou même de conflits religieux sanglants qui coûtent la vie à beaucoup de victimes innocentes. Dans cette perspective, les attentats terroristes du 11 septembre aux États-Unis semblent globaliser le problème et annoncer le début d'une « guerre culturelle ». Certains milieux musulmans et occidentaux utilisent pleinement et consciemment cette rhétorique<sup>2</sup>. Même si des faits incontestables ne doivent pas être passés sous silence<sup>3</sup>, il faut se méfier, surtout actuellement, des jugements à l'emporte-pièce concernant l'islam. Son attitude envers la liberté religieuse constitue un point de conflit central. La complexité de la situation sera illustrée par deux exemples.

Le soir de Noël de l'an 2000 ont explosé presque en même temps et en différents lieux des bombes devant et à l'intérieur d'églises chrétiennes, faisant environ 20 morts. Il s'agissait probablement d'une provocation volontaire de forces politiques de l'ère Suharto qui avait pour but de donner prétexte à une vague de vengeance chrétienne quelques jours plus tard au cours d'Idul Fitri, la fête musulmane de la fin du ramadan. Ceci aurait pu être une raison d'intervention suffisante pour l'armée. Elle put cependant être évitée grâce à l'action apaisante de chefs religieux importants. On a bien sûr tout d'abord supposé que des extrémistes musulmans avaient organisé ces actes de violence. De telles présomptions font oublier bien trop vite que, dans de nombreux cas, ce sont des musulmans qui ont tenté de préserver les églises et qu'en ce soir de Noël un jeune homme musulman est mort déshonoré par une bombe alors qu'il essayait de la transporter vers l'extérieur.

Deuxième exemple : le numéro de « Weltweit », le magazine des missions des Jésuites, paru à la Pentecôte contient un article intitulé « Ouverture d'esprit et tolérance caractérisent les grandes cultures » d'après une citation du discours prononcé par le Président de la République, Johannes Rau, à l'occasion de sa visite en Indonésie. La rédaction a reçu quelques lettres de protestation suite à cet article reprochant aux Jésuites « de prendre les chrétiens pour des imbéciles » et condamnant le séjour de Rau ou tout au moins la visite d'une école coranique qu'il a effectuée. Ces critiques rappelaient pour se justifier que le Coran appelle à la violence et qu'Allah est une « idole ».

D'autres exemples de persécutions de chrétiens dans les pays musulmans étaient énumérés, les uns partiellement exacts, les autres faux à l'évidence.

On ne doit pas bien sûr surestimer l'importance de tels exemples mais ils illustrent comment une division simpliste en amis et ennemis peut s'avérer aléatoire et dangereuse. Les rapports entre christianisme et islam demeurent un terrain difficile et ce d'autant plus si l'on amalgame christianisme et culture occidentale et islam avec culture arabe. Entre intolérance et dialogue, cette intervention va essayer de tracer un portrait si possible différencié et sans à priori des thématiques complexes de la liberté religieuse.

## Un difficile héritage

Le droit à la liberté religieuse n'est pas tombé du ciel mais a derrière lui une longue histoire. Comme tous les Droits de l'homme, il est moins le résultat d'une philosophie ou d'une théologie particulière que la réponse concrète à l'histoire collective de nombreuses victimes et à des souffrances inimaginables. Les Droits de l'Homme « s'élèvent contre les dangers menaçant ou ayant pu menacer la dignité humaine et qui ont été subis dans l'histoire. Les droits fondamentaux sont comme les « boucliers » de la dignité humaine »<sup>4</sup>. Suite aux cruelles guerres de religion en Europe aux 16<sup>ème</sup> et 17<sup>ème</sup> siècle est née la volonté commune de faire cesser ces actes de violence inutiles, qui à long terme ne servaient à personne. Ceci devrait déjà constituer une raison suffisante pour prendre au sérieux l'histoire des religions prises individuellement et des rapports qu'elles entretiennent entre elles.

Ceci est particulièrement vrai pour l'histoire des rapports entre l'islam et le christianisme. Franco Cardini les a décrits de manière magistrale dans son livre « Europa und der islam. Geschichte eines Missverständnisses » (L'Europe et l'islam : histoire d'un malentendu)<sup>5</sup>. C'est une histoire au cours de laquelle il y eut de nombreux contacts de grande valeur sans lesquels l'histoire culturelle de l'Europe se serait certainement déroulée autrement. L'Europe et le monde musulman exercent de manière récurrente une grande influence l'un sur l'autre. Mais cette histoire et plus encore la mémoire collective sont marquées des deux côtés par les stigmates de menaces et de conquêtes réciproques et par toutes les atrocités qui les accompagnent. Je ne nommerai que quelques exemples : Charles Martel, les Croisades, la Reconquête, le siège de Vienne par les Turcs ou le colonialisme européen (Napoléon en Égypte, traumatisme du monde musulman). Ces événements et en particulier la diffusion douloureuse et multiforme des religions tout comme les guerres de religion constituent un lourd héritage. Lui est associée de manière permanente, comme le montre Cardini, une approche subjective, parfois unilatérale, parfois fautive et donc dangereuse.

L'influence d'une telle mémoire collective est bien illustrée par l'intérêt suscité par le livre de Huntington<sup>6</sup> « Kampf der Kulturen » (Guerre des cultures). Il défend la thèse d'une lutte entre les civilisations qui reprend clairement les lignes de démarcation existantes entre les grandes religions et qui devrait succéder au 21<sup>ème</sup> siècle aux conflits entre les États Nations du 19<sup>ème</sup> et aux affrontements idéologiques du 20<sup>ème</sup> siècle. De son point de vue, ces lignes de démarcation futures vont dominer la politique internationale et sont constituées par les éléments que les différentes cultures rejettent. La menace islamique occupe à cet égard une position centrale surtout si elle s'allie avec d'autres cultures hostiles à l'Occident. Ce livre, tête de liste des best-sellers, a connu une diffusion particulièrement importante dans les pays de langue germanique.

A cet égard, une courte remarque en ce qui concerne les prémices de l'histoire du christianisme et de l'islam et qui ont des influences théologiques importantes. Au cours des trois premiers siècles de notre ère, le christianisme a été vécu dans la persécution : on pourrait parler à ce propos d'une « religion des perdants ». Ceci a certes radicalement évolué avec la révolution constantinienne et l'on avait presque oublié ces origines à l'époque coloniale qui associait maladroitemment colonialisme et mission. Cependant, le souvenir en est demeuré vivace, et il indique que pouvoir et victoire ne sont pas des critères de vérité, ce que confirme la théologie de la Croix. A l'opposé, l'islam est, au cours des premiers siècles après la mort de Mahomet, l'histoire d'un succès unique en son genre, non seulement par sa diffusion mais aussi en matière culturelle. Jusqu'à aujourd'hui, il est donc difficile pour lui de ne pas considérer ses défaites ou ses pertes d'influence comme une menace fondamentale. C'est certainement une raison essentielle, mais souvent occultée, pour laquelle le christianisme a plus tendance à accepter, tout au moins en général, un droit à la liberté religieuse que l'islam ; sans omettre qu'il a dû passer historiquement par un long et douloureux processus d'apprentissage.

### La liberté religieuse dans les enseignements des religions

La perspective historique a montré qu'un droit à la liberté religieuse ne découle pas directement de sources comme la Bible ou le Coran. Tout d'abord, le fait que chaque religion à vocation universelle considère naturellement avec grand scepticisme les conversions à d'autres religions constitue un obstacle de taille. Même la tolérance envers l'incroyant ou envers d'autres croyants « qui ne sont pas encore rentrés dans le rang » ne coule pas de source et doit être justifiée d'abondance. Ceci dénote aussi un manque de tolérance envers les croyants de la même religion qui, dans la pratique ou dans ce qu'ils enseignent, dévient des « vrais croyants ». Dans les textes religieux, il n'y a pas de solutions applicables à ces problèmes :

on y trouve même en principe tout et son contraire pour toutes les positions. En cela, se référer à de telles sources n'apporte qu'une aide partielle car elles sont sujettes aux interprétations les plus diverses. Ce préliminaire devrait appeler à la prudence pour ne pas assimiler de façon trop hâtive le message chrétien à la liberté religieuse et, à l'inverse, l'islam au refus fondamental de cette liberté. Ceci ne change rien au fait que les chrétiens ont aujourd'hui moins de problèmes de tolérance que les musulmans ce qui, nous le savons bien, n'a pas toujours été le cas. En outre, il faut prendre en compte le caractère asynchrone du développement entre le monde chrétien et occidental et le monde musulman.

Cette vision des choses est confirmée par une étude intitulée « Chrétiens et musulmans face au défi des Droits de l'homme » qui a été réalisée pour le compte du synode des évêques allemands<sup>7</sup>. Les auteurs montrent que la chrétienté a connu de nombreuses et longues errances tout comme des défaites avant d'en arriver aux documents de Vatican II tels la « déclaration sur la liberté religieuse » (*dignitas humanae*) ou la « déclaration sur les relations de l'Église avec les religions non chrétiennes » (*nostra aetate*). Dans la façon dont ils intègrent les Droits de l'homme au christianisme, ils esquissent un modèle pouvant transcender les résistances de l'islam dans ce domaine car cette intégration ne demeure pas externe mais a aussi été justifiée de manière religieuse. On découvre les contradictions de sa propre tradition religieuse comme les affinités que l'on peut avoir avec elle, ce qui ouvre la voie à une foi plus profonde.

En ce qui concerne la liberté religieuse mais aussi les droits des minorités, la conversion (dans un sens ou dans l'autre) ou apostasie pose, suivant le rapport, un problème particulièrement épineux et constitue un critère de sélection fondamental. Elle est encore passible de peine de mort dans de nombreux pays musulmans. Toute forme de mission y est interdite bien que l'islam revendique bien entendu ce droit pour lui-même. Toute une série de déclarations d'organisations musulmanes officielles relatives aux Droits de l'homme ne sont pas d'un grand secours car elles sont à peine représentatives et posent problème à cause de leur ambivalence. Elles reconnaissent certes un droit à la liberté religieuse mais le restreignent aussitôt en se référant à la conception islamique du droit. De telles visions des choses ne sont pas acceptables et rendent difficile le dialogue entre les religions. Elles peuvent en outre servir de justification aux actes de violence de musulmans extrémistes, même si ce n'est pas leur intention.

A l'inverse, il existe dans presque tous les pays musulmans des érudits réformistes qui prônent « la pleine reconnaissance et la concrétisation d'un droit à la liberté religieuse »<sup>8</sup>. Cela est important car l'islam ne connaît pas de structures d'autorité hiérarchiques, tant et si bien que certains érudits et leurs écoles ont beaucoup d'influence. L'étude que j'ai citée énumère une série de théologiens

musulmans (Abdullahi Ahmed An-Na'im, Mohamed Talbi) qui tâchent de promouvoir une nouvelle herméneutique des textes en ayant pour but une transformation et une meilleure compréhension de l'islam. D'après le Tunisien Mohamed Charfi, les durs châtiments prévus par le Coran pour apostasie ne sont pas des peines terrestres. On cite souvent la sourate 2,256 : « Il n'y a pas de contrainte dans la religion » pour justifier la liberté religieuse. En outre, il n'existait pas du temps de Mahomet, de peines contre les musulmans renégats.

Beaucoup d'érudits musulmans argumentent d'une manière analogue en Indonésie ce qui a déclenché un vif débat sur le rôle de l'islam : est-il fondamentalement religieux et culturel et n'a-t-il qu'indirectement un rôle politique<sup>9</sup> ? D'un point de vue occidental, il est étonnant que les érudits représentant un islam traditionnel (Nahdlatul Ulama), avec à leur tête l'ancien président Abdurrachman Wahid, soient la plupart du temps plus souples et tolérants que les représentants d'un islam réformiste (Muhammadiyah) qui exigent le plus souvent un strict respect de toutes les règles et interdits. Pourtant le chef des Muhammadiyah, Shafi'i Maarif, a déclaré publiquement il y a peu de temps qu'il protégerait les chrétiens s'ils étaient attaqués par des musulmans extrémistes.

Ces quelques indices montrent qu'il existe de nombreuses différences entre les érudits au cœur même de l'islam, entre les écoles, les pays et même à l'intérieur de ces derniers. Il faut avoir intégré cette extraordinaire diversité si l'on veut éviter les préjugés à l'emporte-pièce. Certains critiquent cette vision des choses en la trouvant trop partielle, les forces réformistes étant fortement minoritaires et donc de faible poids. Ce n'est tout d'abord pas vrai partout et, même si cela était juste, il est cependant judicieux de soutenir et de renforcer de tels courants. L'histoire du christianisme lui-même prouve qu'il s'agit souvent de mouvements précurseurs d'une évolution globale beaucoup plus tardive.

## L'intrinsèque pluralisme des religions

En matière de liberté religieuse, il est important de saisir les différences notables existant au sein de toutes les grandes religions même au-delà de leurs enseignements. Ceci a conduit de manière répétée à des conflits voire à des scissions d'où sont nées de nouvelles communautés ; ceci rend souvent difficiles les contacts entre elles. Ce processus vaut bien sûr pour le christianisme. C'est la raison pour laquelle la façon dont une communauté de croyants traite une minorité ou un groupe défendant des idées déviationnistes à l'intérieur d'elle-même est décisive pour la manière dont elle va se comporter face à la liberté religieuse. Celui qui se montre intolérant dans ses propres rangs ne va pas s'engager pour les droits des minorités et pour la tolérance envers d'autres religions.

Il suffit de regarder une carte représentant les pays majoritairement musulmans pour comprendre cette extraordinaire diversité. On pense d'abord tout naturellement au Proche-Orient et peut-être à l'Afrique du Nord. On met souvent en relation avec ces religions des phénomènes très critiquables comme le pouvoir des mollahs en Iran ou des talibans en Afghanistan, la loi sur le blasphème au Pakistan et les assassinats d'étrangers et de musulmans libéraux en Algérie. On occulte souvent que l'Indonésie est, avec 180 millions de musulmans, le plus grand pays islamique du monde et que l'Inde et le Bangladesh comptent chacun bien plus de 100 millions de musulmans.

Cette diversité géographique s'accompagne de contextes socioculturels très différents dans lesquels les musulmans vivent la plupart du temps depuis des siècles et qui exercent une influence majeure sur les formes concrètes et la place de la religion. C'est une particularité des religions de transmettre des messages à caractère universel en transcendant tous les particularismes mais de n'être en même temps préhensibles que dans un contexte socioculturel donné. Bien qu'elles ne se développent jamais sans raison dans les différentes cultures et sociétés, elles y sont par essence ancrées de manière symbiotique. Elles les reflètent d'une part avec leurs qualités et leurs défauts mais veulent aussi toujours formuler des messages universels dépassant le cadre des cultures et des impératifs éthiques, ce qui peut les rendre capables de se réformer.

Il est pertinent pour cette raison de considérer les religions comme des systèmes culturels<sup>10</sup> dont la spécificité consiste en ce qu'elles reposent sur la reconnaissance d'une autorité (d'une foi) et qu'elles essaient par des rites, actions symboliques fondamentales, d'établir un lien au Divin inaccessible. La première de ces caractéristiques justifie la recherche de la vérité reposant sur une autorité absolue que les hommes ne peuvent remettre en question, autorité que les chefs religieux ont donc facilement la possibilité de revendiquer pour eux-mêmes. Ceci confère au pluralisme religieux une dynamique propre car il rend les différences entre religions et les conflits particulièrement dangereux.

Le fait que les religions n'existent jamais à l'état pur mais qu'elles soient des entités très hétérogènes et en permanente transformation du fait de l'influence socioculturelle qui s'exerce sur elles et donc qu'elles soient à considérer comme ambivalentes (tout au moins d'un point de vue sociétal) pourrait contrebalancer ce qui a été énoncé plus haut. La liberté religieuse signifie en outre qu'elle ne puise pas simplement sa source dans les enseignements de la religion mais qu'elle est toujours transmise de manière culturelle. Cela explique tout au moins partiellement pourquoi les cultures plus tolérantes à majorité musulmane comme en Asie du Sud-Est tendent vers plus de souplesse et de liberté religieuse que les cultures ne possédant pas ces caractéristiques.

Un autre phénomène important dans ce domaine est le syncrétisme religieux qui joue un grand rôle dans beaucoup de pays d'Afrique ou sous la forme de la « religion javanaise » en Indonésie. Celui-ci tend à encourager les contacts entre les religions et la tolérance, ce qui a contribué à améliorer sa réputation. La distinction que fait Geertz<sup>11</sup> à cet égard peut nous aider car il parle d'une différence qualitative entre religion pure et religion appliquée, pour autant qu'elle ait des conséquences morales et une influence pratique sur le quotidien et l'ordre social. Cependant, les croyants modifient souvent leur angle d'approche car ils agissent en dehors du domaine religieux en suivant d'autres principes, en faisant confiance à leur bon sens par exemple. Cette constatation est très importante pour permettre à des hommes de croyances différentes de vivre et de travailler ensemble en bonne harmonie car elle offre une base commune au dialogue et à la tolérance reposant sur l'expérience de la quotidienneté. Au sein de l'islam, cela se traduit (que l'on se souvienne de l'Indonésie) par une tradition humaniste pragmatique qui s'oppose au rigorisme juridique.

### L'instrumentalisme par les enjeux politiques

Les propos évoqués jusqu'ici ont montré qu'en matière de liberté religieuse aussi, théorie et pratique sont, pour des raisons très différentes, souvent éloignées l'une de l'autre ce qui peut avoir des conséquences à la fois positives et négatives. Richard Gramlich, spécialiste de l'islam, l'a confirmé lors d'un symposium sur le thème : « Jusqu'où va la tolérance de l'islam ? » : « Je dois cependant ici considérer la pratique ; car l'islam s'est montré dans l'histoire plus tolérant qu'il n'aurait dû l'être en regard de ses principes. Le christianisme en revanche s'est avéré moins tolérant que ce que l'on aurait pu être en mesure d'attendre de lui en regard de la règle d'amour fondamentale de Jésus »<sup>12</sup>.

En ce qui concerne la période actuelle, il existe sans aucun doute de l'intolérance du côté chrétien et du côté musulman. Cependant, il faut en distinguer ici différentes formes. Elle va de l'intolérance quotidienne dans les attitudes personnelles et de groupe jusqu'à la discrimination institutionnelle et l'extrême répression par l'État. En général, on constate que la discrimination exercée par les chrétiens relève plutôt des formes privées de l'intolérance, comme par exemple interdire de construire une mosquée, alors qu'une série de pays musulmans restreint systématiquement de manière institutionnelle la liberté religieuse par des lois interdisant les offices privés ; sans parler des menaces de mort en cas de changement de religion.

Pour autant qu'une telle intolérance puise ses racines dans la religion, il ne faut pas occulter que beaucoup de discriminations et de conflits qui en résultent ne sont pas par essence de nature religieuse mais plutôt la conséquence d'une instru-

mentalisation politique. En théorie et en pratique, les relations entre le politique et la religion sont souvent très complexes et contradictoires<sup>13</sup>. Il règne parfois une communauté d'intérêts mais il existe aussi souvent des tensions importantes comme par exemple lorsque les religions instrumentalisent l'État à leurs fins, comme en Iran ou, à l'inverse, lorsque l'État essaie de circonscrire le pouvoir et l'influence des religions. Ce dernier cas de figure peut avoir lieu dans l'intérêt de la collectivité, comme en Inde où seule une intervention volontaire de l'État peut éviter que des conflits latents entre les religions n'exploient au grand jour.

Il n'est pas rare que les élites au pouvoir, auxquelles les chefs religieux appartiennent souvent, abusent des traditions socioculturelles et des religions dans leur propre intérêt, en particulier dans les pays en voie de développement qui ne bénéficient pas d'un système juridique et étatique solide ou sont menacés par la déliquescence de l'État. Leurs motivations n'ont la plupart du temps rien à voir avec la religion mais visent à leur permettre de conserver le pouvoir politique et économique. Leurs stratégies varient suivant les situations et les besoins. Le régime de Suharto en Indonésie a par exemple tenu longtemps l'islam à distance puis a essayé de l'allier à sa politique en procurant des avantages tangibles aux chefs religieux. Cependant, lorsque le régime a commencé à vaciller, il a essayé de conserver son pouvoir ou de le consolider en utilisant les tensions entre les religions et en les montant les unes contre les autres. Dans le combat pour le pouvoir et les avantages qu'il confère, une stratégie identique fut poursuivie depuis 1998 par les perdants du processus de démocratisation, comme les militaires ou l'ancien parti du gouvernement, mais aussi par de nouveaux groupes politiques et partis<sup>14</sup>.

De telles évolutions sont souvent renforcées par un processus incontrôlé de modernisation et de globalisation. La peur de perdre son identité culturelle et religieuse à cette occasion, souvent liée à la déception d'appartenir au camp des perdants, fait naître presque partout dans le monde des mouvements divers qui essaient plus ou moins d'en prendre le contre-pied. Il s'agit de mouvements ethniques, nationaux, culturels mais aussi souvent religieux qui exploitent très consciemment leurs traditions propres. Même si leurs origines sont très différentes, ils ont en commun une volonté de « retour aux sources ». Cela conduit dans le meilleur des cas à une redécouverte des propres traditions et cultures. Mais souvent, de tels mouvements prônant de faire « machine arrière » débouchent sur des courants fondamentalistes ou sur des actions qui tendent à leur tour à vouloir imposer leurs objectifs, par la violence si besoin est. C'est aussi, je pense, une des raisons importantes pour lesquelles une partie de la population de nombre de pays du tiers monde (et pas seulement des pays musulmans) a pris connaissance des attentats contre les tours du World Trade Center avec une certaine satisfaction.

On peut tirer plusieurs conclusions des points évoqués : premièrement, un grand nombre de conflits religieux accompagnés d'intolérance et de l'utilisation de la violence ne puisent pas leurs racines dans les religions elles-mêmes. Mais il faut ajouter, deuxièmement, que les identités religieuses et culturelles ont tendance à les faciliter<sup>15</sup>. Elles se laissent relativement aisément mobiliser au profit de conflits sociaux ou autres car elles revêtent un caractère émotionnel important sans pour autant être à l'origine même de ces conflits. Et enfin troisièmement : c'est la raison pour laquelle une analyse poussée et un diagnostic impartial de ces conflits, de leurs contours et des intérêts qu'ils défendent sont toujours nécessaires en amont pour chercher des solutions marquées du sceau de la tolérance réciproque. Leur succès dépend en grande partie de la possibilité de surmonter les interprétations de la réalité, souvent partiales et empreintes d'idéologie, effectuées par les acteurs directs ou indirects.

### **Les tensions entre les religions et les sources de conflits potentiels**

La pluralité religieuse est toujours source de conflits potentiels dont l'importance et la forme dépendent avant tout du rapport que les religions entretiennent entre elles. D'une certaine manière, la globalisation a renforcé ce potentiel conflictuel car elle a conduit à un brassage renforcé des cultures et des religions auquel plus personne ne peut entièrement se soustraire aujourd'hui. On rencontre des individus venus d'autres cultures et l'on est confronté à d'autres religions. Ceci a un double effet qui est en quelque sorte contradictoire. D'un côté, cette évolution encourage la compréhension mutuelle ne serait-ce qu'au sein même de sa propre religion ; on prend conscience que des personnes d'une autre culture vivent la même foi d'une manière différente. Cela peut permettre l'unité dans la diversité et contribuer à détendre le rapport aux autres religions. D'un autre côté, la rencontre avec d'autres cultures et religions conduit à une différenciation croissante et à de nouvelles visions du monde, des valeurs et des formes de la vie en société ce qui ouvre, tout au moins en théorie, de nouvelles perspectives d'orientation. Ce n'est pas sans raison que l'on parle d'un « marché » des différentes manières de voir le monde. Mais ce pluralisme remet en question des identités héritées du passé et qui coulaient de source jusqu'à présent. Un potentiel de conflits important se constitue presque inévitablement de cette manière. On y trouve différents points de friction possibles.

Le premier et en même temps le plus difficile à traiter provient du fait que toutes les grandes religions (tout au moins aujourd'hui) se veulent universalistes. Elles prétendent donc fournir des réponses ou énoncer des vérités valables pour l'humanité entière ; ou tout au moins des réponses qui ne soient pas moins

valables que celles proposées par les autres religions. Cela crée entre elles une situation concurrentielle notamment lorsqu'elles se définissent par essence, à l'instar de l'islam et du christianisme, comme des religions missionnaires. Les autres religions éprouvent cette démarche comme dangereuse pour elles-mêmes et leur propre culture et dénoncent ce prosélytisme ; cela est d'autant plus vrai lorsqu'un changement de religion procure des avantages matériels. Dans les faits, nombre de fondamentalistes musulmans et de sectes chrétiennes mettent en danger la paix sociale en raison de leur caractère missionnaire très agressif. Il existe sur ce point une vision des choses très unilatérale, notamment lorsque les chrétiens se plaignent du fait que les riches pays producteurs de pétrole du Moyen-Orient soutiennent l'islam avec beaucoup d'argent, en oubliant en même temps que le soutien aux missions chrétiennes par les pays occidentaux aisés repose sur une longue tradition.

Une seconde source de conflits provient du rapport existant entre la religion dominante et les minorités religieuses. Il arrive que les droits de ces minorités soient notablement restreints ; il est aussi possible, comme ce fut le cas par exemple pendant longtemps pour les chrétiens d'Indonésie, que ces minorités exercent une influence politique disproportionnée ce qui naturellement provoque la résistance des autres religions. Les anciennes religions tribales et animistes sont presque partout menacées car elles sont sans poids politique et passent pour arriérées, raisons pour lesquelles elles sont souvent les « instruments » des « religions majeures », généralement avec le soutien de l'État. Cela les signe souvent l'arrêt de mort de ces minorités ethniques et culturelles.

Une troisième source de conflits provient de normes religieuses, d'attitudes et d'habitudes fort différentes, surtout lorsqu'elles touchent la cohabitation quotidienne et l'ordre politique. En ce qui concerne l'islam, il s'agit par exemple de la question du port du foulard par les femmes, de la façon d'abattre les animaux, de l'enterrement sans cercueil, de l'autorisation des jeux de hasard, de l'interdiction de l'usure, de l'interdiction de la viande de porc et de l'alcool ou de la mise en correspondance des vacances scolaires avec le mois du jeûne musulman. Avec de la bonne volonté, il est possible de trouver des compromis acceptables dans ces domaines. Il existe cependant des questions plus difficiles à résoudre où ce n'est pas le cas, comme par exemple la mutilation sexuelle des femmes qui n'est jamais évoquée ni dans le Coran ni dans la tradition islamique.

### **Perspectives théologiques et champs d'action pratiques**

Une garantie institutionnelle et juridique de la liberté religieuse par l'État est sans aucun doute nécessaire lorsque de telles tensions peuvent déboucher sur de gra-

ves conflits ou sur la violation des Droits de l'homme fondamentaux. Une fonction clé est dévolue aux droits des minorités à l'intérieur même des religions. C'est la raison pour laquelle l'engagement pour les chrétiens et les musulmans auxquels sont refusés ces droits constitue une contribution importante à la coopération entre religions.

Mais cela est plus facile à exiger qu'à mettre en pratique. En outre, ce n'est en aucun cas suffisant. Dans la cohabitation quotidienne, la véritable liberté religieuse n'est possible que si les populations concernées ou les croyants se l'approprient. En d'autres termes, une pluralité féconde entre les différentes religions exige un dialogue entre celles-ci ; il est encore plus ardu et difficile qu'un dialogue entre les cultures auquel il est indissociablement lié et dont il est précurseur. Cela se justifie par le fait que les religions sont encore plus ancrées dans le domaine de l'émotionnel parce qu'elles traitent du rapport à l'absolu et donc d'une certaine manière imposent une alternative entre tout ou rien. Il est probable que la démarche d'une théologie négative qui existe dans toutes les religions et qui défend la thèse de l'insuffisance notoire des connaissances et du discours humain sur Dieu pourrait devenir un point de départ fédérateur et prometteur d'un tel dialogue.

Dans la perspective catholique, le Concile de Vatican II a ouvert de nouvelles voies au dialogue entre les religions. Il a contribué à faire évoluer l'esprit missionnaire et a donc eu indirectement une influence sur la manière dont les autres religions se considèrent elles-mêmes<sup>16</sup>. Toutefois, le Concile n'apporte pas de véritables solutions au dilemme existant entre dialogue et mission ; ce qui a fait naître de nouveaux conflits empoisonnant les relations entre les Églises locales et Rome mais aussi perturbant la communication entre les religions. L'étendue et la complexité de ces questions sont illustrées par un document du conseil pontifical responsable du dialogue entre les religions et des congrégations chargées de l'évangélisation ; il met en évidence quatre niveaux<sup>17</sup> : 1) dialogue dans la vie quotidienne au cours duquel femmes et hommes partagent leurs problèmes, leurs joies et leurs peines ; 2) dialogue économique au sein duquel chrétiens et non chrétiens travaillent pour d'autres hommes au développement commun ; 3) dialogue de l'échange théologique entre spécialistes dans le but d'apprendre à connaître et à estimer les traditions et les valeurs de l'autre ; 4) dialogue des pratiques religieuses au cours duquel on partage ensemble la richesse spirituelle, par exemple dans la prière commune.

L'expérience acquise dans les sociétés à religions multiples a montré qu'un tel dialogue réussit le mieux là où il commence par un dialogue économique et prend position pour défendre des intérêts communs qui ne sont pas de nature religieuse. Cela peut consister à s'engager pour l'environnement ou contre un

projet estimé injuste. Une telle collaboration crée un climat mutuel de confiance et d'estime qui rend ensuite beaucoup plus facile le dialogue sur des questions de foi. En outre, il ne s'agit pas de discours abstraits et sans conséquences mais de dialogues qui peuvent faire et font changer les choses.

Cela est aussi valable pour les grands défis universels globaux auxquels l'humanité se trouve aujourd'hui confrontée, de la réduction de la pauvreté et la protection des ressources naturelles jusqu'à la globalisation. Un des préliminaires majeurs consiste à trouver entre Nord et Sud, Est et Ouest mais aussi au cœur des différents pays un équilibre en matière de conditions de vie quotidienne. Dans le cas contraire, l'insatisfaction, la déception ou même le désespoir risquent de s'exprimer par des agressions ou des actes de violence envers d'autres peuples, cultures ou religions, comme les actes de terrorisme dirigés contre les États-Unis nous l'ont montré d'une manière encore inimaginable jusqu'ici. En d'autres termes et pour nous permettre de survivre, il faut absolument éviter que les idéaux du dialogue se cantonnent à un monde virtuel sans trouver leur expression dans le domaine matériel.

Le combat pour la liberté religieuse exige d'adopter deux attitudes qui ne sont cependant pas faciles à concilier l'une avec l'autre. On doit tout d'abord être froidement réaliste sans chercher à occulter une réalité inconfortable. Dans l'étude « Chrétiens et musulmans face au défi des Droits de l'homme », on trouve à la fin la réflexion suivante : « On peut certes considérer avec scepticisme de nombreuses évolutions constatées actuellement dans les pays musulmans. Mais il existe toujours d'autre part de nouvelles expériences de communication réussies. Il ne s'agit donc pas en priorité de formuler des pronostics optimistes ou pessimistes mais plutôt de soutenir une ouverture d'esprit de principe face aux réactions, peut-être souvent surprenantes, qui proviennent de l'autre »<sup>18</sup>.

Mais d'autre part, il ne faut pas calquer sa propre tolérance sur la tolérance de l'autre. Ernst Nagel, récemment décédé et qui a dirigé pendant de nombreuses années l'Institut pour la Théologie et la Paix de Hambourg l'énonçait de façon très claire : « Cette autocensure théologique a pour effet que l'attitude personnelle orientée vers le dialogue ne se soumet pas au bon vouloir du partenaire. C'est justement l'exigence de réciprocité qui conduit à une impasse car les échecs de la partie adverse servent à justifier sa propre réticence à dialoguer. L'obligation de dialoguer, justifiée par la théologie et existant de manière identitaire, indépendamment de la réponse du tiers, brise le cercle infernal de la déresponsabilisation de soi-même et de la responsabilisation d'autrui qui annihile toute avancée possible sur la question des minorités »<sup>19</sup>.

## Notes :

- 1 Cette intervention légèrement modifiée est parue en allemand sous le titre « Christentum und Islam - Kampf der Kulturen ? Religionsfreiheit zwischen Anspruch und Wirklichkeit » (Christianisme et islam - un affrontement culturel ? Liberté religieuse entre droit et réalité) paru dans Stimmen der Zeit 219 (2001) Heft 12 (Dezember). Il s'agit du texte modifié d'une intervention prononcée à Berlin le 14/09/01 lors d'une conférence de l'Académie Catholique de Berlin en coopération avec missio d'Aix-La-Chapelle qui avait pour thème « Verfolgte Christen ? Analysen aus Asien und Afrika » (Des chrétiens persécutés ? Analyse de la situation en Asie et en Afrique).
- 2 Voir J.L. Esposito et J.O. Voll : Islam and the West : Muslims Voices of Dialogue dans : Millennium 29 (2000) 613-639, surtout 613-617.
- 3 Voir : Evangelisches Missionswerk : Christen Asiens : Zwischen Gewalterfahrung und Sendungsauftrag, Hamburg 2000 (EMW-Informationen Nr. 124).
- 4 H.F. Zacher : Elemente der Rechtsstaatlichkeit, in Stimmen der Zeit 203 (1985) 415
- 5 Munich 2000
- 6 S.P. Huntington : Kampf der Kulturen ; Die Neugestaltung der Weltpolitik im 21. Jahrhundert, Munich et autres 1996. Titre original en anglais : The Clash of Civilizations and the Remaking of World Order.
- 7 J. Schwartländer et H. Bielefeldt, Bonn 1992. Voir aussi J. Schwartländer (éditeur) : Freiheit der Religion. Christentum und Islam unter dem Anspruch der Menschenrechte, Mayence 1993.
- 8 ibid. 29
- 9 Voir par exemple R.W. Hefner : Islamische Toleranz : Der Kampf um eine pluralistische Ethik im heutigen Indonesien, dans : P.L. Berger (éditeur) : Die Grenzen der Gemeinschaft, Gütersloh 1997, 399-446. Plus détaillé id. : Civil Islam. Muslims and Democratization in Indonesia, Princeton 2000.
- 10 Voir C. Geertz : Religion als kulturelles System, dans : id. Dichte Beschreibung. Beiträge zum Verstehen kultureller Systeme, Francfort/Main 1987, 44-95 ; Titre original : Religion As a Cultural System, dans : C. Geertz : The Interpretation of Culture, New York 1973, 87-125.
- 11 voir ibid. 86-92
- 12 Walter Kerber (éditeur) : Wie tolerant ist der Islam ? Munich 1991, 80
- 13 Voir J. Müller : Zwischen Transzendenz und Widerstand. Religion und Politik in Südostasien, dans : Der Überblick 22 (1986) Nr. 2, 52-55.
- 14 Voir J. Prior : Gibt es keine Hoffnung mehr ? Hintergründe zur anwachsenden Gewalt in Indonesien, dans : KM Forum Weltkirche 120 (2001) Nr. 2, 13-17.
- 15 Voir Th. Meyer : Fundamentalismus und Universalismus in Moral und Politik, dans : W. Kerber (éditeur) : Religion : Grundlage oder Hindernis des Friedens ? , Munich 1995, 165-183, particulièrement son intervention, 185 et s.
- 16 Voir J. Müller : Globalisierung und das II. Vatikanum in den Kontrasten Asiens, dans : P. Hünermann (éditeur) : Das II. Vatikanum. Christlicher Glaube im Horizont globaler Modernisierung, Paderborn 1998, 255-263.
- 17 Dialog und Verkündigung. Überlegungen und Orientierungen (19.5.1991), Bonn 1991, Nr. 42.
- 18 P. 48
- 19 Minderheiten in der Demokratie. Politische Herausforderung und interreligiöser Dialog, Stuttgart 1998, 266.

## Des chrétiens persécutés ? Étude de cas en Indonésie

Theodor Kampschulte

En Indonésie, les chrétiens constituent environ 10% de la population globale comptant 220 millions d'habitants. Une grande partie de la population (85%) est musulmane. Les 5% restants sont hindouistes, bouddhistes ou animistes.

L'Indonésie n'est pas un état séculier ; elle n'est pas dominée religieusement non plus par la majorité musulmane. La Constitution précise dans son article 29 paragraphe 2 que : « l'État garantit la liberté religieuse de chaque citoyen et le droit de célébrer des offices conformes à sa religion et à sa foi. »

La liberté culturelle des minorités religieuses est donc garantie par la Constitution bien que cela soit de moins en moins clair dans la pratique quotidienne.

Les chrétiens n'ont jamais été considérés jusqu'ici comme des citoyens de seconde zone. Leur niveau élevé de qualification leur permet d'occuper des postes importants au sein de l'État et du système d'éducation. Le journal quotidien le plus important est encore aujourd'hui catholique. Mais depuis le début des années 1990, la situation est en train d'évoluer, depuis que l'ancien président Suharto a commencé à s'appuyer de manière de plus en plus ostentatoire sur certains courants musulmans. Son ministre puis successeur Habibie a créé l'association des intellectuels musulmans qui a investi avec méthode et persévérance les postes clefs du gouvernement et de l'administration et est devenue politiquement très influente aujourd'hui.

### Discriminations

En Indonésie, il n'existe officiellement aucun règlement discriminatoire des minorités religieuses mais la réalité est souvent différente. Les fonctionnaires et contractuels chrétiens rencontrent toujours plus de difficultés pour évoluer professionnellement dans l'administration. Ils occupent de plus en plus des fonctions subalternes alors que des musulmans occupent les postes de direction. Selon les observateurs, cela est aussi de plus en plus vrai pour les universités d'État. Il y a encore quelques années, des chrétiens occupaient de hautes positions de commandement dans l'armée et la police. Aujourd'hui, on raconte que cela n'est plus possible. Cependant la situation n'est pas analysée de manière si négative par toutes les personnes connaissant le pays. On peut dire qu'une tendance à l'éviction des chrétiens et des autres minorités religieuses est observable dans la fonction publique. Le refus systématique des permis de construire pour les églises et autres

bâtiments chrétiens constitue une discrimination grave souvent dénoncée par ces communautés dans les parties du pays à majorité musulmane (et à Bali à majorité hindouiste). L'administration se réfère dans ce domaine à une décision commune des Ministères de l'Intérieur et des Questions Religieuses datant de 1969 qui stipule qu'un permis de construire ne peut être délivré qu'après approbation du projet de construction de l'église par 40 chefs de famille du voisinage. Pour la minorité chrétienne, il est excessivement difficile d'obtenir l'accord des musulmans. Cette restriction à la limite de la chicane contredit très clairement le principe du droit de chaque citoyen au libre exercice du culte défini par la Constitution. Ce droit est aussi lésé de manière éclatante lorsque l'administration interdit dans certaines parties du pays aux communautés chrétiennes de reconstruire des églises édifiées conformément au règlement mais détruites par des actes de vandalisme ; ou lorsqu'il est interdit à ces communautés de se réunir dans un appartement privé pour célébrer leur culte, comme cela se passe dans la ville de Bima ou sur l'île de Sumbawa. On évoquera en incidente que l'État accorde prioritairement des subventions à la construction de mosquées.

### Les actes de vandalisme contre les églises

Aujourd'hui, la violence exercée sur la religion et ses symboles fait partie des questions d'actualité en Indonésie. On rappellera en premier lieu le nombre croissant d'églises et de bâtiments religieux objets d'actes de vandalisme. 825 églises chrétiennes en tout ont été totalement détruites, en grande partie endommagées ou fermées entre la fondation de la République et le mois de janvier 2001. Le vandalisme peut aller du bris de glaces aux portes fracturées, du saccage de l'intérieur à la profanation des objets de culte et des livres jusqu'à la destruction totale par incendie du bâtiment. Le chiffre nommé précédemment n'inclut pas les bâtiments paroissiaux, les presbytères, les écoles, les jardins d'enfants, les missions des sœurs et les orphelinats ainsi que d'autres infrastructures religieuses.

La croissance du nombre d'actes de vandalisme perpétrés contre les églises est effrayante. Pendant les 21 premières années de gouvernement du premier président, Sukarno, seules deux églises furent détruites ; au cours des 32 années de présidence de Suharto 456 ; au cours des 17 mois de présidence de Habibie 156 et 211 au cours des 15 premiers mois de gouvernement du président Abdurrahman Wahid (chiffres valables jusqu'en janvier 2001).

Encore plus nette est l'augmentation du taux mensuel de vandalisme. Pour les 21 années de gouvernement du président Sukarno, il est négligeable. Sous Suharto, on atteint un taux mensuel de 1,2 ; sous Habibie de 9,2 et sous Abdurrahman Wahid de 14. Cette croissance indique qu'aujourd'hui une église est endommagée ou détruite tous les deux jours.

Ces chiffres incluent les destructions dues au conflit dans les Moluques et dans la région du Poso dans le Sulawesi central, au cours duquel 192 églises (et 28 mosquées) furent détruites ou endommagées.

Les observateurs soulignent cependant que, si l'on exclut les destructions d'églises dues à ces conflits, on observe une tendance décroissante du nombre de cas.

Il existe différentes interprétations du phénomène de violence dont les minorités religieuses souffrent en Indonésie comme dans aucun autre pays d'Asie du Sud-Est. On cite le climat conflictuel et les tensions sociales croissantes, conséquences d'un taux de chômage non officiel de plus de 40 % qui touche en majorité les jeunes.

Les études montrent clairement que le vandalisme contre les églises a souvent lieu au moment de flambées de violence massives. Les événements du 26 décembre 1996 dans la ville et la périphérie de Tasikmalaya à l'ouest de Java en sont un exemple. En l'espace de 24 heures, des masses fanatisées ont détruit, outre 15 églises de différentes confessions chrétiennes, les bâtiments et équipements suivants : 18 postes ou commissariats de police, 3 hôtels, 6 banques, 8 usines, 7 supermarchés, 4 écoles chrétiennes, 8 concessionnaires automobiles et 89 boutiques ou restaurants chinois.

Comment expliquer cette volonté destructrice et cette violence massive ? Les chercheurs nous indiquent qu'il s'agit majoritairement de groupes de populations rurales défavorisées, en marge du progrès et qui le critiquent voire le refusent. Elles se considèrent menacées par l'introduction du monde occidental dans leur vie simple, dominée par la religion musulmane et sont rapidement prêtes à détruire les symboles de la modernité : banques, supermarchés, usines mais aussi églises. Vous retrouvez ce type de violence dans d'autres affrontements de masse comme dans les villes de Surabaya, de Situbondo, de Banjarmasin etc...

Lors d'attaques d'églises chrétiennes, il est clair qu'il ne s'agit pas d'actions aveugles de destruction. En règle générale, les attaques n'ont pas lieu spontanément mais elles sont apparemment préparées. On semble souvent n'attendre qu'une occasion favorable pour pousser les gens à une action violente contre les églises en la précédant d'un envoi de lettres anonymes mettant en garde la population contre la menace de la christianisation. Les habitants du voisinage s'associent rarement au pillage, ils essaient au contraire de protéger les infrastructures chrétiennes. Le fer de lance des émeutiers est le plus souvent constitué par des étudiants fanatisés et des écoliers d'institutions musulmanes, armés de cocktails Molotov ou de bombes à essence et qui mènent l'action sous le slogan « Allah est grand ! ». Les véritables meneurs n'ont certes jamais été arrêtés. Mais tout semble indiquer que des musulmans extrémistes fanatiques utilisent à leur fin au

moment opportun la frustration et la violence des populations. De plus, comme on le souligne souvent, des sommes d'argent importantes servent à soutenir ces actions. Selon des témoins, des jeunes, qui se laissent facilement embrigader pour un peu d'argent, sont amenés en grand nombre par camion sur les lieux.

Au cours du réveillon de Noël de l'an 2000, une série d'attentats à la bombe préparée de façon très professionnelle a été perpétrée presque de manière concomitante contre 30 églises de confessions différentes dans 11 villes du pays. Jusqu'à présent, les auteurs de ces actes n'ont pas été arrêtés. Jusqu'ici, les terroristes n'avaient principalement pour cibles que des bâtiments et des infrastructures mais ils prenaient aussi par-là même le risque de faire des victimes. Un couple âgé de missionnaires protestants, leur fille, leur petite-fille ainsi qu'une jeune femme qui se trouvait dans l'appartement contigu ont été encerclés par les flammes et sont morts lors de l'incendie de l'église « Pentekosta Pusat Surabaya ».

Si ces actions ne sont pas jusqu'ici directement dirigées contre des cibles humaines, certains craignent que cela puisse évoluer et que les chefs de communautés religieuses plutôt que les bâtiments ne soient visés à l'avenir. Aujourd'hui déjà, de nombreux fidèles sont terrorisés en se rendant aux offices car les attentats à la bombe du passé peuvent toujours en faire craindre d'autres.

### L'islamisation forcée

Depuis le début de l'année 1999, le conflit des Moluques entre populations chrétiennes et musulmanes a coûté la vie à environ 10.000 personnes. Le nombre de réfugiés est estimé à 400.000. Ce drame n'est pas encore terminé. L'islamisation forcée de milliers de chrétiens, protestants et catholiques, constitue un chapitre particulièrement douloureux de ces affrontements. Les faits parlent d'eux-mêmes, bien que le parti islamique et en partie l'administration essaient de minimiser la chose. Sur l'île de Kesui, le 23 novembre 2000 et les jours suivants, un village catholique après l'autre a été envahi par des combattants musulmans. Les habitants qui se défendirent ou ne purent pas se mettre en sécurité furent tués, les maisons incendiées et les églises détruites. Quelques centaines de chrétiens réussirent à fuir sur les îles voisines. Au total, 625 catholiques et protestants se sauvèrent en direction du centre de l'île. Mais comme celle-ci n'est pas très grande, ils furent rapidement capturés et placés devant l'alternative de se laisser circoncire ou d'être tués sur-le-champ. La même chose est arrivée aux 140 chrétiens des villages de Korfutin et de Korlokin sur l'île voisine de Teor. Le 11 décembre 2000, hommes et femmes furent contraints à la circoncision et à l'excision publiques.

Comme on l'apprit par la suite, quelques 6000 chrétiens furent obligés de se convertir à l'islam sur l'île de Céram. P.Yos Kuda Makin SVD, prêtre de la pa-

roisse Masohi sur l'île de Seram, essaie de briser par tous les moyens la loi du silence que les pouvoirs publics font peser sur l'islamisation forcée. Entre-temps, environ 800 des chrétiens circoncis ou excisés de force ont pu être évacués des îles de Kesui et Teor. Une grande partie des victimes traumatisées par cette opération est abritée aujourd'hui dans une église de la ville d'Ambon. Mais sur les îles voisines, il y eut beaucoup plus de personnes qui furent obligées d'abjurer leur religion sous la menace de la violence. Que sont-elles devenues ? Vont-elles subir le même sort que les villages chrétiens et leurs habitants au centre de la province du Sud-Sulawesi qui, lors des soulèvements musulmans de 1948-1961, furent anéantis sans que jamais aucune conséquence juridique n'ait été tirée ?

### Les réactions de l'État et de la société

L'attitude du gouvernement de Jakarta envers les actions de violence contre les minorités religieuses tout comme envers les mises à sac d'églises et les violations des Droits de l'homme est ambivalente. Le gouvernement regrette les événements qui ont eu lieu. Il invite les représentants des différentes religions à une table ronde et prend ses distances par rapport aux actions de violence. Mais on a l'impression que son action ne revêt qu'un caractère symbolique car il n'a pris jusqu'ici aucune mesure adéquate pour protéger les citoyens.

La question se pose de savoir de quelle manière le droit peut contribuer à résoudre la crise qui s'est emparée de tout le pays. Les réponses que l'on obtient à cette question ne sont pas encourageantes. On peut dire globalement que le droit n'existe plus. Jamais auparavant le fondement moral de l'État de droit n'a été aussi ébranlé qu'aujourd'hui, les juges sont aussi corrompus que les hommes politiques.

Comme on le signale de manière récurrente, la police ne s'en mêle pas. Elle hésite souvent à intervenir car elle a été accusée de violation des Droits de l'homme dans le passé. Face à la dimension du pays et à la multiplicité des foyers de conflits, la police est en sous-effectif. En outre, elle est insuffisamment équipée. La rémunération, notamment à la base, est faible ce qui ne motive pas à mettre sa vie en péril. Dans ces conditions, on ne peut pas croire que les fonctionnaires de police considèrent la protection des minorités et l'éclaircissement d'affaires criminelles comme leur mission première.

La population se montre solidaire envers les minorités victimes de ces brutalités car ce sont souvent des voisins connus de longue date. Elle soutient les victimes en leur fournissant des aliments et prend des mesures collectives contre la violence. A l'est de Java, ce sont les membres de l'organisation de la jeunesse musulmane qui protègent les églises chrétiennes contre les attentats. Le soir de Noël de l'an 2000, un de ces jeunes hommes fut déshabillé par une bombe.

Cependant, il n'y a presque pas eu jusqu'ici dans la population d'actions de solidarité contre la violence. Il n'existe pas de groupes de soutien privés pour s'occuper des victimes ou d'organisations pouvant leur fournir une aide juridique.

Dans l'Indonésie d'aujourd'hui, les groupes musulmans extrémistes qui veulent imposer leurs idées par la violence et auxquels les autorités permettent d'entraîner des milices de façon militaire pour intervenir dans les régions en crise constituent un phénomène particulier. On évoquera ici en premier lieu les « guerriers saints » du Laskar Jihad dont les actions de purification ethnique et religieuse, passant par la destruction de villages et d'églises chrétiens dans les Moluques, n'ont jusqu'à présent été sanctionnées par aucune instance de l'État. Ils jouissent apparemment de protections dans les plus hautes sphères politiques et militaires.

En résumé, on peut dire aujourd'hui que, dans de nombreux cas, l'État et ses administrations n'assurent pas de manière efficace la protection du droit à la liberté du culte inscrit dans la Constitution. Les horreurs qui ont eu lieu dans les zones de conflits tout comme le vandalisme envers les églises dans de nombreuses régions du pays en sont la preuve tangible. Ce manque de protection de l'État n'est pas l'expression d'une volonté politique mais reflète plutôt un manque général de moyens. Les financements indispensables tout comme les obligations morales dont les responsables doivent être conscients pour assurer le respect global de l'État de droit font tout simplement défaut.

Les églises réagissent à cette situation inquiétante. Dans des prises de position très claires, elles condamnent publiquement la violence dans le pays et exigent du gouvernement le rétablissement de la paix. Elles demandent avec insistance aux communautés chrétiennes de renoncer à tout acte de vengeance violent et de se préoccuper plutôt des difficultés économiques et sociales de leurs voisins ayant une autre confession. Elles encouragent en particulier le dialogue avec les représentants musulmans prêts à y participer afin de créer une atmosphère d'ouverture et de tolérance. Elles sont persuadées que l'on peut certes endommager les églises et les autres institutions mais pas la foi de leurs fidèles.

Des chrétiens persécutés en Indonésie ? Des chrétiens acculés oui. Et dans les zones de conflits du pays, ils sont acculés de manière très sensible. Mais les chrétiens d'Indonésie ne voient pas de raison d'être pris de panique même s'ils sont soumis à une pression plus forte depuis 10 ans. Ils savent que la liberté du culte, le droit à l'instruction religieuse, au baptême et la possibilité de vivre en chrétien existent en Indonésie.

## Des chrétiens persécutés ? Étude de cas en Malaisie<sup>1</sup>

Edmund Chia<sup>2</sup>

« Continuons à prier pour la liberté de religion dans notre pays. Nous prions spécialement pour les dirigeants de notre gouvernement, pour qu'ils soient équitables et justes dans l'exercice de leurs fonctions, de manière à ne discriminer personne du fait de sa religion. Nous prions, en particulier, pour notre propre communauté chrétienne, pour ne pas perdre espoir face aux persécutions religieuses, et pour rester toujours vigilants contre la politique d'islamisation du gouvernement. »

Bien qu'il ne soit pas précisé où cette prière peut avoir été dite, je présume qu'il ne va pas être difficile pour beaucoup d'entre nous de deviner, en y réfléchissant bien, d'où elle peut provenir. La première partie de la prière, qui parle de discrimination religieuse, pourrait, bien sûr, s'appliquer à n'importe quel pays du monde. Cela pourrait être aussi bien la prière d'hindous vivant sur les Îles Fidji, que celle de chrétiens vivant au Myanmar, ou de musulmans vivant en Allemagne. Les minorités ont coutume de se considérer comme victimes de persécutions religieuses. Ce sentiment n'est pas particulier aux chrétiens qui vivent dans des pays en majorité non chrétiens, mais est tout aussi répandu chez les non chrétiens vivant dans un pays à population majoritairement chrétienne.

La dernière partie de la prière contient toutefois la phrase révélatrice qui, immédiatement, nous incite à tourner le regard vers un pays musulman. Mais, même sans cet indice, bon nombre d'entre nous auraient peut-être deviné d'emblée que cette prière ne pouvait venir que d'un pays majoritairement musulman. Cela est, bien entendu, le résultat des idées reçues et préjugés à peine perceptibles que nous sommes nombreux à entretenir. Résultat de leur retentissement médiatique, les images qui viennent d'emblée à l'esprit quand on évoque la persécution religieuse sont celles des talibans détruisant des statues ou arrêtant des chrétiens, ou celles de mains coupées, de femmes forcées de se voiler, d'attentats suicides ou d'autres actes de terrorisme commis au nom de l'islam.

Et il est effectivement ironique de constater que, alors que notre planète se rapetisse et qu'il y a de plus en plus d'interactions entre les traditions religieuses, il y a en même temps un accroissement des conflits et tensions entre les communautés religieuses. Dans un sens, l'avènement du dialogue inter-religieux semble avoir été accompagné d'une recrudescence de suspicions et de guerres inter-religieuses. Cela est, certes, une réalité, mais il est important de prendre cons-

cience que, le plus souvent, ce n'est pas de la religion proprement dite que naissent les conflits. Une multitude d'autres facteurs rendent le problème beaucoup plus complexe. Et, de fait, il serait plus exact de suggérer que l'on se sert – voire que l'on abuse – de la religion à des fins qui sont loin d'être nobles. Étant liée aux préoccupations les plus profondes de l'humanité, la religion a pris malheureusement des dimensions un peu mystérieuses, et devient ainsi facile à manipuler, jusqu'au point même où des individus sont prêts à mourir – et à tuer – pour leur religion.

Cet exposé ne traitera donc pas des conflits inter-religieux comme s'il s'agissait de phénomènes isolés. Il tentera, au contraire, d'examiner certaines des racines et des phénomènes avant-coureurs des tensions et injustices commises au nom de la religion. Plus spécifiquement, il se penchera sur la manière dont sont traités les chrétiens en Malaisie, afin de déterminer s'il existe effectivement une discrimination religieuse dans ce pays. Nul doute que de nombreux chrétiens vivant en Malaisie aimeraient se considérer comme étant persécutés. La prière citée plus haut est d'ailleurs l'une de celles qui a été continuellement récitée dans l'une des églises en Malaisie. Quoi qu'il en soit, j'essaierai dans cet exposé d'analyser les relations inter-religieuses d'un point de vue plus objectif, en prenant en considération les facteurs socio-historiques, et en particulier les réalités politico-économiques qui ont façonné l'actuelle Malaisie. C'est pourquoi il est indispensable de donner d'abord un aperçu du contexte malais, et d'examiner spécialement l'impact du colonialisme, et la manière dont celui-ci est associé au christianisme.

## La Malaisie et ses habitants

La Malaisie se compose de deux ensembles géographiquement distincts : d'une part la Malaisie occidentale, péninsule qui forme l'extrémité sud de l'Asie continentale, d'autre part la Malaisie orientale, constituée des régions septentrionales de l'île de Bornéo. Bien que ne représentant en superficie que la moitié de la Malaisie orientale, la Malaisie occidentale est la partie la plus développée du pays. C'est là que se trouve la capitale, Kuala Lumpur, où se dressent les gratte-ciel les plus hauts du monde : les Petronas Twin Towers. D'un autre côté, la Malaisie orientale a conservé d'immenses étendues de forêts primaires et secondaires, avec d'énormes ressources naturelles. Cette région est surtout rurale.

L'une des caractéristiques de ce pays est la diversité des races qui constituent sa population : sur ses 21 millions d'habitants, un peu plus de 50 % sont des Malais d'origine, 25 % des Chinois et 8 % des Indiens, le reste de la population appartenant soit à des groupes tribaux indigènes, soit à la nouvelle vague de travailleurs immigrés non naturalisés. Les Malais sont en majorité musulmans. La

constitution malaise définit d'ailleurs un « Malais » comme étant un individu qui professe la religion de l'islam et pratique la culture malaise. Parmi les autres ethnies – exception faite des convertis à l'islam – la grande majorité des Chinois adhèrent au mélange syncrétique des religions du bouddhisme, du confucianisme et du taoïsme, tandis que les Indiens et autres descendants du continent sud-asiatique sont, pour la plupart, des adeptes de l'hindouisme, du jaïnisme et du sikhisme. Le christianisme, introduit en Asie par les puissances coloniales, a trouvé la plupart de ses convertis au sein de la population chinoise et indienne, ainsi que dans certaines tribus indigènes.

Représentant quelque 6 % de la population nationale, les chrétiens, dont la moitié appartient à l'Église catholique romaine, ne sont pas répartis également entre la Malaisie occidentale et la Malaisie orientale. Sur les 3 % de catholiques du pays, plus des deux tiers vivent en Malaisie orientale, moins d'un tiers – soit environ 170.000 – résidant en Malaisie occidentale. Compte tenu du fait que la Malaisie occidentale, plus développée, compte quelque 17 millions d'habitants, les catholiques ne représentent donc qu'environ 1 % de la population de la péninsule. En Malaisie orientale, en revanche, les 450.000 catholiques représentent plus de 10 % de la population totale de cette région. La majorité d'entre eux appartient aux tribus indigènes.

## Histoire coloniale et nationalisme

C'est en 1511 qu'a commencé la colonisation par les Européens, avec la conquête de Malacca, prospère cité côtière de la péninsule de Malaisie, par les Portugais. Ceux-ci régnèrent jusqu'en 1641, année où Malacca passa aux mains des Hollandais. Ces derniers contrôlèrent Malacca pendant 150 ans environ, jusqu'à l'avènement de l'influence britannique dans le Sud-Est asiatique, en 1786. Cette domination britannique se maintint jusqu'en 1957, année où fut proclamée l'indépendance de la « Fédération de Malaisie ».

Comme ce fut le cas dans la plupart des pays asiatiques, ce n'est qu'après la Deuxième Guerre mondiale que s'est développé l'esprit de nationalisme parmi les ethnies de Malaisie. Le cas de la Malaisie diffère de celui d'autres pays asiatiques en ce sens qu'il existait déjà une absence de cohésion au sein de la population, chaque groupe ayant une approche différente du nationalisme. Les Malais entretenaient de très forts sentiments anti-coloniaux, ce qui n'était pas le cas chez les non Malais. Compte tenu du fait que, à l'époque, l'ensemble des non Malais représentaient plus de 50 % de la population du pays, le facteur ethnique était significatif et a eu un impact sur la manière dont la nouvelle nation s'est formée. Certes, les relations entre ethnies s'avèrent très fluctuantes à certaines périodes, débouchant même sur un grave affrontement racial en 1969. Mais,

afin de mieux comprendre les relations interethniques, il est nécessaire de les replacer dans le contexte de l'héritage laissé par les Britanniques.

### L'héritage britannique

Comme chacun sait, l'impérialisme britannique avait pour objectif de contrôler des villes et routes stratégiques dans toute l'Asie, dans le but de servir les intérêts économiques de la Grande-Bretagne. Autrement dit, les enjeux étaient uniquement d'ordre profane. Par le Traité de Pangkor, conclu en 1874, les Britanniques s'approprièrent le pouvoir séculier, tout en laissant aux sultans malais le pouvoir de contrôler tout ce qui touchait à la religion et aux coutumes malaises. Le style de vie rural et les valeurs religieuses furent alors invoqués pour continuer à justifier le règne impérial. Et plus spécifiquement, l'idéologie impérialiste consistait à affirmer que les Malais étaient un peuple rural qui, ne s'intéressant pas aux affaires économiques, était incapable d'exploiter les ressources économiques du pays. Il devait donc être reconnaissant de l'intervention des Britanniques qui, appartenant à une civilisation beaucoup plus « avancée », pourraient aider les Malais à développer leur pays.

Quand, au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, du minerai d'étain fut découvert sur la péninsule de Malaisie, les Britanniques encouragèrent l'afflux d'immigrés chinois pour travailler dans les mines d'étain. Avec le développement de la production de caoutchouc au début du XX<sup>ème</sup> siècle, des Indiens furent recrutés en grand nombre pour venir travailler en Malaisie. Dès lors, trois communautés distinctes se mirent à cohabiter : les Chinois, mineurs et commerçants, qui se regroupèrent principalement dans les zones urbaines ; les Indiens, ouvriers travaillant dans les plantations d'hévéas, qui s'installèrent dans des groupes d'habitations disséminés dans les zones rurales, et les Malais, qui restèrent agriculteurs et petits propriétaires dans leurs fermes et kampungs (petits villages). Cette répartition des métiers entre les ethnies renforça encore davantage les différences socioculturelles, et la ségrégation à l'intérieur du territoire ne fit qu'exacerber les relations, déjà tendues, entre les ethnies. De plus, les Chinois ayant, à la faveur de l'avantage que leur fournissaient leurs occupations, accédé plus vite à une prospérité économique, les Malais eurent le sentiment d'occuper une place inférieure à celle de la communauté des immigrants étrangers. Les Britanniques s'approprièrent alors le rôle de « protecteurs » des intérêts des Malais contre les Chinois. Ils accordèrent aux Malais un pouvoir politique partiel, tout en autorisant les Chinois à conserver le pouvoir économique. Cette politique consistant à « diviser pour mieux régner » contribua à masquer l'impression que les différentes communautés asiatiques du pays étaient, de fait, subordonnées ensemble à la puissance coloniale.

### Les relations interethniques

Les événements liés à la Seconde Guerre mondiale constituèrent un tournant décisif dans les relations interethniques. Jusqu'alors, il n'y avait pas eu de tension explicite entre les différentes communautés, ne serait-ce que parce qu'il n'y avait entre elles que peu d'occasions d'interaction. Avec la Seconde Guerre mondiale, toutefois, les Chinois, considérés comme étant loyaux à la Chine et donc hostiles au Japon, furent pris pour cible par l'armée japonaise qui occupait la Malaisie. L'épuration qui survint alors amena un grand nombre de Chinois à se rallier au mouvement de résistance communiste et à prendre le maquis. Les Japonais eurent également recours aux Malais, qui étaient nombreux au sein des forces de police, pour éradiquer le mouvement communiste. Quand les Britanniques revinrent après la guerre, ils se trouvèrent confrontés à un mouvement nationaliste, dirigé principalement par les Malais, contre lesquels les Chinois avaient déjà de forts préjugés. Les Britanniques accédèrent toutefois aux revendications des Malais, en leur restituant un pouvoir politique encore accru et en promettant de leur accorder pleine citoyenneté et de protéger leurs droits et privilèges.

Sensibles aux revendications des Malais, les Britanniques furent moins généreux envers les Chinois, n'accordant la pleine citoyenneté qu'à ceux dont les deux parents étaient nés en Malaisie. La réaction des Chinois ne se fit pas attendre, tant vis-à-vis des Britanniques que des Malais. Le mouvement communiste, qui s'était montré au grand jour après la guerre, reprit la clandestinité en 1948, se lançant dans la guérilla qui déboucha sur la proclamation de l'« état d'urgence » (Emergency). Le gouvernement, à dominance malaise, devait agir contre les communistes (pratiquement tous chinois). Après avoir refoulé les guérilleros dans la jungle, il entreprit, pour les isoler et les couper de tout support communiste, de regrouper la population rurale chinoise (environ un million de personnes) dans de « nouveaux villages » clôturés par des barbelés. Cette action aggrava encore les conflits interethniques. Les Britanniques invitèrent également des missionnaires chrétiens, qui avaient été expulsés par le nouveau gouvernement communiste de Chine, à venir dans le pays, afin d'aider à soutenir les Chinois dans ces « nouveaux villages ». C'est durant cette période, dans les années 1950, que de nombreux prêtres catholiques et congrégations religieuses chinois expulsés de Chine trouvèrent refuge tant sur la péninsule qu'en Malaisie orientale.

### Le facteur racial

Personne ne fut surpris, dès lors, que, après la proclamation de l'indépendance de la Malaisie, quand les Malais furent laissés seuls avec les non Malais, sans le contrôle d'une grande puissance constamment sur leur dos, le gouvernement à dominance malaise introduise des mesures politiques qui furent ressenties

comme discriminatoires par les non Malais. Un exemple significatif en est le programme « d'action affirmative », mis en place dans le cadre de la « Nouvelle politique économique », action dont l'enjeu était la redistribution des richesses, en permettant notamment aux Malais de « rattraper » les Chinois dans les domaines des affaires et de l'éducation supérieure. Un système de quotas fut ainsi mis en œuvre, selon lequel un certain nombre de chances devait être accordé aux candidats malais aux universités, pour les autorisations de création d'entreprise et dans l'adjudication de marchés gouvernementaux.

Alors que ce principe de « discrimination positive » est louable en soi, sa mise en pratique a donné lieu à de nombreux abus, les Malais déjà fortunés et qualifiés mettant à profit le programme pour s'enrichir encore davantage. Si, par exemple, 80 % des marchés gouvernementaux sont réservés aux Malais, il n'est pas rare d'observer qu'une poignée de Malais appartenant déjà à l'élite du pays et bénéficiant de relations haut placées puisse accéder à la majeure partie de ces marchés, un pourcentage minime restant accessible aux autres. Il en est d'ailleurs de même pour les non Malais, quand de très riches Chinois et Indiens alliés politiquement se voient accorder la part du lion du gâteau économique. Au lieu donc de réduire la distance entre les pauvres et les nantis, ce programme d'action affirmative a donné naissance, côté malais, à une petite élite ultra-riche et à une classe moyenne importante, ainsi qu'à une très petite coterie de non Malais extrêmement fortunés, tandis que ceux qui étaient déjà très pauvres (comprenant un grand nombre de Malais, Chinois et Indiens) sont restés très pauvres.

Comme il ressort de ce qui vient d'être dit, la race et l'appartenance à un groupe ethnique semblent être les facteurs majeurs de la discrimination en Malaisie. C'est certainement le cas dans les conflits qui opposent l'ethnie malaise à tous les autres groupes ethniques – les non Malais. La religion ne constitue qu'un facteur secondaire dans la discussion, les discriminations ne visant pas particulièrement le christianisme, le bouddhisme ou l'hindouisme, etc. Considérant qu'ils avaient été traités injustement par les Britanniques et exerçant aujourd'hui le pouvoir politique, les Malais – en tant que communauté et en tant que race – ne font que corriger le déséquilibre présumé, en particulier dans le domaine de la vie économique. Cela n'a rien à voir avec le fait qu'ils sont musulmans ou qu'ils se réfèrent à l'islam. De même, ce ne sont pas les chrétiens ou les bouddhistes qui sont enviés pour leur réussite, mais plutôt les Chinois, en tant que communauté ethnique. Le fait que la plupart des Chinois soient bouddhistes, confucianistes ou chrétiens est purement accessoire. L'appartenance à une communauté ou à un groupe ethnique représente le facteur le plus significatif en termes de constituant d'identité.

Il n'est pas surprenant que, après la proclamation de l'indépendance de la Malaisie, le gouvernement nouvellement formé fût une coalition de partis politiques, dont la plupart étaient constitués sur des bases ethniques. Baptisé « Coalition du Front National », ce gouvernement se compose de plus d'une douzaine de partis politiques, la plupart d'entre eux formés sur la base d'une appartenance ethnique. Il existe donc un parti qui est exclusivement malais, un autre qui est exclusivement indien, etc... Les partis basés sur une communauté ethnique reflètent la ligne politique concomitante de cette même communauté, la limite avec le chauvinisme et le racisme étant souvent très floue. Mais telles sont les réalités qui permettent aux partis politiques de survivre.

### **Le facteur religieux**

Les choses prirent un tour différent quand le parti politique dominant (qui contrôle le gouvernement) au sein du Front National, à savoir l'Organisation nationale unie des Malais (U.M.N.O. – United Malays National Organisation), connu des conflits internes qui débouchèrent sur la sécession d'un groupe intégriste, qui se baptisa le Pan Malaysian Islamic Party (ou P.A.S., selon l'acronyme malais). Dans son action, le P.A.S. invoquait le fait que l'U.M.N.O. avait adopté une approche de plus en plus sécularisée dans sa poursuite d'un développement et d'une modernisation débridés, et ce aux dépens de la religion. Les membres du P.A.S., dont beaucoup avaient étudié l'islam, se firent dès lors les champions d'une politique basée sur la religion, et plus spécifiquement sur la création d'un État musulman. Ils partaient du principe que l'islam était en mesure de fournir une orientation adéquate à la société, et de contribuer en particulier à éradiquer la corruption, le favoritisme et le népotisme, autant de vices qui, à leur avis, sévissaient au sein du gouvernement contrôlé par l'U.M.N.O. Le P.A.S. étant alors devenu un parti de l'opposition – et de plus un parti très acharné – l'U.M.N.O. se devait de contre-attaquer. Ces deux partis se disputaient, bien entendu, exactement le même électorat, à savoir les Malais, la politique étant en effet axée sur des principes inhérents aux communautés ethniques.

Les ambitions islamistes du P.A.S. furent satisfaites spécifiquement par la politique d'islamisation de l'U.M.N.O., qui, concrètement, prévoyait la mise en place de mesures et de programmes en faveur de l'islam. D'une certaine manière, l'U.M.N.O. et le P.A.S. essayaient de pratiquer mutuellement une surenchère islamiste, tout obstacle s'opposant à ce processus devant, bien entendu, être éliminé. Tout intérêt concurrent devait être minimisé. Or, l'Église constituait l'un de ces intérêts concurrents. Pour faciliter par exemple l'islamisation de l'éducation scolaire, il fallait donc procéder au préalable à tout un processus de déchristianisation. De ce fait, des écoles chrétiennes qui existaient depuis plus d'un siècle

cle se virent interdire l'exposition d'effigies chrétiennes et les cours d'instruction religieuse pendant les heures scolaires officielles.<sup>3</sup> Les permis de séjour des missionnaires chrétiens occidentaux ne furent pas renouvelés. Il devint de plus en plus difficile d'obtenir pour des terrains<sup>4</sup> un permis de construire des églises, cimetières chrétiens, etc. On peut dire en fait que les privilèges accordés aux chrétiens par les Britanniques furent progressivement supprimés.

Un autre facteur dont il faut tenir compte est le fait que, tout comme le christianisme, l'islam est une religion d'esprit missionnaire, qui vise donc à amener tout individu à la vérité du seul et unique bon chemin. On constate donc des efforts non seulement pour promouvoir l'islam, dans le but de faire des convertis, mais aussi pour entraver la croissance d'autres religions, et en particulier de celles qui peuvent constituer une menace à la religion musulmane. C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre la ferveur évangéliste avec laquelle les officiels du gouvernement musulman prennent des mesures destinées à entraver le développement de religions « infidèles ». Les lois spécifiques adoptées à cet effet servent donc à la fois à propager l'islam et à protéger contre le prosélytisme fait par les autres religions parmi les musulmans. Il existe par exemple une loi qui interdit aux non musulmans d'utiliser des mots du dictionnaire qui pourraient être confondus avec des termes appartenant à l'islam, tels que « Allah », « Nabi », « Rasul », etc. Cette loi, qui vise à empêcher un musulman naïf de croire que l'islam et le christianisme sont des religions semblables, puisque les chrétiens s'adressent à Dieu de la même façon que les musulmans, etc., empiète sur les droits des chrétiens (et des membres d'autres religions), en les empêchant d'utiliser ces mots dans leur propre culte, enseignement, etc. De même, la loi qui interdit une traduction en malais de la Bible, loi visant à minimiser la possibilité pour un Malais d'avoir facilement accès au texte de la Bible, refuse aux chrétiens malais parlant plus couramment le malais le droit de lire la Bible dans leur propre langue. Dans la pratique, tant que la foi de musulmans n'est pas menacée, ces lois ne sont bien entendu jamais appliquées, les églises continuant, par exemple, à utiliser des Bibles traduites en malais. Mais d'un autre côté, il pourrait être fait un usage abusif de ces mêmes lois à des fins des moins nobles, en particulier en périodes de crise et de tension.

De plus, quand les tendances protectionnistes des autorités musulmanes prennent un tour exagéré, les lois adoptées deviennent plus compliquées et les enjeux plus sensibles. Étant donné, par exemple, que l'abandon de l'islam par tout musulman constitue un acte d'apostasie, les tensions inter-religieuses sont accrues quand un musulman se convertit au christianisme. Non seulement ce nouveau converti risque sa vie, mais l'église où il aura été baptisé sera également considérée avec mépris. La situation devient encore plus délicate quand un

chrétien, un bouddhiste ou un hindou se convertit à l'islam, puis, au bout d'un certain temps, change d'avis et désire retourner à son ancienne religion.<sup>5</sup> Théoriquement, du fait de sa conversion, cette personne est soumise aux lois islamiques, aux termes de laquelle une conversion est malheureusement irréversible, même si elle a été effectuée à un moment où la personne en question n'était pas en possession de toutes ses facultés ou était encore très jeune. Il existe une autre loi selon laquelle les organisateurs d'événements religieux non musulmans sont passibles de poursuites si des musulmans y assistent. Ici aussi, il s'agit d'une loi dont l'objet est de protéger les musulmans, et non pas tant de persécuter les autres religions, mais la réalité est telle que cette loi pourrait être appliquée abusivement si les circonstances le justifient. On signalera à ce propos l'une des conséquences de cette loi : lors de nombreuses manifestations chrétiennes, telles que des rallyes d'évangélisation, concerts de Noël, séances de guérison par la prière, un panneau placé en évidence doit avertir : « Réservé aux non musulmans ». Il va sans dire que, à elle seule, cette mesure a suscité la colère des bouddhistes, des hindous et des sikhs, car elle revient à suggérer qu'il est moralement correct de pratiquer le prosélytisme parmi leurs adhérents, puisque ce n'est pas interdit par la loi. Comme ils souhaiteraient que des lois soient également adoptées pour protéger les membres de leurs propres religions !

## Conclusion

Ces derniers propos pourraient laisser croire qu'il existe effectivement certaines formes de discrimination religieuse en Malaisie. Mais, comme il ressort de l'analyse qui a précédé, elles ne sont pas tant causées par un ressentiment dirigé contre une religion en soi, mais sont plutôt liées à des enjeux d'ordre politique et économique. Il ne serait pas sincère de suggérer qu'il existe des preuves de persécution religieuse. Ce serait outré de dire que les chrétiens sont persécutés à cause de leur religion. Mais on ne peut dénier, en revanche, que tout n'est pas juste, si l'on considère la manière dont certains groupes font l'objet de discriminations, même si cela se fait uniquement au nom d'enjeux politiques, économiques ou de popularité. C'est pourquoi il est bon que l'Église continue à dénoncer ces actes d'injustice, qui vont à l'encontre des droits fondamentaux de l'être humain.

Mais il serait bon que l'Église dénonce en même temps toutes les autres formes de discrimination, qui, pour beaucoup d'entre elles, sont bien plus sérieuses et intensives que celles auxquelles sont confrontés les chrétiens. Les pauvres, par exemple, tant dans les régions urbaines que rurales de la Malaisie, constituent certainement un groupe qui continue à être discriminé, car ils sont souvent du côté désavantagé dans les conflits entre les riches (par exemple les investisseurs et les multinationales) et les pauvres. Les populations indigènes, notamment

celles qui vivent en Malaisie orientale, région sous-développée, ont également subi de fortes discriminations, voyant fréquemment les terres de leurs ancêtres réquisitionnées en vertu de réglementations gouvernementales, pour être par exemple redistribuées aux industries d'exploitation forestière, qui bénéficient de soutien politique. Durant ces derniers mois, de nombreux Malais musulmans adhérant au parti P.A.S., ainsi qu'à celui, nouvellement créé, de la Justice nationale (parti fondé par l'épouse de l'ancien vice-premier Ministre, qui a été destitué et accusé de sodomie et de corruption, et qui purge actuellement une longue peine de prison) ont été persécutés, arrêtés et détenus aux termes de la loi sur la sécurité intérieure qui autorise la détention sans jugement. Le gouvernement s'est également efforcé d'associer ces Malais aux talibans et aux groupes terroristes du djihad impliqués dans l'incendie d'églises en Indonésie.

Nul doute que ces événements, tout comme de nombreuses autres formes de persécution et de discrimination, sont beaucoup plus graves que celles auxquelles sont confrontés les chrétiens et autres non musulmans. Il est regrettable que, exception faite des cas où elle en avait été elle-même victime, l'Église n'ait pas dénoncé ces transgressions avec plus de véhémence. L'excuse souvent invoquée est que, compte tenu de son statut minoritaire, l'Église ne peut pas se permettre un parler trop franc, car elle pourrait s'attirer les foudres des pouvoirs en place. En ce qui concerne la Malaisie – où il existe sans doute des éléments de discrimination religieuse contre les chrétiens – l'Église ferait donc bien de dénoncer les nombreuses autres formes de persécution beaucoup plus graves, notamment celle dont font l'objet de nombreux leaders de l'opposition musulmane malaise. Il va sans dire que, si elle le faisait, l'Église ferait alors probablement l'objet de véritables persécutions. Mais, pour l'instant, peut-on dire que les chrétiens soient véritablement persécutés en Malaisie ?

#### Notes :

- 1 Exposé présenté à la conférence « Verfolgte Christen ? Analysen aus Asien und Afrika », organisée par la Katholische Akademie Berlin e.V., en coopération avec missio – Internationales Katholisches Missionswerk e.V., Aix-la-Chapelle (14 et 15 septembre 2001, Berlin, Allemagne)
- 2 Edmund Chia est Frère des Écoles chrétiennes de Malaisie, et Secrétaire général de l'Office des Affaires œcuméniques et inter-religieuses de la Fédération des Conférences épiscopales d'Asie.
- 3 Cela, bien entendu, n'est pas différent de l'époque où les missionnaires chrétiens étaient responsables de l'éducation, dans ce sens où les symboles religieux provenant d'autres religions étaient interdits et où, dans les écoles dirigées par des chrétiens, on n'enseignait pas d'autre religion que la religion chrétienne, même si, à l'époque (comme c'est d'ailleurs le cas aujourd'hui), la majorité des écoliers n'étaient pas chrétiens.
- 4 Les chrétiens se plaignent souvent qu'ils ne disposent pas de suffisamment de terrains pour construire leurs églises. À cela, les musulmans ont rétorqué que, alors qu'on recense à peine 200.000 chrétiens dans la capitale Kuala Lumpur, il y a au moins quelques centaines d'églises dans cette ville. Ils comparent ceci au fait que la métropole de Manille, ville d'un pays en majorité chrétien, compte plus de 200.000 musulmans, mais n'a qu'une douzaine de mosquées.
- 5 Cela n'est pas rare de voir des chrétiens, bouddhistes, etc. se convertir à l'islam pour pouvoir épouser un musulman, mais si le mariage échoue, ils souhaitent souvent se reconvertir à leur ancienne religion.

## Des chrétiens persécutés ? Étude de cas au Pakistan

Norris Nawab, PBVM

### Introduction

Le Pakistan est un pays majoritairement musulman, puisque la population est à quatre-vingt-dix-sept pour cent musulmane. Les minorités religieuses ne représentent que trois pour cent à peine de la population totale. L'État du Pakistan a vu le jour le 14 août 1947, à la suite de la lutte menée par la Ligue Musulmane Indienne (Indian Muslim League), le parti dominant musulman, pour la création d'un État indépendant de l'Inde ; toutefois, les chrétiens et les hindous ont également joué un rôle actif dans la création de l'État du Pakistan.

Le débat sur l'identité islamique du Pakistan s'est ouvert dès les premières années suivant la création de l'État indépendant. Le fondateur du Pakistan, Mohammed Ali Jinnah, défendait une position très claire sur cette question. À de multiples occasions, il affirma sans équivoque que le Pakistan n'était pas un État théocratique, mais un État séculier et libéral. Malheureusement, sa mort précoce, en 1948, laissa le champ libre aux forces fondamentalistes islamiques, qui aspiraient à instaurer un État théocratique islamique, pour imposer leurs propres règles du jeu. Ces forces trouvèrent notamment un soutien auprès de la partie de la population qui avait émigré de l'Inde vers le Pakistan au nom de l'islam. À l'époque de la conquête de l'indépendance du Pakistan, le monde a assisté dans cette région à la plus grande migration de masse, dans laquelle un million de personnes environ devait trouver la mort des deux côtés de la frontière.

En 1949, les grandes lignes (Objective Resolution) de la Constitution pakistanaise étaient adoptées par l'Assemblée constituante. Aux termes de cette résolution, le Pakistan était déclaré État islamique, et la citoyenneté était exclusivement accordée aux musulmans. Cette résolution a posé le fondement de l'infériorité du statut des minorités religieuses, et exacerbé les problèmes sociaux, économiques et politiques des minorités.

Pour la majorité des musulmans, le Pakistan est un État exclusivement destiné aux musulmans ; les minorités sont certes autorisées à y vivre, mais leur statut est défini par l'État et la société. De fait, les deux principales catégories de minorités (chrétiens et hindous) sont traitées comme des populations étrangères. Les hindous sont assimilés à l'Inde, tandis que les chrétiens sont considérés comme Européens en raison de leur foi chrétienne.

Bien qu'il soit inscrit dans la Constitution du Pakistan que tous les citoyens sont égaux (article 25 A), l'État a promulgué diverses lois dégradant le statut des minorités. Même la société crée un environnement inhumain en entretenant des pratiques injustes. Une opinion très largement répandue interdit ainsi aux musulmans de manger et boire avec des personnes appartenant à des minorités, en raison de la supériorité de leur statut.

## Population minoritaire

M. le Président :

Actuellement, le Pakistan compte 141,3 millions d'habitants. Les minorités religieuses vivant au Pakistan, qui sont chiffrées à quelque 7-8 millions, représentent donc approximativement 3 % de la population totale du pays. Les chrétiens et hindous, qui constituent les plus grands groupes minoritaires, appartiennent notamment aux peuples indigènes tels que les ahmadis, parsis, sikhs, bouddhistes et bahais.

Bien que les chrétiens soient largement répartis à travers le Pakistan, 98 % d'entre eux sont originaires du Pendjab, et 60 % vivent dans les villages de cette province qui est la plus peuplée du Pakistan. Le reste de la population chrétienne se compose de goans, anglo-indiens et d'autres populations d'origine indienne. Certains sont issus des castes hindoues de rang inférieur, comme les kutchis, parkaris, kholis et marwaris dans le Sind intérieur, et ne se sont convertis au christianisme qu'à une époque récente. Au Pendjab, la plupart des chrétiens proviennent de castes hindoues de rang inférieur, des populations pauvres, illettrées et exploitées, qui se sont ultérieurement converties au christianisme. Cependant, même après plus d'une centaine d'années d'aide et de développement missionnaires, la condition des chrétiens ne reflète aucun progrès majeur des conditions de vie. La situation des chrétiens demeure dramatique.

Après la mort du fondateur de l'État, Mohammed Ali Jinnah, en 1948, la situation de toutes les minorités religieuses s'est détériorée ; elles ont été victimes du mépris et de discriminations. Réduites à un statut de seconde classe, elles ont subi toutes sortes de persécutions politiques, religieuses, sociales et économiques. Les minorités se sentent étrangères dans leur propre pays d'origine, menacées par la promulgation de lois islamiques. L'interprétation et l'application de la loi islamique mettent les minorités religieuses le dos au mur. Les musulmans fanatiques se comportent comme si le pays avait été créé par et pour les seuls musulmans, ce qui est pourtant historiquement incorrect et injuste.

Cinquante-quatre ans après la création de l'État, la vision de Jinnah concernant les minorités religieuses recueille certes un soutien en paroles, mais, dans les faits, elle est loin d'être réalisée. Pourtant, bon nombre de ressortissants appartenant à des minorités, surtout des chrétiens, ont prouvé qu'ils étaient en toutes circonstances de bons citoyens de leur pays.

Les préjugés qui ont cours dans la société à l'encontre des minorités religieuses se sont avérés faire partie intégrante de la culture du Pakistan. Au fil des ans, ils se sont manifestés soit par une attitude discriminatoire envers certaines minorités, comme les chrétiens, soit par une vive hostilité envers d'autres, comme les hindous. L'élévation de l'islam au rang de religion d'État s'est accompagnée de la promulgation d'une législation prévoyant une sanction légale pour punir de telles attitudes. Le soutien officiel accordé au fondamentalisme et les concessions faites à son égard ont encouragé le fanatisme, et l'intolérance religieuse a peu à peu été considérée comme une attitude louable. La discrimination sociale et l'intolérance religieuse se sont accrues au fil des ans. Un rapport sur les minorités religieuses au Pakistan en 1998 - 1999 évoque divers incidents liés à la discrimination sociale : il s'agit de différents cas où des enseignants ont refusé de goûter un repas préparé par des étudiants non musulmans. Autre exemple : de petits restaurants affichaient des encarts demandant à leur clientèle de décliner son identité religieuse avant de commander un repas. Le rapport actuel sur la situation des minorités religieuses apporte des preuves de discrimination sociale sur les lieux de travail, publics comme privés. Du fait de ces différentes attitudes et pratiques discriminatoires, qui se manifestent notamment dans le cadre du pourvoi de postes, des promotions, des pensions et retraites, les minorités religieuses connaissent une situation difficile sur le marché du travail.

Équipements collectifs : Les secteurs d'habitation abritant des minorités religieuses sont bien souvent laissés de côté par les agences et programmes publics chargés de la fourniture d'équipements collectifs. Cette subtile forme de discrimination s'est clairement manifestée dans l'approvisionnement en eau et en électricité ainsi que la fourniture d'écoles, de services de santé publique et de secours d'urgence. C'est ainsi que le hameau chrétien de Jhang City, au Pendjab, a été privé d'électricité. L'administration WAPDA (Water and Power Development Authority) a tout simplement omis d'achever les travaux d'installation électrique pour brancher ce secteur sur le réseau, alors que les habitants avaient déjà réglé depuis longtemps les frais correspondants. Cette localité a ainsi été ignorée parce qu'elle abrite une population chrétienne.

Au Baloutchistan, les habitants chrétiens de Panjgor ont été contaminés par différentes maladies à cause de l'absence d'approvisionnement en eau. Une quinzaine de patients sont décédés car ils ne pouvaient accéder aux services médicaux les plus élémentaires. La varicelle a pu se répandre sans entrave auprès des enfants du hameau, et l'équipe de vaccination contre la polio semble également ignorer l'existence de cette localité. La délégation de chrétiens qui s'est adressée aux autorités locales pour signaler les nombreux manquements n'a obtenu aucune réaction.

Depuis l'indépendance, en 1947, le statut et le traitement des minorités, qui laissaient déjà à désirer, n'ont fait que s'aggraver. La Loi suprême régissant le pays est l'islam. Le chef de l'État, le Président, doit être musulman, de même que le Premier ministre du pays, puisque seuls les musulmans sont aptes à prêter serment.

Lorsqu'un chrétien se convertit à l'islam, les journaux couvrent cet événement, qui recueille une vive approbation, avec une grande bienveillance. En revanche, si un musulman se convertit au christianisme, les religieux musulmans émettent un « décret religieux », la Fatwa : le converti est déclaré apostat, et de ce fait condamné à mort. Cette condamnation donne toute licence à un musulman (fanatique) de le / la tuer, n'importe quand et n'importe où. Si une femme chrétienne mariée épouse un musulman et se convertit à l'islam, même si cette union a lieu sous la contrainte ou à la suite d'un enlèvement, son premier mariage, le mariage chrétien, est déclaré nul et non avenue.

Dans notre pays, la liberté religieuse des minorités est menacée. Nous sommes dénommés le « cartel religieux », comme si les chrétiens n'appartenaient pas à ce pays ; cette appellation suscite l'impression que nous sommes des marginaux. Il existe une formule très connue dans le pays : « Pakistan ka matlab kiya ? La Ilaha IL Allah, Muhammad Rasool Allah ». On peut la traduire en ces termes : « Quelle est la signification du Pakistan ? Il n'y a d'autre Dieu qu'Allah et Mohammed est le prophète d'Allah ».

L'apprentissage de l'islam est obligatoire pour les étudiants musulmans, alors que les communautés minoritaires n'ont pas le droit d'enseigner la religion à leurs élèves. Les musulmans en détention obtiennent des remises de peines pour des prestations de nature religieuse (comme apprendre le Coran Sacré par cœur) ; il n'existe aucune concession similaire pour les non musulmans.

Si les chrétiens sont autorisés à pratiquer leur religion « librement », ce droit est limité uniquement à leur domicile privé et à leurs lieux de culte. Ce terme « librement », qui était inscrit dans la résolution fondamentale adoptée par la première Assemblée constituante le 12 mars 1949, a délibérément été supprimé du paragraphe 6 lorsque le Décret Présidentiel N°14 de 1985 pris par le Général Muhammad Zia ul-Haq a intégré ce document dans la Constitution. Il s'agissait là d'une décision des plus choquantes pour les minorités.

Depuis l'indépendance, en 1947, le statut et le traitement des minorités n'ont fait qu'empirer. Il est difficile pour les minorités religieuses d'obtenir des emplois qualifiés. Les minorités sont discriminées par de nombreuses clauses constitutionnelles et lois du pays.

Devant les tribunaux de la Charia, le témoignage d'un chrétien n'est pas admissible sur une base d'égalité contre un musulman. Depuis 1973, le pays porte

le nom de République islamique du Pakistan, une appellation laissant entendre que les non musulmans n'ont rien à y faire. Un avocat non musulman n'est pas habilité à se présenter et à agir comme un avocat légal dans les tribunaux de la Charia. Cet état de fait est contraire à l'article 10 de la Constitution du Pakistan qui donne le droit au défendeur de confier sa défense à l'avocat de son choix. Il existe en outre dans le pays des lois sur le blasphème qui sont si vagues qu'elles peuvent aisément être utilisées abusivement pour régler des différends privés.

Voici quelques-unes des principales lois discriminatoires qui violent les droits des minorités, et plus particulièrement des chrétiens au Pakistan :

- Lois sur le blasphème 295 c
- Décret Hudood
- Lois sur la famille
- Loi sur la valeur probante des témoignages
- Loi Qisas et Diyat
- Ségrégation électorale

Au fil du temps, les problèmes des minorités se sont aggravés en raison du système antidémocratique et de l'islamisation continue du pays. Les lois brutales mises en place par le dictateur Zia ul-Haq ont créé des conditions de vie encore plus inhumaines et rendu les minorités plus vulnérables. À ce sujet, je ferai une brève présentation de quelques lois discriminatoires.

### Lois sur le blasphème

Citons d'abord les lois sur le blasphème, et plus particulièrement les sections 295 B & C du code pénal pakistanais. Elles ont été introduites en 1986 et 1991, lorsque la législation pénale a été islamisée par le futur dictateur du pays. A l'heure actuelle, le code pénal islamique exige à titre de preuve au moins le témoignage de deux hommes adultes musulmans qui sont présumés être des personnes dignes de confiance s'abstenant de péchés majeurs. Dans une procédure, le juge président doit être musulman. En vertu du droit islamique, le témoignage des minorités et des femmes a une valeur probante inférieure à celle des hommes musulmans.

Dans le cas du blasphème, l'accusé est très souvent exécuté soit au poste de police, soit même dans la salle du tribunal par des fanatiques assoiffés de sang. Ainsi, il est rare qu'un cas soit mené à bien. L'année dernière, les tentatives entreprises par le Général Pervez Musharraf pour améliorer cette loi ont suscité une véhémence opposition de la part des autorités religieuses ; celui-ci a donc rapidement abandonné son projet. La loi reste aussi barbare qu'auparavant. La

situation des minorités est désespérée. Les principales victimes de la législation discriminatoire et répressive du Pakistan ont été jusqu'à présent les ahmadis, les chrétiens et les hindous ; les principales victimes en sont toutefois les chrétiens et les ahmadis. Leur témoignage ne possède pas de valeur probante, leurs droits à la liberté de religion ou de croyance ne sont pas reconnus, l'accès à des postes de haut rang dans l'armée ou l'administration leur est refusé.

Le blasphème contre l'islam est sanctionné différemment et bien plus sévèrement que celui contre les autres religions. La liberté de religion ou de croyance n'existe pas au Pakistan. L'évêque John Joseph, évêque romain-catholique de Faisalabad s'est même donné la mort devant le tribunal de Sahiwal, en guise de protestation, le 5 mai 1998. Toutefois, même cet ultime sacrifice n'a pas fait évoluer l'administration et la législation.

Si l'on recense les cas de blasphème qui ont été rapportés, la loi a sanctionné quelque 47 chrétiens de 1987 jusqu'au 18 août 1999, alors que, entre janvier et octobre 2000, 15 cas ont été rapportés à l'encontre de 40 ahmadis et 5 procédures concernant 6 chrétiens ont été ouvertes.

Il faut qu'une pression s'élève dans le monde entier pour permettre de faire changer la loi et de protéger les victimes. La théocratie qui règne au Pakistan prive nombre d'honnêtes citoyens de leur liberté, voire même de leur vie.

Les deux clauses concernées de la loi contre le blasphème (section 295B et 295C du code pénal pakistanais) stipulent ce qui suit :

Section 295B du code pénal pakistanais : Profanation. Quiconque profane, endommage ou désacralise volontairement un exemplaire du Coran Sacré ou un extrait de ce dernier, ou l'utilise de toute manière dérogatoire ou à des fins illícites sera puni d'une peine d'emprisonnement à vie. La peine de mort sera prononcée à l'encontre de quiconque profanera le nom du Prophète de l'islam ; une peine d'emprisonnement à vie est prévue pour toute personne qui désacralisera le Coran.

Section 295C du code pénal pakistanais : Déclarations désacralisantes etc. Par respect pour le Saint Prophète : Quiconque profanera directement ou indirectement le nom du Saint Prophète (la paix soit avec lui) par ses propos, oralement ou par écrit, par des représentations visuelles, ou encore par des accusations, des allusions ou des insinuations, sera puni de mort.

## Décret Hudood

Cette loi promulguée le 22 février 1979 couvre le vol, l'ivresse, l'adultère, le viol et le faux témoignage. La partie Zina de ce décret est subdivisée en deux sections : Zina (adultère et fornication), Zina-biljabar (viol). Aux termes de ce texte, il est facile d'accuser les femmes d'adultère, parfois même de façon fallacieuse.

## Lois sur la famille

La loi de ce pays n'assure aucune protection aux familles chrétiennes. Si une femme chrétienne est enlevée et déclare adopter l'islam, son premier mariage est déclaré nul et non avenu.

## Loi sur la force probante des témoignages ou Qanoon-e-Shahadat

Cette loi est entrée en vigueur en 1984. Elle discrimine les femmes, et par conséquent également les femmes non musulmanes. Aux termes de cette loi, le témoignage d'un seul homme musulman a une force probante équivalente au témoignage de deux femmes musulmanes et de quatre hommes non musulmans ; le nombre de témoignages de femmes non musulmanes qui est requis face au témoignage d'un homme islamique n'est pas définitivement fixé. Lorsqu'un inculpé musulman encourt la peine de mort, le témoignage de non musulmans n'est pas recevable dans la procédure. Dans de telles affaires, le décret Zina prévoit que le témoignage des femmes n'est pas admissible, même si elles sont les victimes.

## Loi Qisas et Diyat

«Qisas» signifie littéralement châtiment selon la logique « œil pour œil, dent pour dent », alors que «Diyat» est le prix du sang en cas de meurtre, ou l'indemnisation financière pour des blessures corporelles au lieu de représailles. Cette loi visant à réprimer le meurtre et l'atteinte à l'intégrité de la personne discrimine les femmes, à la fois par le nombre de témoignages requis pour prononcer la peine maximale et par le fait que le témoignage des femmes n'est admis que dans les procédures portant sur une peine moindre. Les témoignages de chrétiens ne sont admis que si l'accusé est aussi chrétien. Les dispositions relatives à l'indemnisation prévues dans la loi Diyat sont également discriminatoires, puisque l'indemnité versée à la partie lésée en cas de meurtre ou de coups et blessures contre une femme ne représente que la moitié du montant à payer pour des hommes. En revanche, si l'accusé est une femme, elle encourt la même peine qu'un homme. Cela vaut également pour les chrétiens.

En conséquence de l'islamisation, les femmes occupent un rang inférieur à celui des hommes. Leur témoignage ne vaut que la moitié de celui des hommes. Lorsque des femmes se font enlever et violer, il faut que deux femmes au moins témoignent contre un homme musulman pour que les témoignages soient reconnus. Dans la majorité des cas, les victimes ne parviennent pas à trouver une autre femme qui soutienne leur témoignage et dans certains cas, on les force à garder le silence ou on les menace de différentes façons. C'est la raison pour laquelle la violence contre les femmes augmente très rapidement au Pakistan, tant au niveau

domestique qu'à l'échelle nationale. Toutes les lois qui discriminent les femmes et qui forment le fondement juridique de ces discriminations doivent être abolies. Dans le cas d'une femme de religion chrétienne, la discrimination subie est double par rapport à celle que connaît une femme musulmane ; elle est discriminée parce qu'elle est une femme et parce qu'elle appartient à une minorité.

### Ségrégation électorale

Sur le plan politique, les chrétiens et toutes les autres minorités religieuses sont isolés du reste de la population par un système injuste d'électorats séparés, selon lequel un musulman ne peut voter que pour un musulman et un chrétien pour un chrétien. Selon la Commission pour la Justice et la Paix, il s'agit là d'un apartheid religieux.

Il existe dans le pays un système d'électorats séparés qui établit un apartheid au nom de la religion, puisqu'un musulman et un non musulman ne sont pas autorisés à voter l'un pour l'autre. Ce système dégrade les minorités au rang de citoyens de seconde classe, qui n'ont pas leur mot à dire sur la politique gouvernementale. Bon nombre d'organisations et d'individus appartenant à des minorités élèvent leur voix contre ce système. Le gouvernement actuel a promis de restaurer l'électorat commun, mais il n'a pas tenu sa promesse pour les élections locales qui ont eu lieu à partir du 31 décembre 2000.

### Nouveau système d'administration communale

En l'an 2000, le régime actuel a mis en place une nouvelle structure d'administration communale en commettant une nouvelle discrimination à l'encontre des minorités. La nouvelle structure comporte dorénavant une discrimination contre les minorités sur la base du sexe et de la classe sociale. En outre, cette nouvelle structure d'administration communale enfreint le code pénal pakistanais et divers articles de la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques (art. 2.2 et 4). Même si la nouvelle structure prévoit des sièges spécialement réservés aux femmes, les femmes non musulmanes ne sont pas éligibles pour ces sièges. De surcroît, la pression culturelle est si forte au Pakistan que les femmes ne peuvent participer au processus électoral en ayant de réelles chances de succès.

Au Pakistan, la discrimination des femmes, qui représentent 50% de la population, est omniprésente. Comme le montre la nouvelle structure d'administration communale, les femmes non musulmanes possèdent en outre encore moins de droits que les femmes musulmanes. La violence contre les femmes est monnaie courante, tout comme la pratique des meurtres commis au nom de l'honneur.

La nouvelle structure d'administration communale instaure également une discrimination sur la base de la classe sociale et de la profession exercée. Un certain nombre de sièges électoraux sont réservés aux paysans et ouvriers musulmans, mais aucun n'est prévu pour les membres de minorités religieuses. Cette manipulation systématique de la démocratie permettra aux propriétaires terriens musulmans d'obtenir davantage d'influence et renforcera ainsi le système féodal.

Quelques exemples de discrimination à l'encontre des minorités au Pakistan, en particulier des chrétiens :

### Menaces visant une enseignante chrétienne

Mrs. Surya est enseignante dans une école gouvernementale qui compte un certain nombre d'élèves chrétiens, dans le district Toba Tek Singh (chak 424 J. B.). Après avoir distribué des Bibles et autres livres religieux à des élèves chrétiens, à leur demande, elle a reçu des menaces anonymes par courrier et par téléphone. Des inconnus la menaçaient de violer sa petite fille ou encore de kidnapper ou de tuer son fils si elle ne cessait pas de prêcher le christianisme à l'école. Elle a également reçu des lettres contenant des accusations et des insultes.

### Lieux de culte

Bien que l'on puisse encore voir quelque temples hindous et même une synagogue abandonnée à Karachi, il existe, au Pakistan comme dans d'autres parties d'Asie du Sud, une hostilité active face aux lieux de culte des minorités religieuses. Il suffit de se rappeler la vague de violence qui s'est abattue sur Shantinagar en 1997 pour des motifs religieux. Dans ce brutal incident, une foule de 2.000 à 3.000 musulmans fanatiques a détruit tout le village chrétien dans le district de Khanewal, dans la province du Pendjab. Près de 80 pour cent des habitations ont été entièrement démolies, 13 églises et des milliers de Bibles ainsi que d'autres livres sacrés ont été brûlés et des biens privés d'une valeur totale de plusieurs millions de dollars incendiés, détruits et pillés. Un grand nombre de jeunes filles chrétiennes ont été violées. À ce jour, aucun coupable n'a encore été puni.

### Difficulté d'obtenir le permis de construire pour des églises

- Dans un cas, les autorités civiles ont mis plus de dix ans pour accorder l'autorisation de construire une église à Islamabad, la capitale du Pakistan.
- À Shadbagh, Lahore, le permis de construire requis pour ériger une église n'a jamais été accordé, malgré de longues années de lutte auprès des autorités administratives.
- En 1997, les fanatiques ont tué un pasteur protestant, Nur Alam, parce qu'il essayait de construire une église à Sheikhpura.

## Conversions

En suivant les informations, on a pu apprendre que des employés de l'hôpital privé Shaukat Khanum Memorial Cancer Hospital, construit par le célèbre joueur de cricket pakistanais Imran Khan à Lahore, ont été accusés d'avoir incité un patient à se convertir à l'islam en lui promettant en contrepartie un traitement gratuit de la part de l'établissement. Dans de nombreuses situations, des conversions religieuses ont fait l'objet de sérieuses inquiétudes et de scandales au Pakistan ; des accusations infondées reprochant à des chrétiens et des ahmadis diverses tentatives de conversions ont ainsi fait les gros titres de la presse. À l'inverse, des articles relatant la conversion de chrétiens à l'islam ont également paru régulièrement dans la presse cette année. La plupart des conversions sont à mettre au compte d'un mariage en dehors de la communauté ou sans le consentement des parents. Toutefois, dans de nombreux cas, les motivations étaient avant tout d'ordre économique. Sans compter que la contrainte ou les menaces ont également joué un rôle.

L'année dernière, nous avons relevé soixante-quatre cas de conversions de non musulmans à l'islam dans des articles de journaux. Cette année, ce sont 113 conversions qui ont été rapportées dans quatre quotidiens publiés dans la seule ville de Lahore.

## Cimetières chrétiens

Les cimetières représentent l'un des problèmes majeurs auxquels est confrontée la communauté chrétienne au Pakistan, surtout dans les grandes villes. Tous les cimetières actuels datent de l'époque des Britanniques ; après l'indépendance, les chrétiens ne se sont vu octroyer pratiquement aucun nouveau terrain pour leurs cimetières. Il existe même des secteurs, comme le Waziristan, près de la frontière afghane, où les chrétiens n'ont pas le droit d'enterrer leurs défunts ; ils sont alors contraints de se rendre soit à Peshawar, la capitale de la province à la frontière nord-ouest, à environ 200 kilomètres au sud de l'Afghanistan, soit dans la province du Pendjab, où vivent 80 % des chrétiens. Dans certaines localités, d'anciens cimetières chrétiens sont exploités à des fins commerciales.

Les chrétiens sont démunis et appartiennent à la classe la plus pauvre de la société. Pas un seul chrétien ne possède, par exemple, une usine, une fabrique ou une autre grande entreprise au Pakistan. Ils subissent des discriminations religieuses et un assujettissement social. Dans presque chaque village à dominante musulmane, les chrétiens se voient attribuer des terrains dans un même coin du village pour construire leurs maisons. Dans tout le pays, il n'existe pas une seule colonie ou un seul village chrétien qui soit doté de tous les équipements de base comme de l'eau potable propre, le gaz, des routes goudronnées, un système de

tout-à-l'égout, le téléphone, une école, un hôpital, un terrain de jeu etc. La plupart des chrétiens qui vivent dans ces villages sont les esclaves des propriétaires terriens musulmans. Il existe de nombreux cas où les femmes et jeunes filles chrétiennes travaillant au domicile de musulmans ont été violées sans qu'aucune action ne soit engagée contre les coupables.

## Nationalisation des écoles et collèges chrétiens

En 1972, le gouvernement de Zulfikar Ali Bhutto, Premier Ministre du Pakistan, a nationalisé la plupart des écoles et collèges chrétiens. Par la suite, plusieurs gouvernements, dont celui de Benazir Bhutto, Mohammed Khan Junejo, Nawaz Sharif et même le gouvernement actuel ont promis de dénationaliser ces institutions, mais, jusqu'à présent, la plupart de ces écoles et collèges n'ont pas encore été restitués à leurs propriétaires chrétiens. Cette injustice, commise essentiellement à l'encontre de la minorité chrétienne, n'a pas seulement affecté cette dernière, mais le système d'éducation dans son ensemble, et s'est traduite par une dégradation du niveau d'éducation. A contrecœur, le gouvernement du Pendjab a promis de rendre les écoles à leurs anciens propriétaires. Cette restitution devait se faire selon une procédure complexe, imposée sous le prétexte de garantir les droits du personnel employé dans les établissements concernés. Les Églises devaient verser dans les caisses gouvernementales six mois de salaire des professeurs et du personnel restant, ce qui représentait un montant de 25 millions de roupies. Le versement a été effectué il y a plus de trois ans et demi, ce qui a entraîné jusqu'à présent un manque à gagner de 10 millions de roupies en termes d'intérêts / profits. Le gouvernement avait en outre stipulé que les enseignants et le personnel devraient avoir le choix de rester dans la nouvelle administration ou de demander le transfert vers une école gouvernementale après une période de trois mois à compter de la dénationalisation. De surcroît, certaines des écoles restituées se trouvaient dans un état de délabrement avancé, étant parfois même privées de fenêtres et de portes.

## Crimes contre les femmes chrétiennes

L'enlèvement et le viol de femmes chrétiennes constituent un sujet très grave, qu'on ne saurait passer sous silence. Bien souvent, après avoir été enlevées et violées, ces femmes sont forcées à devenir musulmanes, surtout dans les zones rurales où les chrétiens et les hindous sont en minorité.

Les auteurs de ces crimes sont des hommes appartenant à la communauté majoritaire. À observer l'attitude des autorités répressives et de la majeure partie de la société, il est clair que les crimes commis à l'encontre de femmes appartenant à des minorités sont jugés avec davantage de clémence que ceux visant

les femmes musulmanes. Parmi ces violences subies par des femmes chrétiennes, on recense des viols, des viols collectifs, des enlèvements, des sévices incluant la torture sur le lieu de travail, des parades de femmes nues forcées de défiler au nom d'une vengeance, et bien d'autres cas.

Hormis les crimes commis à l'encontre des femmes chrétiennes, on recense également de nombreuses attaques contre des chrétiens en général. En août 2000, dans le district de Sheikhpura, un couple de chrétiens a été battu en public par un propriétaire terrain musulman pour qui il travaillait. La femme a ensuite été dévêtue et ses cheveux rasés en guise d'humiliation. À notre connaissance, aucune action n'a été intentée contre le propriétaire terrien.

Il est fréquent que des chrétiens soient victimes de violentes attaques commises par des individus, sans que la police parvienne à leur venir en aide et à les protéger. Plusieurs cas d'attaques contre des chrétiens, dont certaines ont mené à la mort des victimes, ont été rapportés depuis octobre 1999. Un jeune homme chrétien a été tué par un jeune musulman à Gujranwala après avoir enjoint à ce dernier d'arrêter, de harceler et de violenter une jeune fille chrétienne.

### **Assurances de protection des droits des minorités :**

L'actuel gouvernement du Général Musharraf - contrairement aux gouvernements antérieurs - a défini un programme qui reconnaissait que les droits des minorités n'étaient pas protégés de façon adéquate et que les dirigeants au pouvoir avaient souvent utilisé la religion à des fins politiques. L'intention déclarée du gouvernement était de défendre les Droits de l'homme conférés par la Constitution du Pakistan malgré la suspension de cette dernière à la suite de la proclamation de l'état d'urgence, le 14 octobre 1999. Parmi les droits énumérés dans la Constitution, qui reste en vigueur, figurent des droits relatifs à la liberté religieuse. L'article 20 stipule :

« Dans les limites de la loi, de l'ordre public et de la moralité -

- (a) Chaque citoyen a le droit de professer, pratiquer et propager sa religion ;
- (b) Chaque dénomination religieuse et chaque secte a donc le droit d'établir, de maintenir et de gérer ses institutions religieuses.

L'article 21 prévoit des garanties contre une imposition à des fins religieuses, et l'article 22 énonce des dispositions concernant les questions de l'éducation religieuse.

Quelques jours seulement après la prise du pouvoir par les militaires, le Général Musharraf a affirmé dans son premier discours à la nation, le 17 octobre 1999 : « Je souhaite également faire quelques remarques concernant l'exploitation de la religion. L'islam enseigne la tolérance, et non la haine, la fraternité universelle, et non l'hostilité, la paix, et non la violence, le progrès, et

non la bigoterie. J'ai un grand respect pour les uléma (érudits religieux), et j'attends d'eux qu'ils s'engagent activement pour montrer l'islam sous sa véritable apparence ».

Tel est le contexte dans lequel les minorités religieuses vivent dans notre cher pays. Elles resteront fidèles à leurs croyances. Elles resteront également loyales envers leur patrie. Elles se font entendre et continuent à élever leur voix contre les injustices et discriminations commises à leur encontre. L'Écriture Sainte et l'histoire de l'Église, qui relatent la persécution, l'humiliation, le mépris et le meurtre de chrétiens, encouragent les chrétiens du Pakistan à poursuivre leur chemin. Ils ont appris à vivre dans de telles conditions.

Certes, on peut se demander pourquoi, au Pakistan, les musulmans traitent de la sorte les minorités religieuses vivant dans le pays. Cette question peut trouver plusieurs réponses. D'une part, il est probable que les musulmans craignent une menace pour l'islam ; peut-être considèrent-ils également leur attitude comme des représailles face à l'Occident. Beaucoup de musulmans estiment qu'ils ne sont pas bien traités dans certains pays occidentaux, qu'ils considèrent comme chrétiens. Par ailleurs, bon nombre de pays islamiques sont d'anciennes colonies de pays occidentaux ; dans ces pays, les musulmans prennent aujourd'hui leur revanche face aux minorités religieuses vivant dans leur pays, surtout les chrétiens.

### **Conclusions**

Ce que je viens d'exposer atteste de l'attitude intolérante des parties religieuses de la population envers les chrétiens. La minorité chrétienne qui vit dans le pays se voit souvent contrainte de mener une vie de citoyen de seconde catégorie ou de se convertir à l'islam. Cela est pourtant clairement en contradiction avec la promesse faite par le père de la nation, Mohammed Ali Jinnah, qui avait déclaré dans une allocution adressée à la première Assemblée Constituante du Pakistan, le 11 août 1947 (trois jours avant la création de l'État) :

« Vous êtes libres. Dans cet État du Pakistan, vous êtes libres de vous rendre dans vos temples ; vous êtes libres de vous rendre dans vos mosquées, vous êtes libres de vous rendre dans tout autre lieu pour y célébrer le culte de votre dieu. Peu importe votre religion ou votre croyance, car cela n'est pas l'affaire de l'État. ... Pour le début, nous affirmons avec vigueur ce principe fondamental : nous sommes tous des citoyens, et des citoyens égaux, d'un même État. ... Au fil du temps, vous verrez que les hindous cesseront d'être des hindous, que les musulmans cesseront d'être des musulmans, et ce non pas au sens religieux, car il s'agit là également de la foi personnelle de chaque individu, mais au sens politique, puisque chacun sera avant tout citoyen de l'État. »

Il est du devoir du gouvernement de garantir que les promesses de Jinnah soient tenues également dans le cas des minorités religieuses au Pakistan, et de prendre les mesures nécessaires dans ce sens.

Je tiens à vous assurer que les minorités religieuses ont toujours joué un rôle positif dans la construction du pays, notamment dans le domaine de l'éducation, de la santé publique et des services sociaux. À l'avenir, elles continueront à jouer un rôle constructif en jetant des ponts entre les chrétiens et les musulmans, et à œuvrer en faveur d'une culture de la paix et de la tolérance. Elles continueront à favoriser le dialogue et la réconciliation entre les communautés islamiques et non islamiques afin de garantir l'égalité et la justice sociale.

### Recommandations

J'aimerais formuler quelques recommandations à l'attention de votre gouvernement et du gouvernement pakistanais.

1. Que le gouvernement du Pakistan abroge toutes les lois discriminatoires, y compris les lois sur le blasphème, section 295 B et 295 C du code pénal pakistanais.
2. Que le gouvernement du Pakistan garantisse efficacement le respect des droits fondamentaux ancrés dans la Constitution pakistanaise.
3. Que le gouvernement abolisse le système des électors séparés. Je lance un appel urgent au Parlement allemand et à la communauté internationale, pour qu'ils somment par écrit les autorités pakistanaises de restaurer immédiatement le système de l'électorat unique.
4. Que le gouvernement du Pakistan prenne des mesures énergiques à l'encontre des organisations fondamentalistes du pays, qui encouragent le sectarisme et l'intolérance religieuse. Il faut désarmer les groupuscules extrémistes religieux, et surveiller leurs agissements sectaires de façon à y mettre un terme. Il faudrait que les organisations internationales surveillent également les activités de ces organisations au Pakistan.
5. Que la communauté internationale incite le gouvernement pakistanais à améliorer le statut des Droits de l'homme ainsi que la politique menée envers les minorités religieuses, et surtout envers les chrétiens.
6. Que le gouvernement du Pakistan adopte une politique visant à mettre en place un Pakistan moderne, libéral et séculier, tel que l'envisageait le père de la nation, Mohammed Ali Jinnah. Tous les articles de la Constitution qui contribuent à mettre à l'écart et à discriminer les minorités religieuses doivent être remplacés.

7. Que les manuels d'enseignement utilisés dans les écoles et universités soient réécrits et que tout matériel suscitant la haine et les préjugés envers les chrétiens soit supprimé. Il importe de rendre public le rôle joué par les chrétiens dans la création et le développement de l'État du Pakistan, et de l'intégrer dans les manuels scolaires et universitaires. Il convient d'offrir la possibilité aux élèves et étudiants appartenant à des minorités religieuses de suivre un enseignement religieux dans leur propre religion à l'école et à l'université. La liberté religieuse et les valeurs religieuses fondamentales de toutes les religions doivent être inscrites dans les manuels scolaires et universitaires.
8. Que soient ratifiés les traités sur les Droits de l'homme qui n'ont pas encore été ratifiés.
9. Que le gouvernement applique les dispositions contenues dans les traités qu'il a déjà ratifiés, pour faire montre de son intention de coopérer avec les organes internationaux institués par les traités, ainsi que les mécanismes et procédures spéciales des Nations Unies.
10. Que le gouvernement invite le Rapporteur spécial sur la question de l'intolérance religieuse à se rendre au Pakistan.

Les minorités religieuses du Pakistan, et surtout les chrétiens, croient à l'égalité et à l'harmonie sociale, et elles mènent un rude combat pour cette noble cause. Elles voudraient que le Pakistan devienne un pays moderne, développé et respectable, adhérant à des règles et valeurs véritablement démocratiques, dans lequel tous les citoyens jouissent du même respect et des mêmes possibilités de développement et de participation aux affaires de l'État.

En tant que représentants des minorités du Pakistan, nous appelons la communauté internationale à encourager le développement d'un Pakistan démocratique, progressiste et libéral, dans lequel plus personne ne sera discriminé en raison de sa religion, de son sexe ou de son appartenance ethnique. Nous sommes un peuple d'espérance, et nous espérons que nos efforts porteront leurs fruits et que nous vivrons en paix dans notre cher pays. Nous croyons en une lutte non violente, que nous poursuivrons jusqu'à ce que nous ayons atteint notre objectif d'une société équitable, dans laquelle nous serons considérés comme des citoyens et des Pakistanais égaux.

J'aimerais conclure mes propos en citant le plus fervent défenseur de la paix, Mahatma Gandhi, qui croyait dans la protestation non violente : «Que vaut la foi si elle n'est pas traduite en action.» Tel est exactement le sens de notre action. Je vous remercie de votre attention.

## Des chrétiens persécutés ? Étude de cas en Syrie

Antoine Audo, SJ

Avant de parler de persécution des chrétiens dans le cadre des pays du Moyen-Orient, et notamment en Syrie, nous devrions regarder l'islam et tout ce qu'il réclame comme justice, autonomie, application de la loi coranique, avec malheureusement un désir de vengeance à peine déguisé !

Si nous regardions les lieux de conflit armé dans le monde, nous constaterions qu'il s'agit à 90 % du monde arabe et musulman : le conflit israélo-palestinien, l'Irak, le Soudan, l'Égypte, le Liban, l'Algérie ; et, en dehors du monde arabe : l'Iran, l'Indonésie, l'Afghanistan, la Tchétchénie, le Kosovo, les Philippines et depuis quelques jours les massacres au Nigeria entre chrétiens et musulmans.

En cette fin du XX<sup>e</sup> siècle et au début de ce millénaire, l'islam, religion du Sud sous-développé de la planète, subit toutes les conséquences de la modernité qui critique les représentations traditionnelles de la religion, modifie le rapport de l'homme à la nature et introduit une nouvelle conception des Droits de l'homme, provenant du monde occidental.

L'islam, fier de sa religion et sûr de ses représentations du sacré, se sent humilié et privé de ses droits face à la puissance occidentale considérée comme chrétienne et prétendant décider du sort du monde.

De là jaillit dans tous les pays du Proche-Orient une poussée islamiste modifiant le cadre de « vie en commun » des sociétés arabo-musulmanes. L'intégrisme religieux menace le statut des chrétiens en pays d'islam. En proposant d'instaurer un ordre public islamique, il introduit une ligne de séparation entre citoyens « musulmans » et citoyens « chrétiens ». Du coup, l'identité politique de ces derniers est mise en question, de même qu'est mis en doute le loyalisme de l'allégeance nationale du non musulman.

### Le Baath, parti populaire syrien. Le Nassérisme

On observe par conséquent un recul de la laïcité (promue dans les années 50 – surtout par des chrétiens – dans les partis socialistes et nationalistes arabes) et un effacement des intellectuels chrétiens dans la réflexion philosophico-politique concernant le monde arabe. Ces problématiques jadis marquées au coin de la laïcité, prônaient une intégration chrétienne dans l'ensemble national étatique arabe et préconisaient une participation citoyenne. Aujourd'hui, après la chute

du mur de Berlin, mur hautement symbolique non seulement pour l'Allemagne, mais aussi pour le monde entier, et l'affaiblissement du nationalisme arabe, c'est l'intégrisme musulman, en tant qu'idéologie politico-religieuse qui gagne du terrain et séduit des peuples assoiffés d'eschatologie ou de visions apocalyptiques, comme nous venons de le constater à New York.

Par ailleurs, on constate que les modèles communautaires qui contribuaient à l'intégration des chrétiens dans la société sont en crise et ne sont plus pertinents :

- Le modèle libanais : communautarismes formels.
- Le modèle du Parti Baath (Syrie-Irak) : dépassement des identités religieuses dans un nationalisme laïc.
- Le modèle égyptien : intégration nationale, mais participation politique limitée.
- Le modèle soudanais : réinvention du statut dhimmi.
- Le modèle iranien : république islamique.

Dans ce contexte de poussée islamiste et de régimes soi-disant laïcs mais incapables de s'organiser en État de droit, les chrétiens se sentent comme coincés entre deux impasses qui étouffent les libertés : sociétés islamistes totalitaires ou républiques héréditaires où il faudrait souvent céder aux compromis qui touchent le domaine des valeurs morales. Le fait d'être coincés et de sentir que des valeurs profondes auxquelles on tient sont un lieu de chantage, de pression et de menace (corruption, répression, courtage) peut être appelé persécution. Ce n'est pas dirigé explicitement contre les chrétiens, mais ceux-ci, en tant que minorité et personnes éduquées à la question de la vérité, de la liberté et de la conscience, sont usés, perdent leur capacité de résister et choisissent facilement le chemin de l'émigration, séductrice par son aspect économique offrant toutes les sécurités à des gens découragés et en perte d'identité politique.

Avant de tirer quelques conclusions et cet exposé centré sur un aspect politico-social de la présence chrétienne dans les pays arabes, et notamment en Syrie, je ne peux m'empêcher d'évoquer la visite de Sa Sainteté Jean-Paul II à Damas, du 5 au 8 mai de cette année.

En effet, le Pape a foulé le sol syrien en pèlerin. Sur les pas de saint Paul converti sur le chemin de Damas, Jean-Paul II, le corps courbé par le poids de l'âge et de la charge, a réussi à se rendre sur les lieux les plus symboliques et à rencontrer les personnalités dirigeantes, politiques et religieuses, ainsi que le simple peuple des ruelles de Damas.

Sa visite a été incluse entre l'accueil et les adieux chaleureux du Président de la République, Bachar el Assad, et des membres de son gouvernement. Ensuite, le Pape s'est rendu dans les cathédrales des trois Patriarches ayant leur siège

à Damas : Ignace Hazim (grec orthodoxe), Zakka Iwaz (syrien orthodoxe) et Grégoire Lahham (grec catholique) : prière commune et échange de discours.

Le dimanche 6 mai, messe solennelle au stade de Damas et l'après-midi, visite à la mosquée des Omayyades.

Aller à Quneitra, dans le Golan, prier pour la paix et demander que les décisions des Nations Unies soient appliquées, signifiait encore une fois une démarche de foi déterminée et une vision politique bien éprouvée.

Le Pape a pu s'adresser à tout le monde, et tout le monde s'est senti concerné par ses déplacements, ses gestes, ses discours, et surtout ses silences et sa prière. En un mot, le Saint-Père a pu révéler l'âme syrienne à elle-même. Comment y est-il parvenu ? Par une attitude de respect qui ne cède ni aux concessions ni au triomphalisme. Il est allé lui-même sur les lieux, à la rencontre des personnes, avec un message de confiance qui élimine la peur et qui appelle chacun à travailler pour le bien commun, autrement dit pour les Droits de l'homme.

Il a permis aux chrétiens de Syrie de découvrir leur contribution à l'histoire de l'Église et d'en être fiers ; il a donné l'exemple d'un pèlerin, à l'image de François d'Assise, qui va à la rencontre de l'islam dans le respect, la reconnaissance et le recueillement ; il a enfin propulsé un jeune président d'un pays en croissance sur la scène internationale, en l'aidant à se libérer de toute accusation de terrorisme.

À nous de continuer le pèlerinage, en créant des dynamiques de reconnaissance mutuelle entre chrétiens, entre chrétiens et musulmans, entre partis politiques. Il faut donc examiner non pas le statut (socio-économico-politique) des chrétiens dans les différentes sociétés du Moyen-Orient, mais leur contribution à l'avancement d'une société civile où les Droits de l'homme sont respectés. Plutôt que de parler de protection et de garantie des statuts, il faut encourager nos chrétiens à être des éléments de reconnaissance et de démocratie. C'est peut-être une façon discrète d'aimer et de servir les musulmans et le monde arabe.

## Des chrétiens persécutés ? Étude de cas au Liban

Guy-Paul Noujaim

Dans son livre «Vie et Mort des Chrétiens d'Orient», Jean-Pierre Valognes note que «le Liban est à ce point associé dans les esprits aux chrétiens qu'on en oublie qu'ils y sont désormais minoritaires»<sup>1</sup>. Mais on ne peut savoir jusqu'à quel point ils le sont, parce que tout recensement de la population est actuellement tabou. Pour en comprendre la raison, il nous est nécessaire de faire un peu d'histoire.

L'État libanais, dans ses frontières actuelles et ses 10.452 km<sup>2</sup> de surface, a été proclamé le premier septembre 1920. Les chrétiens y étaient majoritaires. Le recensement de 1932 conduit au Liban sous mandat français, l'a confirmé. Et c'est sur cette base, qu'au cours de leur revendication commune de l'indépendance de leur pays, les musulmans et les chrétiens conclurent un accord non écrit, dit «pacte national», en vertu duquel le président de la république serait maronite, le président de la chambre chiite et le président du conseil sunnite. Les autres communautés seraient représentées au parlement par un nombre de députés proportionnel au nombre des membres de leur communauté. Lors de la composition du conseil des ministres, il faut également respecter l'équilibre entre les communautés, ne fût-ce qu'en y assurant la présence d'autant de chrétiens que de musulmans. À noter aussi que le général en chef de l'armée doit toujours être maronite (du moins jusqu'ici). Cet accord est en vigueur depuis 1943, date de la déclaration d'indépendance du Liban, bien que les prérogatives de chacun des présidents aient été changées en 1998, au profit d'une espèce de triumvirat plutôt flou : président de la république, président de la chambre des députés, président du Conseil (cf. note 6) ; pour mettre fin à la drôle de guerre qui a revêtu aux yeux du monde pendant plus de quinze ans, tout à la fois et successivement, des allures confessionnelles, sociales, idéologiques, et s'est déroulée en fonction d'allégeances politiques régionales et internationales souvent conflictuelles.

Un tel régime ne veut pas nier la valeur propre de la personne ; preuve en est l'adhésion du Liban à la Déclaration des Droits de l'homme de l'ONU et à la plupart des accords qui en sont issus. Il reste cependant que les droits de citoyen à plein titre ne sont reconnus aux personnes qu'à travers leur appartenance communautaire. Plus la communauté à laquelle il appartient est forte, plus l'individu se sent en sécurité, et plus il peut être influent. C'est ainsi que certaines prérogatives sont réservées au Liban à certaines communautés, en particulier aux

maronites, parce que, comme nous venons de le voir, lors de l'indépendance du Liban, ce groupe était le plus nombreux, mais aussi parce qu'il était le plus engagé en faveur d'un Liban indépendant, spécialement de son entourage à majorité musulmane écrasante. L'on comprend alors pourquoi il n'y a plus eu de recensement officiel depuis 1932. Une nouvelle situation démographique déclarée troublerait, en effet, l'équilibre établi lors de la fondation du Liban actuel.

En fait, les divers recensements non officiels accomplis ces diverses années rapportent une nette montée du pourcentage des citoyens musulmans par rapport aux chrétiens<sup>2</sup>. D'ailleurs tout le monde s'y attend vu que les naissances en milieu musulman sont supérieures à celles en milieu chrétien. En conséquence, l'on s'attendrait à ce que ce soient les chrétiens et spécialement les maronites qui s'opposent le plus violemment à tout nouveau recensement. Il y a du vrai dans cette remarque, mais le plus notable, c'est que les autres communautés, à part quelques groupes qui ne constituent pas une majorité suffisante même dans leur milieu, ne tiennent pas à un changement radical du statut communautaire actuel. Notre développement s'efforcera de mettre en relief les raisons d'une telle attitude. Elle est, à notre avis, en lien direct avec la question des Droits de l'homme.

## I-Importance du nombre

L'Occident a découvert l'importance de la personne en tant que telle indépendamment de tout autre apport. Toute personne tient sa valeur non de son efficacité ou de son efficience ou de son appartenance à quelque groupe, mais du fait même qu'elle existe. Cette découverte est à la base des Droits de l'homme. Elle nous est familière à nous chrétiens parce qu'elle appartient au terroir évangélique de notre foi selon laquelle Dieu lui-même est mort et ressuscité pour chaque être humain en particulier, sans aucune exception. L'islam est beaucoup plus concentré sur la valeur de la «Oumma». Aussi, pour le faire à la valeur de l'individu, le musulman doit accomplir, un effort intellectuel et spirituel supplémentaire. A ce propos, les grands leaders des partis fondamentalistes musulmans, intransigeants à l'égard de toute enfreinte à la loi islamique dans leur pays, ont profité de leur séjour dans des pays respectueux des Droits de l'homme, en particulier de la liberté d'expression, pour mener leurs campagnes et asseoir leur pouvoir dans leur pays d'origine (ex. l'Ayatollah Al Khoumayni et de nombreux autres. Seul Ben Laden se trouve partout en Occident sur la liste noire des terroristes).

Ceci signifie que sur ce plan déjà, les chrétiens en pays d'islam sont en situation de pays frontières avec ce que cela comporte de positif et de négatif. Nous en avons nettement conscience dans notre pays, parce que de par sa situation géographique de rive méditerranéenne et aussi de par l'équilibre plus ou moins

stable des forces entre ses citoyens chrétiens et musulmans, il est naturellement et forcément ouvert sur l'Orient et sur l'Occident, sur les valeurs qu'ils portent, et partie prenante des conflits qui les opposent.

Il ne s'agit pas ici de donner un aperçu même rapide de ces valeurs et de ces conflits. Nous nous contenterons de montrer rapidement comment l'importance reconnue, par l'Occident surtout, à la personne humaine en tant que telle, et celle accordée, par l'Orient islamique surtout, au sens communautaire, se révèlent être au Liban, sources à la fois de richesses et de difficultés.

La reconnaissance de la valeur de chaque personne pour elle-même est l'une des bases de la constitution libanaise. Celle-ci protège toutes les libertés individuelles de religion, d'éducation, d'expression, etc. La loi est la même pour tous et ne distingue entre les personnes qu'en ce qui concerne le statut personnel (Al Ahwal Alsachksiat) qui laisse aux communautés religieuses le soin de régler dans leurs propres tribunaux les questions ayant trait à la famille (mariage, conflits entre conjoints, héritage, adoption, etc.). Du point de vue Droits de l'homme, cette distinction est positive et dénote un respect des croyances religieuses.

Cependant, le fait qu'il faut appartenir à l'une des dix-huit communautés reconnues par l'État libanais, pour y avoir ses droits de citoyen, en exclut toute personne qui aurait des convictions qui ne correspondraient à aucune de ces communautés. Si l'une de ces personnes veut, par exemple, contracter mariage selon ses propres croyances, elle doit aller ailleurs, à Chypre peut-être ou en Europe. Son mariage peut alors être enregistré au Liban en vertu d'un accord de l'État libanais avec ces pays. L'ancien président de la République avait voulu légaliser le mariage civil dans le pays, mais les musulmans refusèrent catégoriquement, ce qui incita le patriarche maronite, pour éviter une dissension secondaire par rapport aux grandes questions actuellement en litige au Liban, de refuser lui aussi la proposition du président.

A partir de cet exemple, l'on peut comprendre l'importance du nombre effectif d'une communauté. Cela fait partie de la mentalité du milieu ambiant. Plus ce nombre est élevé, plus le groupe peut imposer son point de vue. C'est sur cette base que les chrétiens ont pu occuper des postes clefs lors de la fondation du pays, et doter le Liban d'une constitution qui se distingue de celle de l'ensemble des pays voisins par son respect des libertés. Plus d'une personnalité musulmane reconnaît que «si les chrétiens s'affaiblissent, ses libertés s'affaibliront aussi» (cf. Issam Charara). D'où à mon avis, le danger d'une campagne que mènent certains chrétiens en faveur de la laïcisation. Pour le moment, l'islam ne peut accepter l'égalité avec toute autre communauté en terre arabe<sup>3</sup> où pour lui, la démocratie signifie la loi du nombre. Les minorités peuvent tout au plus jouir du statut de «Dhimmi».

## II. Les manifestations de la faiblesse actuelle des chrétiens au Liban

La conséquence pour le Liban est claire. La diminution démographique des chrétiens résidant au Liban constitue actuellement pour ces chrétiens, mais aussi pour tout libanais attaché aux libertés dont il jouit, un de leurs plus grands soucis. A part le fait que les naissances sont plus nombreuses en milieu musulman, il y a eu, en juin 1994, la naturalisation de près de 300.000 personnes dont 75 % étaient musulmans<sup>4</sup>. De plus, il semble que les chrétiens émigrent plus que leurs autres concitoyens (à part les juifs dont le nombre est actuellement assez réséduit dans le pays). Parmi les causes de ce phénomène, le manque de travail, et surtout l'impression qu'ont les chrétiens d'être l'objet d'une discrimination de la part du gouvernement et leur crainte de la mainmise de plus en plus serrée de services de renseignement de l'État au profit de certaines personnes et d'autres pays. De fait, les libertés, en particulier d'expression et de manifestation même pacifique, sont de plus en plus entravées<sup>5</sup>.

Cette faiblesse démographique se double d'une faiblesse politique. Surtout depuis l'accord de Taëf du 21 septembre 1990, le pouvoir du président de la république maronite a été nettement diminué en faveur de celui du premier ministre sunnite et du président de la chambre chiite<sup>6</sup>. Beaucoup de postes qui étaient traditionnellement occupés par les chrétiens sont depuis lors passés aux chiites (exemple important : le responsable de la sécurité nationale). La présence massive de forces armées syriennes et leur intrusion dans les affaires intérieures du pays y compris dans les élections des députés et même du président de la république, sont une atteinte flagrante à la souveraineté du pays.

Ajoutez à cela la chute économique de plus en plus grande du pays et son incapacité, vu la situation politique régionale, de s'adapter à l'économie mondiale. Les dettes publiques s'accumulent sans possibilité de politique économique rigoureuse. Le premier employeur depuis la guerre est devenu l'État, que de nombreux chrétiens boudent vu leur manque de confiance dans l'administration et les gouvernants.

La situation diplomatique n'est pas meilleure, du moins en ce qui concerne les chrétiens en général. En 1860, à la suite des massacres contre les chrétiens par les druzes, 5 pays de l'Occident<sup>7</sup> se sont empressés de secourir les victimes. Ils imposèrent alors un régime qui favorisait une certaine autonomie des régions chrétiennes. Les conséquences en furent une longue paix et un essor économique remarquable pour tout le pays. Aujourd'hui, par contre, les chrétiens se sentent isolés et abandonnés à leur sort. Ils ne peuvent plus compter sur aucune alliance externe.

Enfin, notons le recul culturel dû aux années de guerre, mais aussi à une volonté de l'État d'assimiler systématiquement, semble-t-il, le système éducatif libanais à celui des pays voisins, alors que le Liban a toujours essayé d'être à la pointe de l'éducation et de la culture dans le Proche-Orient.

Tout cet ensemble n'est pas pour encourager les chrétiens à rester dans le pays. La masse des jeunes qui cherchent à émigrer ou qui rêvent de tenter leur chance ailleurs ne fait qu'augmenter. Certains pays d'Occident semblent faciliter cette démarche.

## III. La force actuelle des chrétiens au Liban et l'importance de leur présence

Pourtant les chrétiens restent une force incontournable au Liban. Ils y sont plus que jamais sollicités par un ensemble de personnalités musulmanes de grande influence<sup>8</sup>.

Parmi leurs grands atouts, les divers établissements hospitaliers et leurs institutions d'enseignement qui restent une référence solide reconnue par tous les citoyens pour la qualité des prestations qu'ils assurent.

Nous n'allons pas nous y arrêter mais insister plutôt sur le rôle du Liban dans la propagation de la déclaration des Droits de l'homme de l'ONU. Plusieurs expériences y sont poursuivies pour en faire connaître les articles et suggérer des applications pratiques : Comment, par exemple, préparer des dossiers ; quelles méthodes employer pour défendre ces droits : manifestations pacifiques, tracts, etc. Quels sont les instruments de protection possibles : emploi des moyens technologiques pour ameuter le monde entier, etc. Nulle part ailleurs dans le monde arabe (Syrie, Irak, Egypte, etc.)<sup>9</sup>, il n'est permis d'enseigner ces Droits de l'homme. Souvent, et de plus en plus, des cours de ce genre sont donnés gratuitement dans des diocèses et des paroisses.

Il reste que le plus bel enseignement que reçoivent les jeunes du Liban concernant la défense des Droits de l'homme, leur vient de la position courageuse prise ouvertement par les patriarches et évêques de toutes confessions ainsi que par des personnalités chrétiennes et musulmanes lorsque les Droits de l'homme sont atteints. Nous nous contentons de citer à titre d'exemple la demande officielle faite par le patriarche et les évêques maronites que les syriens se retirent du Liban et cessent de s'ingérer dans les affaires du pays ; de même leur condamnation ainsi que celles de M<sup>gr</sup> Elias Audi, évêque grec orthodoxe de Beyrouth, des députés sunnites de Tripoli, Oumar Karamé et Mosbah El Ahdab, de la conduite du gouvernement lors d'arrestations, jugées par eux arbitraires, de certaines personnalités chrétiennes ainsi que d'étudiants chrétiens manifestant pacifiquement contre ces arrestations<sup>10</sup>.

Pour terminer, ajoutons qu'à cause de ces valeurs propres au Liban et au rôle que sont arrivés à y jouer les chrétiens à cause de leur nombre et de la force qu'ils en tirent, ils représentent un bastion-frontière pour l'Occident et aussi pour les chrétiens d'Orient (cf. Josiane Alia et Wail Kheir).

#### IV. Conclusion

En conclusion, nous pourrions formuler beaucoup de propositions pratiques pour que les chrétiens puissent et aiment demeurer au Liban et au Proche-Orient. Ils ont besoin d'être appuyés par leurs frères chrétiens du monde entier. Dans ce sens, nous voudrions souligner aussi que si la déclaration des Droits de l'homme s'attache à protéger le droit des personnes individuelles et actuellement de plus en plus celui des minorités, le Liban dans sa complexité nous rappelle aussi l'importance de l'appartenance à une communauté. S'il est de notre devoir en tant que chrétiens de secourir toute personne injustement lésée, il est aussi de notre devoir de ne pas oublier cette parole du Christ : «Aimez-vous les uns les autres afin que le monde sache que vous êtes mes disciples».

A cette proposition générale, nous en ajoutons une bien concrète et pratique : aider les chrétiens du Liban à propager l'enseignement des Droits de l'homme en milieu chrétien et non chrétien. Des structures sont déjà en place qui servent ce but : universités, écoles, centres culturels, équipes de formation dans les diocèses et paroisses, etc. Une telle entreprise nous paraît être l'un des meilleurs moyens de rencontre entre personnes de bonne volonté. C'est aussi l'un des moyens privilégiés pour l'Église d'aujourd'hui au Liban dans son effort pour réaliser sa mission de «signe et instrument d'union des hommes avec Dieu et entre eux», et pour répondre à cet appel de l'Exhortation Apostolique «Une espérance nouvelle pour le Liban» (n. 98) : «Un état de droit ne peut se fonder sur la force pour se faire respecter. Il est reconnu dans la mesure où les dirigeants et le peuple tout entier sont soucieux des Droits de l'homme et aptes à créer entre eux des relations humaines et des échanges dans la confiance et la liberté».

A cet égard, il nous faut remercier spécialement la section «Droits de l'homme» de missio d'avoir organisé cette rencontre et de s'être impliquée si profondément pour la faire réussir. Elle m'a personnellement ouvert un nouveau champ, très important, de réflexion. Elle m'a permis de rentrer en contact direct avec des personnes de tous bords engagées dans la lutte pour les Droits de l'homme. Elle m'encourage à m'engager davantage, avec vous, dont elle a fait mes amis, dans ce cheminement en faveur des victimes de l'injustice. Elle m'a aussi ouvert les yeux sur une vérité dont je ne me rendais pas bien compte : au moins pour le moment, ces victimes sont pour la plupart mes frères dans la foi. Mais elle m'a aussi donné la consolation de constater que nous avons des amis

parmi les non chrétiens parce que les Droits de l'homme ont leur source dans l'Évangile du Créateur et qu'ils parlent par conséquent au cœur de tout homme.

## Notes :

- 1 Jean-Pierre Valognes, éditions Fayard, 1995, p.637. Il y a actuellement au Liban, 6 Églises catholiques : les maronites, les grecs catholiques ou melkites, les arméniens catholiques, les syriens catholiques, les chaldéens et les latins ; 5 Églises non catholiques (orthodoxes et préchalcédoniennes) : les grecs-orthodoxes, les arméniens orthodoxes ou Église arménienne apostolique, les syriens orthodoxes, les assyriens ou Grande Église d'Orient, les coptes orthodoxes ; les protestants ; 4 communautés islamiques : les sunnites, les chiïtes, les druzes et les alouïtes ; la communauté juive. Toutes ces communautés sont reconnues officiellement par la Constitution et peuvent avoir des représentants dans l'Assemblée nationale.
- 2 En 1932, le Liban comptait 800.000 habitants dont 51,3 % chrétiens et 48,8 % musulmans. En 1989 et 1990, selon le mouvement chiïte Amal, il y avait 59,8 % de musulmans contre 41,2 % de chrétiens (cette indication correspond à celle donnée par une source israélienne : 61 % contre 39 %). Des enquêtes réalisées en 1998 par des chercheurs libanais indépendants conduisent à l'existence de 63,5 % de musulmans contre 36,5 % de chrétiens (cf. J-P Valognes, o.c. p 637).
- 3 L'islam orthodoxe divise le monde en deux sections : la terre d'islam (Dar El Islam = le monde arabe) et la terre du reniement (Dar El Kofr = le reste du Monde).
- 4 Cette naturalisation eut lieu en violation de l'accord de Taëf de 1990 ; environ 40 % des personnes naturalisées étaient de nationalité syrienne (cf. «Al Jarida Al Rasmia», 30 juin 1994). Il est à remarquer que pour tous ces naturalisés le gouvernement ne fit aucune enquête (cf. «Al Nahar», 27 septembre 1995). Le but de ces naturalisations semble avoir été le renforcement électoral de certaines personnalités officielles (cf. Tony George Atallah, «Al-Mujannasun fir Lubnan ma ba'd al-Harb : Haqa'iq wa Arqam», Al-Abhath, 45 (1997) ; 97-111). Une deuxième vague de naturalisation eut lieu en 1998 : entre 25.000 et 40.000 palestiniens devinrent libanais (cf. «Al Nahar», 13 octobre 1998).
- 5 Le 7 août 2001, à la suite de l'arrestation par l'État de plusieurs personnes appartenant à des courants chrétiens (le courant patriotique libre CPL – Aouniste et le parti dissout des Forces Libanaises FL), une manifestation pacifique est organisée par de jeunes partisans de ces courants. Des membres des services de renseignement libanais et syriens, en civil, s'infiltrèrent parmi eux pour les inciter à créer des troubles. Les jeunes avertis s'en méfièrent et ne se laissèrent pas entraîner. Ils sont alors sauvagement battus et certains d'entre eux emprisonnés (cf. «L'Orient le jour», 8 et 9 août 2001 et l'ensemble des journaux libanais). Nous parlerons des réactions à cette ingérence des services de renseignement un peu plus loin.
- 6 Jusqu'aux accords de Taëf, les chrétiens disposaient de la majorité absolue au parlement. Le président de la République, seul, pouvait nommer et révoquer le chef du gouvernement et les ministres, exercer le pouvoir exécutif en Conseil des ministres, dissoudre l'Assemblée, conclure les traités, sans que sa responsabilité puisse en contrepartie être engagée. Depuis l'accord de Taëf, la parité islamo-chrétienne a été instaurée au Parlement et le pouvoir exécutif est désormais exercé collectivement par le Conseil des ministres (c'est lui qui nomme les fonctionnaires, commande les armées, peut dissoudre l'Assemblée, etc.).
- 7 La France, la Prusse, l'Autriche, l'Italie et la Russie. L'Angleterre protectrice des druzes s'abstint.
- 8 « Le chrétien est une grâce de Dieu faite au musulman. Dieu a fait don du chrétien au musulman et du musulman au chrétien. Cela signifie que ces deux grâces complémentaires ont formé ce pays. Nous avons produit sa liberté et sa dignité, nous avons produit ce que renient fortement les gens, et je ne veux pas dire qu'ils s'en moquent, dans d'autres lieux... Nous avons produit l'état moderne dans le monde arabe ... » (L'Imam Mohammad Mehdi Chamseddine, «Revue Al Ghadir», numéro 23/1992, Haut Conseil islamique chiïte, Beyrouth, pp. 20-24). Madame docteur Rajaa Makké écrit dans un article intitulé «Ce que les musulmans attendent d'un centre culturel catholique» : «Dans une interview que nous avons menée avec Sa Bienveillance l'Érudit Al Sayyed Mohammad Hussein Fadlallah sur ce que les musulmans pourraient attendre d'un centre culturel catholique, il a souligné que ce sont eux, les frères chrétiens, qui prennent toujours l'initiative de poser la question de la convivialité. (...) Il voit dans la présence directe de ce centre une acceptation de l'engagement de l'autre et d'ouverture à cet autre». Concernant un entretien qu'elle a eu avec le professeur Mohammad Al Sammak, conseiller du Mufti de la république du Liban, elle souligne qu'il a insisté en disant : «toute filière capable de mener au dialogue, nous l'appuyons et œuvrons pour son avancement. Nous nous plaignons du manque d'institutions non gouvernementales qui, autres que celles officielles, regrouperaient tout le monde. En fait, l'ensemble des institutions de la société civile se classe «confessionnellement» ou idéologiquement. Elles sont toutes plus fortes que l'État et même le remplacent. Il faudrait maintenant, dans cette période d'après guerre, qu'elles sortent de leur confessionnalisme pour rejoindre leur citoyenneté. Ce projet, celui du centre culturel catholique, pourrait être une base de renforcement du dialogue et le mieux serait que soit formé un comité ou même une autre institution commune qui viserait à établir des liens avec la société civile» (sous presse).
- 9 Pour cette raison, le nombre d'étudiants syriens, jordaniens, égyptiens et irakiens qui viennent à ces cours augmente constamment.
- 10 Nous rapportons à ce propos la stigmatisation faite, en présence de représentants des ambassades de France et d'Allemagne, par M. Wa'il Kheir, président de la Fondation des Droits de l'homme et du droit humanitaire (FDHHD) de la vague d'arrestations à laquelle nous avons fait allusion dans le texte : «la déclaration universelle des Droits de l'homme avait déterminé 30 droits et libertés qui constituent les principes de «jus cogens», principes essentiels, universels et inviolables. (...) Avec la conférence de Téhéran en 1968, puis la déclaration de Vienne en 1993, les règles de «jus cogens» ont progressivement remplacé le droit positif dans le sens où ces principes universels, et non plus les législations internes, sont devenus la référence pour déterminer l'existence de violations des droits et des libertés de la personne humaine». A partir de là, M. Kheir a estimé que «les militants arrêtés ne faisaient que pratiquer leur droit à la liberté d'expression, d'opinion et de rassemblement, tous principes de «jus cogens». (...) Il a enfin condamné toutes les formes de torture physique et psychologique pratiquées sur les militants aounistes et FL en soulignant qu'aucune situation d'exception, état d'urgence, de siège ou de guerre, ne peut justifier l'emploi de la torture» (L'Orient le jour, 23/8/01).

## Des chrétiens persécutés ? Étude de cas en Irak

Louis Sako

### 1. Quelques statistiques

L'Irak a une population de 22 millions d'habitants. 60% sont âgés de moins de 18 ans et 60% sont des femmes, en raison de la guerre et de l'émigration (de nombreux hommes ont été tués ou ont quitté le pays, les femmes sont restées). Une femme sur 6 a la possibilité de se marier.

Le pays souffre de l'embargo depuis 11 ans et le Nord (zone kurde) est une zone d'exclusion aérienne. Le régime n'a pas réussi à la contrôler. En fait, ce sont les partis kurdes qui la dirigent.

Après l'occupation du pays par les musulmans et au cours du XIV<sup>e</sup> siècle, le nombre de chrétiens a diminué. En Irak, il y a officiellement 4% de chrétiens, mais ils sont en réalité moins nombreux en raison des vagues d'émigration. Il n'existe pas de statistiques exactes. Leur nombre pourrait être à l'heure actuelle de l'ordre d'un demi-million : 350.000 chaldéens, 60.000 catholiques syriens, 2.000 catholiques arméniens, 2.650 latins, 50.000 assyriens, 40.000 orthodoxes syriens, 10.000 orthodoxes arméniens et 5.000 de diverses obédiences. Aujourd'hui, 75% des chrétiens vivent à Bagdad, 10% dans la zone kurde et 15% à Mossoul et ses environs.

Cinq Églises catholiques coexistent : l'Église chaldéenne (80%), syrienne (10%), latine (4%), arménienne (2%) et melkite. Ce pourrait être un phénomène idéal pour témoigner de l'unité dans la diversité de l'Église catholique. Malheureusement, cette coexistence de différentes Églises est devenue un signe de contradiction.

### 2. Les relations entre les différents rites

Au niveau des chrétiens en Irak, il existe différentes Églises qui ne sont pas unifiées par des conseils ou des commissions actives, ni par un travail sérieux. Les réunions sont formelles et ennuyeuses (peut-être à cause de la mentalité tribale et de la formation classique du clergé). L'absence d'un travail commun et de projets d'avenir, l'absence d'orientation forte et claire entraînent des erreurs.

Au cours des dix dernières années, grâce aux cercles de formation théologique, ils sont plus à même de former différentes couches et d'approfondir leur héritage spirituel et leur mission au sein d'une société musulmane. Il existe des groupes de jeunes et des universitaires qui suivent des cours de théologie et d'instruction religieuse (environ 1.000 à Bagdad et 300 à Mossoul).

### 3. Relations entre musulmans et chrétiens

Depuis l'occupation du pays par les musulmans au septième siècle jusqu'à aujourd'hui, les relations entre chrétiens et musulmans ont connu différentes phases de collaboration, de tolérance, mais aussi parfois de persécution, et par conséquent de soumission au statut de protection de la dhimma. La situation a changé aujourd'hui. Contrairement à d'autres pays arabes, la politique officielle du gouvernement irakien continue de s'ouvrir vers les différents groupes religieux (en raison de la tendance laïque du parti Baath). Ils jouissent de droits civils et politiques. Le bien-être des chrétiens semble tout à fait assuré, ils sont appréciés en raison de leurs qualités élevées. Bien que les écoles aient été nationalisées, l'instruction religieuse est normalement garantie par l'État lorsque le pourcentage dépasse 25%. Le gouvernement a édifié plusieurs églises et restauré des monastères au cours de ces dernières années.

Il est vrai que dans les pays arabes où les chrétiens sont minoritaires, ils se sentent inférieurs et menacés par les communautés musulmanes plus nombreuses qui les entourent. Les musulmans se sentent quant à eux menacés par l'Occident.

La paix religieuse et les lois sur le statut personnel ne sont pas égales. Ainsi, les chrétiens n'ont pas le droit de convertir un musulman et un musulman ne peut pas devenir chrétien, mais un chrétien pourra se convertir facilement à l'islam. Et si le mari ou la femme devient musulman, les enfants de moins de 18 ans deviennent aussi automatiquement musulmans. Il existe effectivement une vague d'islamisation ; certaines attaques individuelles ont lieu, mais le gouvernement contrôle les fondamentalistes. Cela est dû à la seconde guerre du Golfe et à l'embargo qui ont fortement nui à l'Irak. De même, il ne faut pas oublier le problème d'Israël et des Palestiniens. Les pays occidentaux ont créé Israël et continuent à soutenir le pays sur de nombreuses questions. Ces interventions ont un effet désastreux. Elles sont l'occasion d'une propagande contre l'Occident, considéré par les musulmans comme des pays chrétiens et des « croisés ». Trois autres faits nourrissent le fanatisme : l'émigration des chrétiens, l'édification d'églises avec les aides occidentales et l'attitude de certains chrétiens aux postes clés, qui s'enfuient.

L'Église n'a pas de position et aucun mot à dire. Les évêques ne se préoccupent pas de l'importance des informations dans les médias.

### 4. Émigration des fidèles chrétiens

Depuis la guerre du Golfe et l'embargo massif imposé à l'Irak qui a suivi, la vie sociale est devenue très difficile. C'est la raison pour laquelle on a assisté à une vague d'émigration des fidèles chrétiens qui ont quitté le pays. Depuis la fin de

la guerre du Golfe en 1991, plus de 10.000 chrétiens quittent l'Irak chaque année. L'émigration des chrétiens représente une préoccupation spéciale puisqu'ils sont ancrés dans ce pays depuis qu'il y a des chrétiens. Si l'Irak perd ses chrétiens, cela ne pourrait-il pas également constituer une perte pour les musulmans ?

Malheureusement, l'Église ne fait rien pour endiguer ce phénomène qui compromet son avenir en Irak. Jusqu'à ce jour, il n'y a eu aucune lettre pastorale de l'épiscopat.

Les évêques se sont longuement absentés à plusieurs reprises de leurs diocèses. Le patriarche et d'autres évêques restent longtemps en dehors de leurs diocèses respectifs, soit pour des vacances, soit pour recueillir des fonds étrangers afin de construire des églises coûteuses et de grands palais épiscopaux.

Dans un pays où la population manque de nourriture sous l'embargo, ce genre d'attitude amène à se poser des questions.

En dépit de tous ces faits, les fidèles continuent à faire preuve d'une foi très forte. Presque toutes les églises sont pleines à chaque cérémonie liturgique et l'enseignement du catéchisme dans les paroisses s'effectue de la meilleure façon possible. De telles communautés chrétiennes vivantes constituent la force interne de l'Église en Irak.

## Conclusion

### Avenir

Comment voir l'avenir ?

Les chrétiens d'Irak et des pays arabes représentent ensemble 5% de la population. S'ils restent, comme aujourd'hui, des groupes refermés sur eux-mêmes, dispersés, vivant dans le passé et dans des villes désertes, ils n'auront pas d'avenir (comme c'est le cas en Afrique du Nord et en Turquie). Par conséquent, s'ils veulent survivre et maintenir leur présence et leur mission, ils devraient savoir que leur place se situe en relation avec leur pays et ses habitants.

Ils doivent travailler ensemble, regrouper leurs efforts afin de formuler un discours théologique et œcuménique moderne permettant d'aider les Églises à être plus proches les unes des autres. Dans le même temps, ils devraient formuler un discours humain, culturel et civilisé afin de permettre une convivialité, une collaboration et une compréhension sûres, entre eux et leurs frères d'autres religions. Par conséquent :

1. L'unité des Églises est nécessaire, une unité dans la diversité. L'Église devrait former son clergé et ses paroissiens dans un esprit œcuménique et dans un dialogue créatif. Nous devrions penser dans un esprit responsable et

œcuménique comment comprendre la mission de notre Église, sa vocation dans cette réalité historique. Je veux dire par là comment développer une théologie capable de vivre ici et maintenant et d'agir sur les événements afin de les interpréter dans la culture locale et éveiller l'espoir non seulement des chrétiens mais aussi d'autres citoyens et approfondir leur foi et leur convivialité. Tout comme l'Église d'Orient impliquée, à travers les âges, dans les événements historiques, sociaux, culturels et religieux.

2. L'émigration : plutôt que de penser en tant que minorité, les chrétiens devraient se considérer comme faisant partie de la nation dans laquelle ils habitent. L'Église devrait aider les gens à rester chez eux en créant des emplois et en édifiant des projets et des maisons pour les jeunes familles.

3. La convivialité. Nous vivons avec les musulmans, ils ont la même foi en Dieu et se veulent les fils d'Abraham. Quelle est notre relation spécifique avec eux ? Que faut-il faire pour approfondir le sens du dialogue et de fraternité entre nous ? Comment pouvons-nous exprimer notre engagement sur les questions de la justice sociale et des Droits de l'homme ?

Les chrétiens et les musulmans devraient éviter toute étroitesse d'esprit et le manque de perspicacité, et travailler ensemble pour mettre en application les points communs basés sur des valeurs morales telles que la justice sociale, la paix et la liberté, la défense des Droits de l'homme et des valeurs démocratiques. Cette tâche requiert de part et d'autre d'être ouvert à la modernité, d'accepter et d'accueillir l'autre en tant que frère et non en tant qu'étranger ou ennemi. Ces efforts permettront de surmonter le fanatisme d'un côté comme de l'autre.

De cette façon, nous préparerons un avenir commun meilleur, fait de respect mutuel, de paix universelle et d'universalisation des Droits de l'homme.

## Des chrétiens persécutés ? Étude de cas en Égypte

Cornelis Hulsmann

Il y a quelques jours, nous avons été frappés par la nouvelle de la choquante attaque à New York et Washington (11 septembre 2001). Le gouvernement égyptien a immédiatement dénoncé cet acte barbare avec virulence, mais, dans la rue, les Égyptiens n'ont pas réagi de la même façon.

Dans les magasins, sur les marchés et dans les autres lieux populaires, les Égyptiens ont clairement exprimé leur joie. Sur un marché, un vendeur nous a donné des bougies en nous demandant de les allumer à l'église et de remercier Dieu. Cet homme, qui était à l'évidence musulman, s'est exprimé en employant les termes de « nous et vous ». Ces gens-là sont issus des classes sociales inférieures, savent probablement à peine lire et écrire, et regardent seulement la télévision.

Mais les musulmans n'ont pas été les seuls à réagir de la sorte. Les chrétiens ont fait de même. Tant les musulmans que les chrétiens ont jugé qu'un acte d'une telle envergure ne pouvait s'être produit sans que Dieu le permette et que, si c'était le cas, cela devait être un châtement divin.

Mes enfants vont à l'école allemande au Caire. D'autres enfants (ils n'ont que 10 et 11 ans) ont exprimé leur joie à propos de cette attaque. Ces enfants proviennent de familles égyptiennes aisées. Ils manifestent les sentiments exprimés chez eux.

Dans les milieux ayant un plus haut niveau d'éducation, les gens ont fait preuve de davantage de retenue dans l'extériorisation de sentiments aussi crus, mais bon nombre d'entre eux ont probablement ressenti une émotion similaire.

Tout le monde ne s'est certainement pas réjoui de ce qui s'est passé. Un de mes amis m'a appelé et m'a dit : « C'est contre l'islam. J'attends des dirigeants de l'islam qu'ils prennent fortement position contre de tels actes. » Il était évident qu'il tienne de tels propos. « Il y a trois mois, j'étais au World Trade Center. Si l'attaque était survenue à un autre moment, j'aurais pu être tué. » Cependant, les Égyptiens qui peuvent se permettre le luxe de voyager aux USA sont en nombre relativement restreint.

Pourquoi les Égyptiens ont-ils exprimé de tels sentiments ? Personne n'est allé danser dans les rues comme les Palestiniens montrés dans les reportages, mais ils se réjouissaient de l'énorme dommage et de l'immense douleur infligés aux Américains. Des incidents aussi terribles que celui-là mettent en évidence les sentiments et émotions d'un grand nombre de personnes.

Pendant longtemps, les Égyptiens ont été frustrés par les brimades que leur ont fait subir les Américains (les responsables politiques américains). Beaucoup se sentaient humiliés et même opprimés. Mettez-vous à la place des téléspectateurs égyptiens. Chaque jour, ils voient la souffrance des Palestiniens sur leurs écrans. Ils voient des troupes israéliennes tuant des Palestiniens et ils entendent parler du soutien apporté par les Américains à Israël. La question qu'ils se posent le plus souvent est « Est-ce que le sang palestinien n'a aucune valeur ? »

Une autre question majeure pour les Égyptiens est celle des sanctions contre l'Irak. Cela fait maintenant dix ans qu'elles sont en place. Elles ont infligé une immense souffrance au peuple irakien. Des dizaines de milliers, sinon des centaines de milliers d'enfants sont morts de la malnutrition et du manque de médicaments. Les Américains insistent pour maintenir les sanctions. Saddam Hussein n'est pas aimé en Égypte, mais est-ce là le prix qu'il faut payer ? Les Américains soutiennent que c'est Saddam Hussein qui entrave la distribution des denrées alimentaires et des médicaments, mais cet argument ne parvient pas à convaincre la plupart des Égyptiens car les Russes, les Chinois et les Français étaient favorables à la levée des sanctions. L'argumentation américaine est ainsi remise en question. D'autres vont même plus loin ; selon eux, cette attitude montre que les Américains veulent dominer le monde arabe.

Un autre pays qui a subi des sanctions pendant des années est la Libye. Pourquoi ? Pour l'attaque sur le vol de la TWA au-dessus de Lockerbie ? Pour forcer la Libye à extraditer deux de ses ressortissants ? Il faut garder présent à l'esprit que la Libye et l'Irak ne sont pas des entités abstraites dans le pays. Des centaines de milliers d'Égyptiens y ont travaillé, assurant ainsi les revenus de millions de familles en Égypte. Ils savent que les amis avec qui ils ont travaillé là-bas sont en train de souffrir. Eux-mêmes ont perdu des emplois bien payés en comparaison avec ce qu'ils peuvent trouver en Égypte, et ils croient que ce sont les Américains qui sont responsables de cette situation.

Il existe une multitude d'autres exemples. Les gens se souviennent d'un avion égyptien abattu par les Israéliens au-dessus du Sinaï il y a des années. Un autre incident, celui d'un avion iranien abattu par un missile américain, est encore présent dans les esprits. Et il y a encore beaucoup d'exemples similaires.

Les Égyptiens estiment qu'ils ont été brimés par les Américains. Ils pensent que la superpuissance est du côté de ceux qui les attaquent. Les Américains semblaient être si invincibles. Il paraissait qu'ils pouvaient agir comme bon leur semblait, sans rencontrer de résistance, sans être punis pour la souffrance qu'ils infligeaient aux autres. Et tout d'un coup, cette superpuissance a été frappée en plein cœur. Le centre new-yorkais des affaires a été écrasé. Le Pentagone, le système nerveux de la défense américaine, a été frappé. Personne n'avait pensé que cela pourrait jamais arriver. Pourtant, c'est arrivé. Cela devait être un châtement de Dieu.

## Quel est le rapport avec notre sujet d'aujourd'hui ?

Cela a un grand rapport, parce que ces sentiments jouent également un rôle dans les relations entre musulmans et chrétiens. Les musulmans se sentent souvent offensés par l'extrême insensibilité dont font preuve les occidentaux lorsqu'ils parlent des chrétiens vivant parmi eux. Ils ne croient pas les histoires relatant la persécution de chrétiens. Les musulmans pensent, à tort ou à raison, que le problème de la persécution des chrétiens ne se pose pas dans le pays, qu'ils ont toujours vécu en bonne harmonie avec les chrétiens, et, maintenant, en Occident, des groupes prétendent que les chrétiens sont persécutés.

L'émigration copte vers l'Occident a commencé dans les années 1950 et atteint son apogée dans les années 1960 et 1970. La migration musulmane s'est plutôt caractérisée par une migration temporaire à destination des pays producteurs de pétrole. Selon les estimations, 70% des Égyptiens qui ont émigré vers l'Occident sont des chrétiens. Mais il est devenu plus difficile d'entrer en Occident. Des facteurs faisant pression, comme la pauvreté des conditions de vie, et des facteurs exerçant une attraction, comme la perspective de meilleures conditions de vie et la présence de famille ou d'amis à l'Ouest, ont encore renforcé leur désir de partir. Certains d'entre eux ont monté de toutes pièces une histoire justifiant l'asile afin de partir en Occident. J'en ai moi-même connu des exemples. D'autres Égyptiens qui ont observé cela sont devenus suspicieux quant aux histoires de leurs compatriotes demandant l'asile en Occident.

En Occident, des groupes de chrétiens ont commencé à mener campagne pour leurs frères et sœurs partageant la même foi en Égypte et dans d'autres pays. Aux États-Unis, ils ont fait pression pour obtenir l'adoption d'une loi qui permettrait aux USA de s'ingérer dans d'autres pays lorsque certains indices dénotent un manque de liberté religieuse. Leur action a abouti à l'adoption d'une loi intitulée Freedom from Religious Persecution Act (loi sur l'abolition de la persécution religieuse) en 1999 et la formation de la Commission américaine sur la liberté religieuse internationale, US Commission on International Religious Freedom, qui conseille le gouvernement et le Congrès américains sur les sanctions possibles à l'encontre de pays en raison de leur attitude envers les chrétiens et autres minorités.

## Cela a de nouveau été perçu comme une brimade américaine.

La presse égyptienne a violemment critiqué cette loi et cette commission, qui ont toutes deux été perçues comme une ingérence injuste dans les relations entre musulmans et chrétiens en Égypte. Depuis des années, depuis les premiers débats aux États-Unis sur l'adoption éventuelle d'une loi, les journalistes égyptiens étaient montés au créneau contre ce projet. L'un des problèmes était que

cette loi était défendue par des groupes coptes et d'autres groupes chrétiens qui étaient considérés comme radicalement anti-islamiques et anti-égyptiens.

Un autre problème venait du fait que les Égyptiens n'avaient pas confiance ; ils pensaient que les États-Unis ne considéreraient pas les questions relatives à la liberté religieuse de façon impartiale. Ils citaient en exemple différentes parties du monde arabe où les USA se comportaient en tyrans. Par conséquent, l'état d'esprit était : « Comment s'attendre à ce que cela change maintenant ? »

### L'exemple d'Al-Kosheh

C'est dans ce contexte que se sont déroulés les incidents d'Al-Kosheh, un petit village jusqu'alors inconnu de Haute Égypte. En août 1998, deux chrétiens ont été tués alors qu'ils étaient en train de jouer et de boire. Pour essayer de trouver les coupables, la police a réagi en arrêtant des centaines de chrétiens, et quelques musulmans.

L'évêque orthodoxe copte responsable du village d'Al-Kosheh, Mgr Wissa, s'est tout d'abord plaint de ces interrogatoires auprès des policiers locaux. Après trois semaines d'efforts infructueux pour mettre un terme à des arrestations apparemment arbitraires, au cours desquelles différents villageois ont été soumis à des méthodes que certains ont qualifié d'interrogatoires violents et d'autres de torture, l'évêque a finalement décidé d'alerter l'opinion publique. Il a clairement souligné que les musulmans et les chrétiens avaient toujours entretenu de bonnes relations, mais que la police s'était livrée à des rafles massives de chrétiens qui devaient impérativement cesser.

À l'étranger, la communauté copte a vivement protesté, affirmant que la police avait arrêté tous ces chrétiens seulement en raison de leur appartenance religieuse. Ce n'était pas exact. La réalité était bien plus complexe.

Des activistes coptes ont mené toutes sortes d'actions qui visaient à attirer l'attention et se sont traduites par des affirmations outrageuses dans les médias occidentaux. Les musulmans se sont sentis vivement offensés, sans aucun doute à la suite des articles publiés par le Sunday Telegraph affirmant que des jeunes filles chrétiennes avaient été violées et que des chrétiens avaient été crucifiés. Tout d'abord parce que ces affirmations absolument exagérées de viol et de crucifixion n'étaient pas vraies et également parce que les méthodes brutales employées par les policiers, usant de violences, coups de pied, électrochocs et injures, étaient indifféremment appliquées envers toutes les personnes de catégorie sociale inférieure, qu'il s'agisse de chrétiens ou de musulmans. D'ailleurs, de nombreux musulmans ayant un niveau d'éducation supérieur ont également blâmé ces méthodes. L'allégation selon laquelle il s'agissait d'un acte de musulmans envers des chrétiens a par conséquent été perçue comme extrêmement injuste.

En Occident, la campagne se poursuivait. L'évêque Yo'annis, secrétaire de Sa Sainteté le pape Shenouda, m'a dit en octobre 1998 que, selon lui, les accusations du procureur à l'encontre de M<sup>gr</sup> Wissa étaient la conséquence du mécontentement des fonctionnaires de l'administration, qui réagissaient ainsi aux accusations de l'Occident.

La presse égyptienne, qui relatait en détail la campagne occidentale, donnait aux lecteurs l'impression que les coptes émigrés en Occident et ceux qui les soutenaient faisaient délibérément une présentation déformée des incidents d'Al-Kosheh pour servir leurs propres objectifs, que l'on disait anti-égyptiens et anti-islamiques.

L'opinion était également répandue que ces groupes coptes étaient soutenus par Israël ou par des formations pro-israéliennes dont l'objectif n'était autre que d'affaiblir les voisins d'Israël en créant des divisions. Le directeur de l'Institut d'Études stratégiques d'Al-Ahram, Dr. Abdel-Mo'neim Said, a demandé à des journalistes, dans une interview, d'observer dans quelles circonstances la question des Droits de l'homme était soulevée par les coptes. Lorsque les relations entre Israël et l'Égypte évoluaient vers une meilleure compréhension, la question des droits des coptes était rarement évoquée. En revanche, lorsque ces relations se dégradaient, le problème des droits coptes était mis en avant.

La présence de groupes d'émigrés coptes radicaux aux USA et au Canada remonte aux années 1970. Toutefois, selon Abdel-Mo'nem Said, ils élèvent la voix quand cela sert les intérêts des groupes pro-israéliens.

La question n'est pas de savoir si les Égyptiens interprètent correctement les évolutions survenant en Occident, ou non. Une chose est sûre : le sentiment général est que des forces anti-égyptiennes ont utilisé l'histoire d'Al-Kosheh pour atteindre leurs propres objectifs politiques.

À travers les médias égyptiens, les musulmans et les chrétiens d'Al-Kosheh et des environs étaient informés des reportages diffusés et des campagnes menées en Occident. Les chrétiens d'Al-Kosheh les percevaient comme un soutien en faveur de leur cause, tandis que les musulmans du village les percevaient comme un coup de couteau dans le dos, qui leur était infligé par les chrétiens.

Après les incidents de 1998, l'évêque M<sup>gr</sup> Wissa fut reçu comme un héros dans plusieurs pays occidentaux. Il s'est même vu décerner un prix par Freedom House aux USA, organisation largement considérée en Égypte comme favorable aux activistes coptes, et par conséquent anti-égyptienne.

Toutes ces transmissions d'informations ont créé un fossé entre les musulmans et les chrétiens. Ce qui n'était au départ que l'expression d'un mécontentement quant à la façon dont la police locale avait mené son enquête sur le meurtre des deux chrétiens en 1998 s'était transformé fin 1999, du fait de mani-

pulations de l'information émanant des différentes parties impliquées, en un véritable fossé entre les musulmans et les chrétiens du village.

Beaucoup d'Égyptiens estiment qu'il n'est pas bon de discuter ouvertement des problèmes. (Cela n'est pas seulement valable pour les sujets ayant trait à l'État, mais aussi pour les questions qui peuvent se poser au sein de l'Église, des institutions islamiques, d'autres organisations et de la famille). Ils trouvent qu'il vaut mieux laver son linge sale en famille, et ne pas régler ses problèmes en public. Beaucoup croient intimement que discuter des problèmes ouvertement aggrave ces derniers. (Ce qui, dans une certaine mesure, n'est pas faux).

C'est ainsi que l'on a cru bon, surtout avant Noël, de donner à l'opinion publique l'impression qu'il existait en Égypte une unité entre les musulmans et les chrétiens. Il ne fait aucun doute que des chrétiens et musulmans d'Al-Kosheh y ont apporté leur contribution en faisant aux journalistes une déclaration d'amitié mutuelle, à la suite de quoi un magazine égyptien a publié un reportage sur l'amour fraternel entre les chrétiens et les musulmans d'Al-Kosheh.

Il était facile de donner et d'obtenir des témoignages verbaux de bonnes relations. Les commentaires de ceux qui estimaient que ces relations n'étaient pas particulièrement bonnes ont ainsi été négligés.

À Al-Kosheh, le climat était loin d'être excellent. Musulmans et chrétiens étaient divisés en deux communautés bien distinctes, et les exemples individuels d'amitié entre les deux communautés étaient devenus rares. Les chrétiens se racontaient entre eux des histoires d'injustices commises à leur encontre par des musulmans et les musulmans se racontaient des histoires d'injustices commises à leur encontre par des chrétiens. Chaque communauté se sentait victime de l'autre. Chacune avait l'impression d'être opprimée. Les musulmans ont recherché un soutien auprès des autres musulmans d'Égypte, et les chrétiens ont cherché secours auprès des chrétiens vivant en dehors de l'Égypte.

Cette atmosphère explosive avait été remarquée par un pasteur d'un village voisin, qui avait vu des chrétiens effectuer des réparations sur l'église à Al-Kosheh, sans l'autorisation des autorités administratives. Selon lui, les chrétiens d'Al-Kosheh ne se souciaient pas d'obtenir cette autorisation. Pourquoi le devraient-ils ? Telle était l'opinion des chrétiens d'Al-Kosheh. Ne bénéficiaient-ils pas du soutien des USA et des médias étrangers ? Il allait de soi que les autorités égyptiennes n'oseraient pas intervenir dans ce qu'ils considéraient comme leur droit.

Les musulmans voyaient tout cela et ressentaient l'arrogance des chrétiens. Ils étaient aigris de ne rien pouvoir faire contre cela. C'est dans cette atmosphère envenimée que, le 31 décembre 1999, un musulman et un chrétien se sont disputés pour une brouille : le prix d'un produit dans un magasin. La querelle s'est amplifiée ; des accusations ont été lancées de part et d'autre. La famille et les amis

ont été impliqués dans la dispute ; les sentiments des chrétiens envers les musulmans, et vice versa, sont sortis en plein jour.

Les chrétiens ont détruit les biens appartenant aux musulmans et les musulmans ceux des chrétiens.

Les tensions se sont accrues dans le village à tel point que, le troisième jour, les habitants ont sorti leurs armes. Des musulmans venant d'autres villages sont accourus en renfort. Les chrétiens se sont retrouvés surpassés en nombre et, à la fin de la journée, 20 chrétiens et un musulman avaient été tués.

Cette dispute banale n'aurait jamais dégénéré en un tel désastre si elle n'avait pris place dans un climat déjà en proie à de vives tensions.

Al-Kosheh n'est qu'un exemple. Il s'est produit de nombreux autres incidents où de petits conflits entre musulmans et chrétiens ont dégénéré parce que le climat était déjà tendu dans un secteur donné.

Depuis les affrontements qui ont éclaté à Al-Zawya Al-Hamra, un quartier pauvre du Caire, en 1979 - et qui se sont finalement terminés par le bannissement de nombreux responsables religieux musulmans et chrétiens, dont le pape Shenouda - il n'y a plus jamais eu de heurts d'une ampleur aussi importante qu'à Al-Zawya Al-Hamra et Al-Kosheh. Néanmoins, il est arrivé que de petites disputes dégénèrent, aboutissant souvent à la destruction de biens appartenant à des chrétiens, voire même à la mort de chrétiens.

Dans des régions où le climat était meilleur, d'autres conflits, pourtant similaires, n'ont pas eu les mêmes conséquences. Le climat social fait office de catalyseur. C'est comme un nuage gazeux : Si du gaz inflammable se répand continuellement dans un espace limité, on ne s'aperçoit de rien, jusqu'à ce qu'une toute petite étincelle provoque une explosion. De la même façon, un insignifiant conflit non religieux peut tout simplement provoquer une explosion dans une atmosphère envenimée.

## Une atmosphère de cocotte-minute

Quelqu'un qui vit sous pression est plus susceptible d'exploser dans un accès de colère pour une brouille que quelqu'un qui est exposé à moins de pression. Par conséquent, il n'est pas surprenant que les quartiers pauvres connaissent davantage de conflits que les secteurs plus aisés. Il en va de même des conflits entre musulmans et chrétiens. Les rivalités éclatent généralement dans les quartiers pauvres, et impliquent en premier lieu les catégories sociales inférieures et les plus démunies. Une analyse des tensions survenues au cours de ces dix dernières années ou plus mettrait cet état de fait très clairement en lumière.

Les Égyptiens sont soumis à des pressions croissantes. La pauvreté n'a cessé d'augmenter. Dans les quartiers pauvres, l'espace vital disponible en moyenne

par individu a considérablement diminué au cours des vingt dernières années, se limitant parfois même à moins d'un mètre carré par personne. Et l'exiguïté n'est pas le seul mal ; les conditions de vie sont désastreuses. Des millions d'habitants vivent en deçà du seuil de pauvreté, n'ayant rien de plus pour survivre que du pain, des fèves et du riz. Les aliments riches en protéines, tout comme les fruits, sont vendus à des prix exorbitants pour une vaste partie de la population. La pollution augmente, de même que les maladies dues à ces conditions de vie. La population égyptienne s'accroît actuellement d'au moins un million par an, ce qui ne fait qu'agrandir encore les quartiers insalubres des villes.

Pour montrer jusqu'à quel point s'étend cette pauvreté, un prêtre jésuite d'Égypte a recensé un nombre croissant de familles qui ne sont plus capables de s'occuper de leurs enfants. L'Égypte est un pays dans lequel les liens familiaux sont forts ; pourtant, dans leur lutte pour leur survie personnelle, ces familles, qui ne se voyaient plus à même de prendre en charge leurs propres enfants, les ont abandonnés. N'est-ce pas douloureux ? Est-ce que des familles ne seraient pas prêtes à tout pour éviter de telles situations, notamment à mentir pour leur propre avantage, à voler, à lutter pour survivre, à se livrer à du trafic d'alcool, de drogues et autres ?

Sarakna est un petit village chrétien, près de Qussia, Assiut. Traditionnellement, la plupart des habitants vivaient de l'agriculture, mais cela est devenu de plus en plus difficile. La population a augmenté. Au fil des successions, les terres, divisées entre les fils des cultivateurs, se sont de plus en plus rétrécies, à tel point que la plupart des familles ne peuvent même plus en vivre. Les agriculteurs essaient donc de trouver des revenus supplémentaires. Ce n'est pas simple lorsque l'on est illettré. L'Église locale a beaucoup fait pour développer des projets générant des revenus, par exemple, en donnant à ces paysans une formation, comme la charpenterie, pour les aider à gagner un peu d'argent à côté de la culture de leur petite parcelle de terre.

Ce problème ne concerne toutefois pas seulement les chrétiens. Les musulmans de la région sont tout aussi pauvres et éprouvent les mêmes difficultés pour gagner leur vie. Dans ces circonstances, il arrive, lorsque la terre d'un cultivateur chrétien jouxte la parcelle d'un musulman, qu'il y ait des disputes, notamment quant à l'utilisation de la terre ou l'irrigation. Ces querelles peuvent aussi être intentionnelles, car aussi bien les musulmans que les chrétiens en connaissent la signification. Tant les chrétiens que les musulmans ont tendance à chercher le soutien de leur famille et de leur communauté religieuse. Toutefois, étant donné que les chrétiens sont en minorité, ils doivent souvent céder, s'avouer vaincus et renoncer à leur terre, après bien des tourments.

Il y a quelques années, un musulman a tué un moine du monastère de Muharaq. Le musulman était un squatter ; il n'avait pas de terrain, mais une famille à

nourrir. Le monastère est riche et possède de nombreuses parcelles de terre. Alors pourquoi ne pas en prendre une ? Ce n'était pas la première tentative de ce genre. Le moine responsable a essayé de le faire partir du terrain du monastère. Cette fois-là, il s'est fait tuer. Aux États-Unis, les coptes ont crié à l'infamie, notamment parce que le squatter n'avait été condamné qu'à sept ans de prison. Cela s'explique par le fait qu'il y avait deux personnes sur le lieu du meurtre. L'un d'eux était le meurtrier, mais tous deux n'avaient été impliqués dans l'affaire. La loi égyptienne stipule que, dans ce cas, les deux suspects sont condamnés à sept ans. Si la loi égyptienne était appliquée différemment parce que la victime était un chrétien, cela serait grave, mais rien ne permet de l'affirmer.

Il existe de nombreux autres exemples de contextes similaires, de cette pression pesant sur des individus qui s'efforcent de survivre. Hossam Gowdat, qui est venu ici avec moi, appelle cela l'effet « cocotte-minute ». Les gens vivent sous une grande pression.

Cette pression génère un climat de plus en plus explosif. De petits conflits sans importance qui, dans des circonstances sociales normales, trouveraient une solution, se transforment alors en détonateurs et peuvent devenir la source d'énormes affrontements qui font de nombreux morts, comme à Al-Kosheh.

Dans une atmosphère aussi explosive, les responsables locaux, aussi bien de l'administration que des communautés religieuses, les médias ainsi que les acteurs étrangers potentiels portent une lourde responsabilité. Leurs réactions peuvent réduire les tensions locales, ou au contraire leur faire prendre des proportions énormes. Une approche modérée permet souvent de prévenir l'intensification des conflits.

À titre d'exemple, on peut citer la façon dont l'ancien métropolitain de Beni Suef, Athanasius, a pris en charge l'affaire du meurtre de plusieurs membres d'une famille à Wasta, un incident bien plus horrible encore que le meurtre des deux chrétiens jouant à Al-Kosheh.

À Al-Wasta, les problèmes ont commencé lorsqu'une jeune fille mineure, Thérèse Shaker (15 ans), a souhaité se convertir à l'islam. D'après divers entretiens avec les membres de la famille, le prêtre local et l'évêque Athanasius, la jeune fille voulait de toute évidence fuir la pauvreté du contexte familial et les disputes internes. Thérèse était mineure et n'avait même pas encore 16 ans. Bien que la loi égyptienne interdise les conversions en dessous de cette limite d'âge, la police a refusé de renvoyer la jeune fille dans sa famille.

Tout comme l'évêque Wissa l'avait fait dans le contexte des incidents de Kosheh, l'évêque Athanasius a protesté auprès de la police locale. Tout comme à Al-Kosheh et à Sohag, la police de Wasta et Beni Suef n'a pas non plus prêté attention aux protestations de l'évêque. Mais M<sup>gr</sup> Athanasius, contrairement à M<sup>gr</sup>

Wissa, n'a pas alerté l'opinion publique. Il est allé voir le pape Shenouda, qui a communiqué l'affaire au bureau du président Moubarak. Ce dernier est intervenu ; les policiers mis en cause ont été mutés, le jeune fille a été renvoyée dans sa famille, et l'évêque n'a pas cherché à faire de la publicité autour de cet incident.

Un an plus tard, Thérèse a été tragiquement assassinée avec son père, sa mère et son frère. Sa sœur Nadia a échappé de justesse à la mort. Un avocat spécialisé dans les Droits de l'homme, Maurice Sadek (chef de l'organisation pour les Droits de l'homme et l'unité nationale) a inventé une histoire selon laquelle ce seraient des membres de l'organisation Gama'at Al-Islamiya qui auraient assassiné une partie de cette famille avec l'assistance de la police. Le frère de Thérèse, Ezzat, de même que l'organisation Freedom House aux États-Unis ont soutenu la version avancée par Sadek.

Freedom House a envoyé une délégation en Égypte pour enquêter sur cette affaire : Joseph Assad et le Dr Paul Marshall, l'homme qu'Assad décrit comme un « auteur primé ». Marshall est devenu célèbre pour son livre intitulé « Their blood cries out », dans lequel il décrit la persécution des chrétiens dans le monde entier. Lorsque j'ai parlé de ce livre avec lui, en août 1998, Marshall ne s'était encore jamais rendu en Égypte. Ses informations concernant l'Égypte ne reposaient pratiquement que sur des coupures de presse.

Dans le cadre de leur « enquête » sur le meurtre des Shaker, Assad et Marshall ne sont pas allés plus loin que le cabinet de Maurice Sadek au Caire, où ils ont rencontré Ezzat Shaker. Ils n'ont pas fait l'effort de se rendre à Wasta ; ils n'ont rencontré ni le prêtre, ni les membres de la famille à Wasta, ni même Nadia, l'unique survivante. Un chercheur américain qui s'est rendu par la suite à Wasta a été choqué de découvrir que Freedom House avait fondé ses conclusions audacieuses uniquement sur les suppositions non vérifiées de l'avocat, que la délégation ne s'était pas rendue sur les lieux du tragique événement et avait négligé des sources importantes.

Beaucoup de récits concernant les Droits de l'homme qui sont avancés par certaines personnes et organisations sont de même nature. En 1996, Maurice Sadek avait demandé à des journalistes comment émigrer au Canada, si ce n'est en tant qu'émigrant normal, du moins sous le couvert de l'asile politique. Lorsque sa demande d'immigration au Québec a été rejetée, Sadek a voulu s'assurer qu'il finirait par être accepté. Il est devenu célèbre en divulguant les déclarations les plus extrêmes sur la persécution des chrétiens en Égypte. Il a prétendu que des jeunes filles chrétiennes se faisaient fréquemment enlever par des musulmans, alors que des recherches ont montré qu'aucune des jeunes filles en question n'avait effectivement été enlevée comme il le prétendait. La plupart d'entre elles s'étaient converties à l'islam pour échapper à la pauvreté, à des disputes au sein

de leur famille, et à toute une série d'autres problèmes sociaux. Les membres de son cabinet l'ont quitté un à un. Plus aucun ne voulait avoir à faire avec lui. Sadek était fréquemment attaqué par les médias égyptiens pour ses accusations. Il a donné des interviews qui montraient un grand mépris pour l'Égypte. Il est parvenu à ses fins. En l'an 2000, il est parti aux USA pour ne plus revenir. Il a alors cessé d'élever sa voix si virulente pour, soi-disant, prendre la défense des coptes en Égypte.

Freedom House et Maurice Sadek ne sont pas les seuls. L'Association des coptes américains lance également souvent des accusations qui ne sont pas soutenues par l'organisation égyptienne des Droits de l'homme, Human Rights Watch, ou d'autres organisations indépendantes des Droits de l'homme. Pourquoi ?

Dans le service d'information religieuse du monde arabe, de nombreux documents attestent des exagérations faites par l'Association des coptes américains. Non seulement cette organisation émet des déclarations exagérées, mais elle ignore les faits qui la dérangent et/ou les sort de leur contexte. Elle a tendance à donner l'interprétation la plus négative possible. Tout comme en Égypte, les théories visant à établir l'existence de conspirations connaissent un développement florissant parmi les activistes coptes en Occident.

En Égypte, il est souvent commode de blâmer les sionistes ou Israël pour de nombreux maux de la société égyptienne. Cette attitude est si répandue que la plupart des étrangers vivant en Égypte ne prennent plus ces accusations très au sérieux.

Pour les activistes coptes, il est commode de blâmer les autorités et les forces de sécurité égyptiennes pour les maux qui affectent les coptes en Égypte.

Il y a quelques années, tandis qu'un groupe de jeunes pèlerins coptes rentrait de Gebel El-Teir, à 220 km au sud du Caire, le bus a été percuté par un camion, et des dizaines de jeunes chrétiens sont morts dans la collision. C'était un incident terrible. Les activistes coptes ont immédiatement répandu le bruit qu'il s'agissait d'un acte criminel. C'était un accident voulu. C'était un meurtre. En fait, ce n'était pas un meurtre délibéré, mais, somme toute, un accident par trop banal sur les dangereuses routes égyptiennes.

En mars 2001, un prêtre est mort dans un accident de voiture près de Samalut. Un avocat copte, Mamdouh Nakhla, qui a débuté sa carrière dans le cabinet de Maurice Sadek, a rédigé un communiqué de presse, distribué par plusieurs organisations coptes aux États-Unis, affirmant qu'il y avait tout lieu de croire à un geste criminel. L'évêque de Samalut, M<sup>gr</sup> Paphnotius, a parlé avec la sœur du prêtre, une religieuse, qui avait survécu à l'accident et qui trouvait cette accusation ridicule. L'Égypte est un pays dans lequel il y a beaucoup d'accidents de voiture, qui ont souvent des conséquences fatales. Du point de vue des victimes, les

accidents de la route ne font pas de distinction entre les chrétiens et les non chrétiens.

Les accusations lancées par de tels groupes ne sauraient être ignorées, car elles contribuent à donner en Occident une image déformée, et accroissent les tensions. Le pays n'a pas besoin de récits qui contribuent à empoisonner l'atmosphère.

Je me suis efforcé d'engager un dialogue avec ces groupes. J'espérais, en leur montrant que les problèmes en Égypte sont plus complexes que la présentation qu'ils en font, les ramener à la raison. Au lieu de cela, j'ai reçu un flot d'injures à mon encontre.

Le 1<sup>er</sup> mai, Christianity Today a publié un article que j'ai rédigé sur la réaction égyptienne à la visite de la commission américaine sur la liberté religieuse. J'avais écrit que les Égyptiens étaient généralement hostiles à l'ingérence américaine. D'autres médias ont exprimé le même point de vue. Mais l'affirmation qui a causé le plus de problèmes à l'association des coptes américains était peut-être la suivante :

« Plusieurs évêques et responsables chrétiens, orthodoxes, protestants et catholiques, affirment que le terme de persécution constitue une exagération massive. S'ils reconnaissent qu'il existe des discriminations à l'encontre de chrétiens, dont la plupart appartiennent à l'église orthodoxe copte, ils précisent que celles-ci sont plutôt le fait d'actes individuels commis par des musulmans, et non du gouvernement. »

La réaction de l'Association des coptes américains ne s'est pas fait attendre. Le 3 mai, celle-ci écrivait : « Il est très regrettable que M. Hulsman utilise son statut de reporter étranger vivant en Égypte pour devenir le porte-parole du gouvernement égyptien. Il a choisi de communiquer ses articles et reportages mensongers aux organisations et médias étrangers en vue de polir l'image du gouvernement égyptien aux dépens de la vérité et des coptes persécutés. » « Puisque M. Hulsman a choisi de poursuivre ses exposés empreints de partialité, nous ne pouvons que combattre ses écrits dans tous les médias auxquels il s'adressera. »

L'Association des coptes américains et Freedom House ont fait pression sur Christianity Today, enjoignant à cette publication de ne plus accepter mes articles. Christianity Today n'a pas cédé, mais cela montre quelle signification revêt la liberté d'expression pour l'Association des coptes américains et Freedom House. Au lieu d'entamer une discussion sur les faits et leur interprétation, ils font pression sur les éditeurs pour essayer d'empêcher les vues opposées de se faire entendre.

Le 4 mai, j'ai envoyé à Michael Meunier, président de l'Association des coptes américains, un courrier sur les propos diffamatoires qu'il avait écrits aupa-

ravant dans le Digest sans me donner une chance de répondre. Bien que je lui aie demandé une nouvelle fois de donner suite à ce courrier, il ne l'a jamais fait.

Peu de temps après est apparue cette histoire concernant la vie sexuelle d'un ancien moine du monastère d'Al-Muharraq. Le journal à sensation Al-Nabaa a publié des photos compromettantes accompagnées de textes obscènes sans mentionner que cet homme était un ancien moine. Les coptes ont manifesté leur irritation. C'était une profanation d'un de leurs lieux les plus sacrés. Des milliers de jeunes coptes ont manifesté dans l'enceinte de la cathédrale copte. Beaucoup d'entre eux venaient des quartiers insalubres où les musulmans les avaient tournés en dérision à propos de leurs moines.

L'Association des coptes américains a également protesté. À juste titre. Mais ils ont aggravé la situation en qualifiant cette manifestation de « révolte copte ». La presse égyptienne a dénoncé de façon virulente leur tentative d'utiliser cette démonstration pour attiser les troubles.

L'Association des coptes américains compte beaucoup de membres qui idéalisent les révolutionnaires coptes, comme l'ont fait le général Yaqoub, qui a soutenu Napoléon pendant l'occupation de l'Égypte en 1798-1801, ou l'oumma Al-Qibtiya, qui avait enlevé le pape orthodoxe copte Yousab II en 1954 et l'avait forcé à signer son abdication.

Cette attitude militante présente une forte ressemblance avec celle de quelques groupes arméniens radicaux à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, qui espéraient pouvoir libérer les Arméniens de l'empire ottoman. Ceux-ci n'hésitaient pas à provoquer de violentes réactions de la part des Turcs ottomans, dans l'espoir que cela entraînerait l'ingérence des puissances occidentales en faveur des Arméniens de l'empire ottoman. Les conséquences de ce jeu dangereux étaient évidentes. Les relations entre les Arméniens et les Turcs se sont tellement détériorées que, lorsque la Première Guerre mondiale a éclaté, les Turcs y ont vu une chance d'anéantir les Arméniens ; c'est ainsi qu'a eu lieu ce que nous appelons aujourd'hui le génocide arménien.

L'Association des coptes américains et les organisations qui les soutiennent ne s'engagent pas dans des activités violentes, ni ne demandent une intervention militaire des États-Unis en Égypte, mais elles revendiquent une ingérence américaine. Affirmant que cela contribuera à améliorer la vie des coptes en Égypte, elles demandent qu'une pression soit exercée sur le gouvernement égyptien par le biais de sanctions économiques. Le fait que le pape Shenouda et les évêques aient une autre opinion ne les intéresse pas. À plusieurs occasions, des personnalités coptes d'Égypte ont plaidé contre les sanctions, craignant que celles-ci ne provoquent une réaction brutale à leur encontre.

## Inflation langagière

L'un des problèmes que l'on dénote chez les détracteurs des persécutions envers les chrétiens est une inflation langagière. Le mot de « persécution » est employé avec une grande facilité parmi les activistes.

Le synode anglican général d'Australie a adopté en juillet, après quelques démonstrations coptes à Sydney et Melbourne, une résolution relative à la persécution des chrétiens en Égypte sans définir ce mot. Il est aussi assez remarquable que cette résolution ait été adoptée sans que soient consultés ni l'évêque anglican du Caire, ni des experts anglicans d'Angleterre ayant une bonne connaissance de l'Église en Égypte.

Selon M<sup>gr</sup> Mounir, évêque anglican en Égypte, le mot de « persécution » se réfère à une attitude systématique. « Il faut établir une distinction claire entre persécution, discrimination et harcèlement », a-t-il précisé. « La persécution consiste à placer systématiquement un groupe spécifique dans une position de second rang. Il s'agit d'une politique adoptée par un gouvernement ou la population majoritaire d'un pays en vue de priver un groupe spécifique de ses droits. Ce terme pourrait également refléter l'attitude de la majorité d'un peuple ».

« Si le gouvernement ou les institutions ne mènent aucune politique contre un groupe spécifique, nous ne pouvons pas classer des incidents et difficultés individuels comme relevant de la persécution. Il s'agit alors de discrimination ou de harcèlement. »

« Cependant, il existe effectivement des exemples individuels de violence et de discrimination. Ceux-ci peuvent prendre une telle ampleur qu'un individu de religion chrétienne peut les percevoir comme une persécution. Toutefois, des exemples individuels, aussi tragiques qu'ils soient, ne sauraient être qualifiés de persécution TANT qu'ils restent individuels [mise en relief par l'auteur]. »

« L'une des caractéristiques de la discrimination et du harcèlement individuels réside dans le fait que d'autres individus présentant les mêmes caractéristiques ne souffrent pas de la même violence et de la même discrimination. Cependant, il en va différemment si l'action est dirigée contre les personnes présentant toutes les mêmes caractéristiques. »

« Il convient de comparer les chrétiens avec des musulmans vivant dans un contexte social comparable. Si les deux groupes souffrent pareillement dans un contexte social semblable, on ne saurait parler de persécution et/ou de discrimination. Il s'agit alors de problèmes sociaux. Il va de soi qu'il faut agir contre les problèmes sociaux, mais il faut les traiter comme des problèmes sociaux et non les présenter faussement comme des problèmes relevant des Droits de l'homme. »

« Un chrétien peut devenir ministre au sein du gouvernement s'il travaille dur, se montre loyal envers son pays et est capable de parler franchement, de dire

tout ce qu'il a à dire. Il peut publier ses opinions et écrire un livre. On ne peut pas parler de persécution lorsque cela est possible. »

« Les chrétiens sont effectivement confrontés à la discrimination, mais on ne saurait affirmer que la majorité des musulmans commettent de tels actes. »

« Bien sûr, les musulmans ne peuvent être acceptés dans des emplois spécifiquement chrétiens, comme l'instruction religieuse dans une école chrétienne, et les chrétiens ne peuvent être acceptés dans des emplois spécifiques qui sont liés à l'islam. Mais lorsque j'entends que la chaîne égyptienne [de restauration rapide] Mo'men refuse d'employer des coptes, il s'agit là d'une discrimination. Préparer des sandwiches n'a rien à voir avec la religion et ne devrait pas constituer un critère pour l'attribution d'un emploi qui n'a aucune relation avec la religion de celui qui l'exerce. »

L'évêque a également évoqué des questions délicates, telles que la construction d'églises et l'apostasie de l'islam, deux des arguments les plus fréquemment utilisés parmi ceux qui estiment que les chrétiens d'Égypte sont persécutés. Il est devenu beaucoup plus facile d'obtenir des permis de construire pour des églises qu'il y a une dizaine d'années ou plus, mais il existe toujours des différences entre l'obtention d'un permis de construire pour une mosquée et pour une église. « Nous devons cependant comprendre que le gouvernement a hérité de cette discrimination institutionnelle », explique l'évêque. « Il faut prendre des mesures appropriées ».

Le cheikh Muhammad Sayyed Tantawi, qui est à la tête de la prestigieuse Azhar, a déclaré, peu de temps après être devenu cheikh d'Azhar en 1996, que les musulmans étaient libres de quitter leur religion, mais pas d'attaquer l'islam. Parler de sa propre conversion à toute autre religion à partir de l'islam est considéré comme une attaque contre l'islam. La réponse de l'évêque M<sup>gr</sup> Mounir est prudente : « Je crois que nous devrions être tolérants, accepter un certain degré de liberté, tout en nous efforçant de conserver nos valeurs et notre morale, ce qui représente un enjeu majeur. »

Joe Stork, de l'organisation Human Rights Watch aux États-Unis, est également opposé à un emploi trop large du terme de « persécution ».

Il écrit :

- 1) la persécution est systématique et dirigée contre une personne ou un groupe de personnes en particulier ;
- 2) elle vise à nuire et à causer de la souffrance ;
- 3) il est possible que la discrimination et le harcèlement s'intensifient à tel point et/ou présentent un caractère systématique qui justifierait la qualification de « persécution », mais la question de la graduation est importante, et il est important d'éviter une intensification rhétorique ;

4) il existe d'autres catégories qui peuvent être plus appropriées que la persécution, selon les caractéristiques spécifiques d'une situation donnée.

« Le seul point sur lequel mon opinion diffère de celle de l'évêque [M<sup>gr</sup> Mounir] est que, selon moi, la persécution peut impliquer des actions perpétrées par des personnes ou des groupes autres que le gouvernement ou « la majorité ».

La politique menée par une organisation ou un groupe politique ou religieux, même si cette organisation ou ce groupe repose sur une base très faible, pourrait par exemple constituer une persécution. »

« Je pense qu'il est important de souligner que la discrimination n'est pas nécessairement un « moindre » problème que la persécution, et qu'elle constitue une violation de la législation internationale tout comme de la législation égyptienne (je le présume). La discrimination est souvent de nature structurelle, et ne présente pas nécessairement le caractère délibéré de la persécution. De ce fait, elle est d'une certaine manière plus difficile à combattre, mais non moins douloureuse et blessante pour ceux qui la subissent – au contraire, elle l'est peut-être même davantage. »

Comme le montrent clairement les exemples cités, il convient d'employer le mot de « persécution » avec grande précaution. Il n'est certainement ni juste ni judicieux de décrire les problèmes sociaux existant dans la société comme une persécution. Certes, il faut prendre en main ces problèmes sociaux, mais de façon appropriée.

Il serait souhaitable d'aboutir à une compréhension claire de ce qu'est la persécution, et de définir dans quelles conditions une situation donnée peut être qualifiée de persécution. Mais la persécution n'est pas la seule question à traiter. La discrimination peut constituer un problème énorme pour les individus concernés. Il est certain que la discrimination s'accroît lorsque le climat social se dégrade. Par conséquent, l'une des méthodes permettant de combattre la discrimination consiste à améliorer le climat social. Cela ne s'avérera pas suffisant, mais lorsque l'on aura atteint une compréhension et un but commun, on pourra s'attaquer au problème de la discrimination.

## Des chrétiens persécutés ? Étude de cas en Afrique de l'Ouest

Josef Stamer, MA

Avant d'aborder le thème d'aujourd'hui, je dois avouer que j'ai hésité à accepter l'invitation à cette conférence. Vous comprendrez pourquoi dans la suite de mon propos. La situation des chrétiens et des musulmans en Afrique de l'Ouest tout comme la manière dont se déroule la vie des minorités chrétiennes dans ce milieu islamique est atypique par rapport à l'image que l'on en a généralement. En définitive, c'est la raison qui m'a poussé à exposer ici cette situation.

Des chrétiens persécutés en Afrique de l'Ouest ? De quels pays s'agit-il précisément ? Dans toute la zone subsaharienne sahélienne, l'islam est présent depuis plus de 1000 ans et a contribué à façonner les différentes cultures. L'histoire commune de ces pays serait obscure sans les chroniques et relations de voyage arabes. Pendant des siècles, l'islam fut minoritaire dans ces régions. Il n'est devenu que récemment la religion de la grande majorité. C'est surtout le cas dans des pays comme le Niger, le Sénégal, la Guinée (Conakry) et le Mali. Je vais me référer à ces quatre pays dans mon exposé, avec une approche particulière en ce qui concerne le Mali où j'ai vécu 28 ans.

D'autres situations dans la même région, comme au Tchad ou au Nigeria, sont beaucoup plus complexes et je n'en parlerai pas ici.

Chacun de ces quatre pays a naturellement son caractère propre et l'histoire contemporaine, tout au moins depuis l'indépendance il y a maintenant plus de quarante ans, n'est pas la même. En ce qui concerne notre thème d'aujourd'hui, il existe cependant deux caractéristiques communes essentielles :

- une majorité musulmane atteignant 80 à 95% de la population
- une laïcité de l'État définie par la Constitution.

Quelques chiffres pour la première de ces caractéristiques communes ; je les donne sous réserve car il n'existe pas de statistiques dans ces pays en ce qui concerne l'appartenance religieuse ; ce sont donc des estimations.

Si l'on considère les pays d'Ouest en Est :

Sénégal : environ 90% de musulmans, 5% de chrétiens

Guinée : environ 80% de musulmans, 2 à 3% de chrétiens

Mali : environ 80% de musulmans, 2% de chrétiens

Niger : environ 95% de musulmans, moins de 0,5% de chrétiens.

La seconde caractéristique commune conduit immédiatement à l'interrogation centrale : comment les musulmans d'Afrique occidentale concilient-ils les exigences de leur foi avec la laïcité de l'État alors qu'ils pourraient revendiquer, étant donnée leur écrasante majorité, la constitution d'un État musulman ?

La réponse à cette question revêt tout naturellement une importance primordiale en ce qui concerne la situation des minorités chrétiennes dans ces pays.

Fondamentalement, les musulmans ont une mission politique en tant que communauté de croyants. La vie de la société doit être organisée de telle façon que rien ne s'oppose au plein exercice de la pratique religieuse islamique, autant dans la vie privée que publique. Au contraire, selon le modèle du premier État musulman à Médine, qui fait référence pour la société et le droit, l'État a le devoir d'étayer la vie religieuse sous tous ses aspects. A propos de l'histoire contemporaine, on peut dire la chose suivante : sous la domination coloniale française, la laïcité n'a jamais été appliquée de manière aussi radicale qu'en métropole depuis la séparation de l'Église et de l'État. Il y a toujours eu une collaboration assez intense entre l'administration coloniale et une grande partie des chefs musulmans. Ils savaient se soutenir mutuellement.

En ce qui concerne les rapports entre l'État d'une part et la communauté des croyants musulmans d'autre part, on peut clairement distinguer trois périodes depuis l'indépendance :

1. La période de la fondation de l'État et les premières années après l'indépendance.
2. Les années de la monopolisation du pouvoir par des régimes militaires et/ou des partis uniques.
3. Le mouvement de démocratisation et la tentative de mise en place d'un système accordant un droit de parole plus important à la population.

Je souhaite exclure le Sénégal de cette trilogie car les choses s'y sont déroulées un peu autrement.

1. En ce qui concerne la première période, je pense que l'islam en tant que concept d'un ordre politique n'a joué de rôle ni dans la volonté d'indépendance ni au cours de la fondation des États. Les pères fondateurs de ces États, des intellectuels et des fonctionnaires, avaient la plupart du temps connu l'école laïque française. La collaboration de nombre de figures de proue religieuses avec la puissance coloniale avait écarté celles-ci de la scène politique. Les premières Républiques du Mali et de Guinée, d'obédience marxiste-socialiste, ont « limogé » leurs chefs religieux. La religion devint une affaire privée ce qui, pour un musulman croyant, est une contradiction en soi.

2. Les années 1970 et le début des années 1980 ont vu éclore des dictatures militaires et/ou une monopolisation du pouvoir par des partis uniques.

Le Niger et le Mali sont ici des exemples types, montrant bien comment la religion du plus grand nombre fut soumise et intégrée à l'appareil du Parti et de l'État. Les musulmans devaient d'une part s'organiser au niveau national pour disposer d'un droit de parole. D'autre part, le parti unique avait besoin de la religion pour fédérer les masses. En Guinée aussi, le président Sékou Touré a changé de stratégie après une période de persécution des chefs religieux. Le parti fixe par exemple aujourd'hui les heures et lieux de la prière musulmane afin de ne pas gêner la production ainsi que les thèmes pouvant être débattus dans les mosquées.

3. Le véritable débat sur le rapport entre la religion (c'est à dire l'islam) et le politique a seulement commencé au début des années 1990 avec ce que l'on appelle le mouvement de démocratisation ; il est aujourd'hui en cours. Je ne souhaite esquisser ici que quelques-uns des thèmes principaux de ce débat et de ses difficultés.

Comme je l'ai déjà énoncé, la neutralité religieuse de l'État est inscrite dans toutes les constitutions. Mais que signifie « laïcité » et comment est-elle appliquée ? Dans certains milieux islamiques, le seul mot de laïcité provoque un mouvement de recul car il est assimilé à « athéisme ». Le Niger par exemple a choisi une autre expression dans sa constitution ; mais elle n'offre pas de garantie absolue à la petite minorité chrétienne. Le Droit interdit les partis islamistes. Mais, derrière la dénomination neutre d'un parti peuvent se dissimuler facilement des associations ou des groupes d'obédience islamique qui continuent à réclamer la création d'un État musulman et fondent même leurs revendications sur une interprétation assez particulière de la démocratie : les musulmans formant la majorité de la population, l'État ne peut donc être qu'islamique.

En règle générale, l'interprétation donnée à la neutralité religieuse de l'État permet et encourage même la libre pratique culturelle pour toutes les confessions existantes. Mais des difficultés d'interprétation apparaissent de manière périodique ainsi que des conflits potentiels qui font parfois sursauter les minorités chrétiennes. Ainsi les évêques du Sénégal sont actuellement très préoccupés par l'attitude du nouveau président Abdoulaye Wade. Celui-ci a effectué de manière ostentatoire un pèlerinage auprès de son chef religieux, avant et après les élections, pour solliciter son aide et le remercier, une fois les élections gagnées. Un autre point de conflit qui ressurgit de manière récurrente, en particulier au Sénégal et au Mali, est le débat sur le système scolaire et d'éducation. Un grand nombre d'écoles et d'instituts islamiques, qui se distinguent radicalement des

écoles coraniques traditionnelles, ont été créés de manière privée et avec le soutien des pays arabes producteurs de pétrole au cours des vingt dernières années. L'État cherche certes à contrôler autant que faire se peut cette croissance anarchique et tente éventuellement de l'intégrer au système d'éducation public. Mais en même temps, de plus en plus de mouvements islamistes exigent l'introduction de cours d'instruction religieuse dans les écoles publiques. De manière générale, on assiste à une extension de la pratique de la langue arabe plus importante que par le passé et, en parallèle, à la diffusion d'un modèle islamique originaire des pays arabes.

Depuis 1972, le Code Civil du Sénégal constitue une pomme de discorde pour les chefs religieux musulmans qui le remettent en question de manière récurrente. L'introduction d'un nouveau Code au Niger qui a échoué il y a quelques années face à la résistance de fractions musulmanes, tout comme les réformes passionnellement discutées du Droit de la famille et de l'héritage au Mali sont d'autres indices de la volonté de fonder le Droit sur les principes du Coran et de la tradition islamique.

L'islamisation de la société civile est un processus qui est né tout d'abord du sentiment d'appartenance à une communauté de la population musulmane. Les musulmans en ont une conscience plus aiguë. Mais ici aussi l'État est obligé de prendre des décisions qui ne sont pas absolument neutres ou parfois de capituler sans tambours ni trompettes. Un seul exemple : La mosquée Wahhabiya du centre de Bamako. Un commerçant très croyant a accolé une mosquée privée à son supermarché. Cela provoque depuis des perturbations de la circulation tous les vendredis après-midi car la petite mosquée ne peut accueillir tous les nombreux fidèles et cela contribue à paralyser la circulation dans tout le centre-ville. Dans ce conflit, l'administration municipale et la police ne parviennent pas à s'imposer.

Quelle est donc la situation des minorités chrétiennes dans ce contexte ? Il règne une pleine liberté de conscience et de religion et il ne saurait être question de persécution. Mais la situation demeure précaire et la majorité musulmane doit souvent être prise en compte dans la vie religieuse.

Dans tous les pays que j'ai cités, l'Église possède une image et une influence qui s'étend bien au-delà du faible pourcentage de fidèles qu'elle regroupe. Ceci repose sur toute une série de raisons : du fait d'une meilleure formation, le pourcentage de chrétiens dans les élites et le gouvernement est beaucoup plus élevé que dans l'ensemble de la population. En période de crise, les ecclésiastiques chrétiens sont des arbitres et des intermédiaires appréciés. Dans certains cas ils agissent en collaboration avec des personnalités musulmanes. Mais la raison principale du respect dont jouit l'Église, permettant par-là même le libre

épanouissement de la vie religieuse, me semble surtout reposer sur son engagement social. La qualité des institutions de formation chrétiennes est proverbiale. On ne reconnaît pas seulement le succès de la formation intellectuelle dispensée mais aussi le fait qu'elles proposent une éducation reposant sur un fondement religieux. Au Mali, 80% des élèves des écoles chrétiennes sont musulmans, la plupart des parents de ces élèves acceptent volontairement le sacrifice que représente une instruction plus coûteuse pour faire enseigner des valeurs spirituelles à leurs enfants.

On pourrait dire la même chose en ce qui concerne l'engagement de l'Église en matière de santé, de combat contre le sida, et dans l'aide générale au développement de ces pays périodiquement menacés par la sécheresse et la famine. Les institutions religieuses s'occupent principalement des déshérités et des exclus surtout dans les villes africaines à la croissance explosive.

Dans tous ces domaines, on peut tabler sur une coopération étroite entre chrétiens et musulmans. Beaucoup de musulmans ne considèrent pas comme contradictoire de s'engager dans des organismes et structures chrétiennes.

Dans la vie civile, il existe cependant des cas d'exclusion des chrétiens ou plutôt des non musulmans. C'est par exemple le cas lors de la recherche d'un emploi ou d'un logement. Mais ceci ne peut pas non plus être généralisé. Habituellement, l'acceptation et la tolérance mutuelles dominent, valeurs que le gouvernement présente fréquemment comme étant des caractéristiques fondamentales du peuple du Mali. Elles ont leurs racines dans la tradition africaine et dans l'histoire au cours de laquelle musulmans et non musulmans ont cohabité paisiblement pendant des siècles.

En guise de conclusion, un court regard sur l'avenir. Comme je l'ai déjà dit, la situation des chrétiens dans ces pays n'est pas alarmante, mais elle demeure cependant instable et fragile. Cela doit être pris en compte de manière plus importante dans l'avenir au sein de la vie de l'Église. Les éléments islamistes radicaux n'ont pas la parole actuellement ; plus il existera de zones de liberté, grâce à l'émergence d'une conscience démocratique, moins il sera possible de retomber dans le modèle d'un État islamique.

Dans ce domaine, les Églises chrétiennes doivent aussi s'engager et, à mon avis, plus qu'elles ne l'ont fait par le passé. Il existe par exemple suffisamment de déclarations de synodes à propos de la justice, de la paix et de la réconciliation nationale auxquelles beaucoup de musulmans adhèrent aussi. Mais l'engagement des chrétiens, et particulièrement des élites, dans l'action politique de base qui influe sur la formation d'une opinion et d'une conscience publiques fait encore défaut. L'Église se doit d'être beaucoup plus présente auprès de la jeunesse étudiante dont les perspectives d'avenir sont souvent sombres. Celle-ci est beau-

coup trop facilement la proie de groupes islamistes radicaux ou de faux prophètes venus de l'extérieur, c'est à dire de membres de sectes.

En général, le travail de formation et d'information sur l'islam tout comme les rencontres oecuméniques doivent être poursuivis et intensifiés par les chrétiens. Connaître les exigences fondamentales et les larges possibilités d'interprétation de l'islam permettent seules de l'aborder d'une façon positive. Le danger le plus grand menaçant les minorités chrétiennes en Afrique de l'Ouest serait la formation d'un ghetto chrétien. Cela correspondrait tout à fait à ce que certains milieux musulmans peuvent s'imaginer ; dans un État islamique, le christianisme est certes toléré en tant que religion du Livre, mais les chrétiens deviennent des citoyens de deuxième classe.

Combattre cette tendance est, entre autres, la mission du nouveau centre d'informations et de rencontres que l'archevêque de Bamako projette dans la capitale malienne et à la mise en place duquel je vais participer dans un proche avenir.

## Des chrétiens persécutés ? Étude de cas au Nigeria

George Ehusani

### Remarques préliminaires

Je tiens à féliciter l'Institut Missiologique d'avoir organisé cette conférence, et à le remercier de m'avoir invité à présenter le point de vue nigérian dans la discussion relative à la persécution des chrétiens. En formulant très judicieusement le titre de cette discussion sous forme de question, à savoir : « Des chrétiens persécutés ? », les organisateurs ont, je le pense, voulu que nous examinions, pour différents pays, si la persécution des chrétiens est une réalité, et, le cas échéant, quelles dimensions elle peut atteindre. Je trouve que la manière de formuler le problème peut nous aider à réfléchir, car la persécution religieuse prend aujourd'hui des formes qui n'ont guère de points communs avec celles rencontrées aux origines de l'Église, ou aux temps des croisades et des djihads. Partout où on la rencontre aujourd'hui, la persécution religieuse se pratique souvent d'une manière qui n'est pas flagrante, mais subtile. Ce qui, dans certaines parties de notre monde contemporain, survient parfois sous le manteau de violences d'origine religieuse, est le résultat cumulé de l'interaction d'une multitude de facteurs complexes, notamment de l'échec de structures socio-économiques et politiques dans de nombreuses sociétés, qui mettent en jeu des injustices réelles, ou perçues comme telles, une pauvreté largement répandue, un chômage des jeunes à grande échelle, avec les conséquences que cela entraîne : colère, crime, violence et guerre. Je crois que toute réflexion sur la persécution des chrétiens, telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui, doit tenir compte de ces réalités complexes.

Le dictionnaire définit aujourd'hui une personne persécutée comme quelqu'un qui est victime d'agressions, de harcèlements, de tortures, d'humiliations, d'intimidations et d'oppressions. Les motifs d'une persécution peuvent être liés à la croyance religieuse, à l'origine raciale ou aux coutumes culturelles de la victime. Nous nous limiterons ici à la persécution dont sont victimes les chrétiens au Nigeria du fait de leurs croyances religieuses. Je pense qu'une discussion sur ce sujet a tout lieu d'être, et ce pour deux raisons : la première est que notre mandat de missionnaire nous ordonne de prêcher l'Évangile aux quatre coins du globe, que nous soyons bien accueillis ou non. Du vivant de Jésus, sa propre expérience et celle vécue par ses premiers disciples annoncent déjà que la persécution allait être un phénomène qui accompagnerait la foi. Saint Paul va encore plus loin, et fait de la persécution une pierre angulaire de notre salut, quand

il dit que nous, les chrétiens, devons prêcher cet Évangile, que nous soyons les bienvenus ou non. Il ajoute même que le fait même de ne pas prêcher l'Évangile constitue une malédiction. Quand nous examinons l'expérience du prophète Mohammed et de ses premiers fidèles, nous pouvons avancer que chaque religion a toujours fait l'objet de persécutions, et que la capacité de résister aux persécutions a été généralement considérée comme la marque caractéristique des véritables croyants.

Au fur et à mesure que le monde a évolué, donnant naissance à de nouveaux principes de gouvernement, l'aspect central de la personne humaine individuelle, et le besoin de respecter sa dignité et sa liberté de conscience sont devenus la base de la légitimité de tout gouvernement. Après les deux guerres mondiales, qui ont coûté la vie à plus de trente millions de personnes, le monde s'est réveillé, et a ressenti le besoin de trouver une base concrète permettant de garantir le droit des citoyens, réflexions qui débouchèrent sur la création de la Société des Nations, qui fut remplacée en 1948 par l'Organisation des Nations unies. Le texte de la Déclaration universelle des Droits de l'homme, adopté en 1948, constituera plus tard la base de règles visant à assurer que tous ses signataires fondent la légitimité de leur gouvernement sur la garantie et le respect des Droits de l'homme. Ce qui est extrêmement important dans ce contexte, c'est le fait que, progressivement, le monde s'est rendu compte que, avec cette évolution, de nombreuses injustices sociales que nous considérons jusqu'alors comme normales n'étaient plus tolérables. Du mouvement d'abolition de l'esclavage à la campagne en faveur de la décolonisation, du mouvement de libération de la femme à la campagne, aujourd'hui largement répandue, en faveur d'un environnement naturel durable, les hommes et les femmes commencent à parler l'un de l'autre dans des termes évoquant une fraternité commune, et à désigner notre planète comme étant un patrimoine commun, non seulement pour les humains, mais aussi pour tous les êtres vivants.

Dans notre réflexion, nous diviserons cet exposé en trois parties : la première examinera en détail les origines historiques de la persécution religieuse au Nigeria. La deuxième évoquera les principaux enjeux autour desquels s'est pratiquée cette persécution, et la manière, parfois sournoise, dont elle se manifeste. Dans la troisième partie, nous tenterons de considérer les défis auxquels est confrontée une nation en quête d'un certain niveau de sécularité, dans un monde qui connaît une globalisation croissante. La récente instauration de la loi islamique de la Charia dans de nombreux États du Nord du Nigeria servira de toile de fond à notre analyse.

## 1. Les origines historiques de la persécution religieuse au Nigeria

On peut dire que l'histoire de ce que l'on entend aujourd'hui par « persécution religieuse » au Nigeria prend ses racines dans les stratégies qui ont débouché sur l'intégration du Nigeria dans le système capitaliste international existant, et dans l'exploitation de ses ressources naturelles. Ce sont les colonisateurs britanniques qui ont mis le Nigeria en contact avec ce système. Avant l'arrivée des Britanniques, les Portugais et autres groupes disparates d'explorateurs et de marchands de petite envergure avaient fait des incursions dans de nombreuses régions riveraines de ce qui constitue l'actuel Nigeria. Au niveau de la religion, de nombreux missionnaires, d'abord protestants, puis catholiques, ont commencé, au début du XV<sup>e</sup> et du XVI<sup>e</sup> siècle, à se disséminer dans diverses régions de ce qui constitue l'actuel Nigeria. Les missionnaires chrétiens avaient été toutefois devancés par l'avènement des adeptes de l'islam, qui, dès le XI<sup>e</sup> siècle, s'étaient aventurés dans la partie nord-est de l'actuel Nigeria, où ils avaient fondé des villes-États. Ces événements isolés restèrent souvent sporadiques, car nombre de ces aventuriers furent tués ou furent atteints de maladies et moururent dans ce qui était alors connu sous le nom de « tombe de l'homme blanc ». Mais, en dépit de la perspective de se rendre sur le « continent noir » et dans la « tombe de l'homme blanc », les dangers ne découragèrent pas ceux qui étaient partis y chercher fortune.

Avec l'expansion du commerce et les opportunités qu'elle offrait, les Britanniques intensifièrent leurs expéditions tout le long du Niger, de manière à étendre leurs activités commerciales. Ces opérations de pénétration du pays trouvèrent leur aboutissement dans la conquête du Califat de Sokoto en 1903, un siècle après la fondation de ce même califat (en 1804). Quand les missionnaires suivirent pour exercer leur sacerdoce dans les régions méridionales du Nigeria, ils apportèrent avec eux l'éducation occidentale et la foi chrétienne. Dans de nombreuses communautés, ces deux éléments formaient d'ailleurs plus ou moins un tout, les mêmes bâtiments étant par exemple utilisés à la fois comme écoles et comme églises. L'expérience faite par les Britanniques avec le produit de l'éducation occidentale s'avéra problématique : les Nigériens instruits furent en effet les premiers à défier le colonialisme britannique, réaction qui fut considérée comme étant plus qu'un simple acte belliqueux. Les Britanniques réagirent en isolant certaines parties du Nord qui avaient des frontières communes avec le califat, qui s'était entre-temps effrité. La faiblesse économique de ces régions les incitait, entre autres, à maintenir le système féodal établi par le califat, système qui pratiquait l'esclavage. Dans le califat, l'état d'esclave était réservé aux non musulmans, puisque le califat avait pour objet de consolider encore l'existence de l'islam. Les Britanniques étaient extrêmement favorables au système féodal,

qui, fondé sur les principes de l'islam, professait une approche de la vie marquée par une soumission fataliste à la volonté de Dieu. Cette disposition religieuse se répandit vite parmi une population en majorité illettrée et pauvre, qui, étant largement disposée à accepter sa condition sociale comme étant la volonté de Dieu, ne souhaitait donc pas modifier sa situation.

C'est pourquoi les Britanniques acceptèrent de signer avec le califat un pacte garantissant que les missionnaires ne seraient pas autorisés à pénétrer dans les zones musulmanes. Baptisé « Pacte de non-ingérence », ce texte garantissait que les Britanniques n'autoriseraient pas les missionnaires à venir prêcher dans les régions musulmanes. Même quand les chrétiens venus du sud partirent s'installer dans le Nord, en tant que travailleurs qualifiés (qualification obtenue grâce à leur éducation occidentale) ou en tant que commerçants, leur droit au culte fut restreint. Afin de venir à bout du problème, les Britanniques mirent en place une législation qui consignait les chrétiens dans des quartiers situés en bordure, voire complètement à l'extérieur des grandes villes. Ces quartiers, baptisés Sabon Gari (ville nouvelle), bordaient toutes les grandes villes musulmanes du Nord. Ils étaient considérés avec mépris, comme étant des quartiers où l'on pouvait consommer de l'alcool, et où la prostitution florissait. En pratique, cela signifiait que tous les musulmans qui voulaient pécher étaient libres de se rendre au Sabon Gari. On vit ainsi s'imposer subrepticement une image qui présentait le christianisme comme une religion inférieure qui tolérait le péché.

La création des Sabon Gari a précédé de quelque soixante ans celle des ban-toustans par l'apartheid en Afrique du Sud ! Mais ici, dans ces structures de discrimination, la semence de la persécution des chrétiens et d'une forme d'apartheid était déjà jetée. Les chrétiens vivant dans le Nord allaient continuer à être considérés comme des étrangers, comme des hommes et des femmes n'appartenant pas vraiment à la communauté. Et, en leur qualité d'étrangers, leurs possibilités étaient bien entendu limitées. Pour accéder tant à des emplois qu'à l'éducation, aux médias publics et à la propriété, les chrétiens du Nord étaient considérés comme des êtres inférieurs, soumis au bon vouloir de ceux qui estimaient que le pays leur appartenait. Cette contradiction persista aussi longtemps que les Nigériens se sont définis eux-mêmes par rapport à leur appartenance à l'une des trois grandes régions du pays : le Nord, l'Ouest et l'Est – et ce jusqu'à la proclamation de l'indépendance, et même encore après. Même le processus de création des États et des gouvernements locaux n'a pas amélioré les choses.

On comprendra aisément, d'après les remarques précédentes, où la semence de la persécution a commencé à être jetée. Depuis ces périodes éloignées et jusqu'à aujourd'hui, les musulmans ont été habitués à se considérer comme supérieurs aux autres citoyens, par le fait même qu'ils vivaient dans un environne-

ment qui les traitait comme citoyens de première classe, et qui traitait les autres comme citoyens de seconde classe. Le fait qu'un arrangement politique « tordu » ait fait du Nord une région deux fois plus importante, en surface et en population, que l'ensemble de la partie méridionale du pays garantissait que, même en termes de politique électorale, le Nord détenait une puissance que lui conféraient les structures de l'État moderne. De ce fait, même le Nigeria d'aujourd'hui est la continuation de son ancienne forme.

## 2. Comment se manifestent les persécutions religieuses au Nigeria ?

La persistance avec laquelle s'exercent les persécutions et discriminations contre les chrétiens au Nigeria s'est encore aggravée au fur et à mesure que s'est accrue la course au pouvoir politique dans le pays. Depuis les débuts de la vie politique, les non musulmans du Nord du Nigeria se sont vu dire dans des termes sans ambiguïté que l'appartenance à l'islam présentait des avantages. À cet égard, le parti dominant, le Northern Peoples' Congress (N.P.C.) a adopté comme devise : « Un seul Nord, un seul peuple ». Mais quatre ans à peine après la déclaration de notre indépendance, la volonté de la classe politique régnante du Nord ne faisait aucun doute : « Un seul Nord, un seul peuple, une seule religion ». C'est pourquoi le premier dirigeant du Nigeria du Nord, Alhaji Muhammad Bello, le sardauna de Sokoto, comme on le nommait, a entrepris une vaste campagne de conversion à l'islam dans tout le Nord. Il était par exemple indispensable d'être musulman pour accéder à toute fonction économique et politique significative dans la région. Le message était clair : « Si tu veux réussir dans la fonction publique, convertis-toi à l'islam ; si tu veux réussir dans les affaires, deviens musulman ; si tu veux faire carrière dans la politique, convertis-toi à l'islam. »

Au niveau de la vie traditionnelle, les populations non musulmanes du Nord du Nigeria ont été souvent soumises à des dirigeants musulmans, qui ont fréquemment détruit leurs institutions sociales et traditionnelles. Les personnalités locales qui souhaitaient gouverner sur leurs communautés étaient massivement incitées à se convertir à l'islam, le fait d'être musulman étant considéré comme une condition sine qua non pour l'accession au pouvoir. Cela ne tenait aucunement compte du fait que ceux qu'ils devaient gouverner avaient leur propre culture et n'étaient pas musulmans. Cette réglementation injuste, qui s'est maintenue jusque récemment, a été source de nombreux conflits et de situations de crise dans le Nord du Nigeria.

Étant donné que les musulmans du Nord du Nigeria ont pris l'habitude de considérer les non musulmans parmi eux comme des étrangers, les problèmes les plus graves ont souvent eu pour objet la terre, son acquisition et son usage.

Ces problèmes persistent encore aujourd'hui. Comme dans la plupart des sociétés africaines traditionnelles, la possession de terres au Nigeria a été largement considérée comme une question relevant de la communauté et de la famille, une question soumise aux normes et aux coutumes traditionnelles qui en régissaient la distribution. Mais, en 1976, le gouvernement fédéral a promulgué le « Land Use Decree », décret qui déposait les communautés et les familles de leurs terres, pour les redistribuer surtout entre les mains du gouvernement. La conséquence en a été que les gouvernements des États ont mis en place des procédures et des modalités très difficiles pour l'allocation de terres.

Dans ces conditions, acquérir des terrains pour y construire des églises ou des écoles est devenu une opération très risquée. Même dans les régions où les indigènes locaux étaient devenus chrétiens, comme c'est le cas dans la majeure partie des États de Kano, de Katsina ou de Kebbi, les gouvernements de ces États ont eu tendance à les traiter comme s'ils s'étaient rendus coupables de trahison. Durant les cent dernières années, quand l'islam est devenu le véhicule du progrès économique et politique, les indigènes de ces États qui décidèrent de ne pas se convertir, comme les Maguzawa, sont, pour la plupart, restés pauvres. Même les Fulani, qui ne se sont pas convertis à l'islam, sont restés des bergers nomades. Mais quand les Églises ont entrepris d'offrir l'éducation à ces populations indigènes, de nombreux États à dominance musulmane ont tout fait pour empêcher ces communautés de recevoir une éducation occidentale, cela s'expliquant par le pouvoir que confère aujourd'hui l'éducation et par le fait que ces personnes instruites sont à même de faire face aux réalités de leur condition sociale, et souhaitent des jours meilleurs, pour elle-mêmes et pour leurs peuples. Cela explique pourquoi, à l'heure actuelle, le christianisme est plus qu'une simple religion pour la plupart des communautés non musulmanes dans les États du Nord. C'est un instrument qui leur permet de se protéger contre l'islam et d'affirmer une nouvelle identité. C'est pourquoi la plupart des escarmouches, conflits et troubles auxquels est confrontée aujourd'hui la ceinture centrale du Nigeria ont leurs origines dans la recherche d'une indépendance culturelle et économique, plutôt que dans la pure affirmation d'une croyance.

Se voyant continuellement refuser des terres pour construire leurs églises, les chrétiens ont souvent eu recours à des installations de fortune. Il arrive aussi que des chrétiens fassent don aux Églises de terrains acquis pour construire leur habitation. Mais quand des églises sont érigées sur de tels terrains, il arrive souvent que les autorités musulmanes les détruisent, alléguant qu'il est fait ainsi mauvais usage du territoire, et qu'il s'agit donc d'édifices illégaux. Dans de nombreuses écoles supérieures et universités des États du Nord, dont celles appartenant au gouvernement fédéral, aucun endroit n'est prévu pour le culte chrétien, alors que

les mosquées y abondent. Qui plus est : les mosquées sont autorisées à se développer dans des institutions semblables dans les autres régions du pays majoritairement chrétiennes.

Au niveau économique, les chrétiens sont confrontés à de graves problèmes. Mis à part le fait qu'ils ont le sentiment de ne pouvoir accéder à aucun pouvoir dans le pays, il existe une différence marquée entre la manière dont le monde occidental et le monde arabe considèrent leur rôle respectif dans le développement de ce que l'on pourrait appeler leurs « États satellites ». Aujourd'hui, grâce à sa richesse pétrolière, le monde arabe se voit investi d'une nouvelle mission : prêcher le Coran dans les moindres recoins du globe. La richesse pétrolière étant en effet un cadeau provenant de la bonté d'Allah, ce pétrole doit être utilisé pour propager le message d'Allah et soutenir l'œuvre de l'islam. C'est pourquoi aucune distance n'est trop grande, ni aucun sacrifice trop grand quand ils sont faits au nom de l'islam. On assiste non seulement à un surcroît d'élan pour la pratique de la dawah (évangélisation), mais aussi, de la part de la Libye, de l'Arabie saoudite, du Koweït ou de l'Iran, à une véritable surenchère dans l'enjeu qui consiste à promouvoir le message de l'islam. Il peut y avoir, certes, certaines différences idéologiques à résoudre, mais quand il s'agit de soutenir l'œuvre de l'islam, il est facile de réduire ces différences.

La mission est donc la même depuis les années 60, quand le Premier ministre du Nigeria du Nord a utilisé de l'argent arabe pour lancer une vaste campagne de conversion à l'islam, dans le cadre du projet « L'islam en Afrique », projet lancé par le Général Yar'adua, décédé depuis. Considérant le Nigeria comme plate-forme, les promoteurs de l'islam croyaient que le fait d'être présents au Nigeria était essentiel pour gagner un continent qu'ils estimaient être en droit de conquérir, s'ils n'en avaient pas été brutalement empêchés par les colonisateurs occidentaux. Tragiquement, les nations occidentales parlent aujourd'hui d'une ère post-chrétienne, et les hommes d'affaires occidentaux qui représentent des multinationales sont davantage disposés à soutenir l'islam qu'à se préoccuper du christianisme. Un géant occidental de la construction, tel que Julius Berger, trouvera ainsi plus facile d'exprimer sa générosité en construisant (et en faisant don) d'une mosquée de marbre à Minna, Abuja ou Sokoto, plutôt qu'en aidant à construire une église au Nigeria. Certes, l'objectif principal poursuivi par Julius Berger en faisant don de mosquées est de servir ses intérêts commerciaux, car parmi les personnalités au pouvoir qui détiennent des positions clés et qui seront en mesure de récompenser Julius Berger en lui procurant d'énormes contrats, la plupart sont musulmans, mais ce sont ces contradictions qui ont enhardi les musulmans, et rendu leur classe dirigeante aussi arrogante et aussi provocatrice. Ils se considèrent aujourd'hui comme étant du côté du vainqueur, et croient aussi que ceux qui

veulent participer au pouvoir doivent soit se joindre à eux, soit rester dans l'isolement.

### 3. La persécution religieuse et la crise de la sécularité au Nigeria

Depuis l'avènement, le 29 mai 1999, du nouveau régime politique au Nigeria, la crise liée à la Charia a, plus que tout autre facteur, menacé la stabilité de l'État. Comment en est-on arrivé là, et quelles sont les implications pour la stabilité de l'État ? Quelles sont les implications pour les chrétiens et les non musulmans au Nigeria ? Il est important de signaler que les enjeux liés au statut de la loi islamique ont toujours fait partie de notre vocabulaire national. Dès la fin des années 1950, juste avant l'indépendance, le gouvernement régional du Nord avait dépêché des délégations au Soudan et au Pakistan, afin de se renseigner sur le statut de la loi islamique dans des sociétés plurielles. Les conclusions de leurs enquêtes ont servi de base au Code pénal qui a été alors instauré. Dans les différents débats constitutionnels qui se sont succédé au Nigeria (1978/79, 1988/89 et 1995), le statut de la Charia s'est avéré problématique. Les questions traitées lors de ces débats concernaient toutefois surtout les recours en appel de jugements prononcés par les tribunaux de première instance, et jusqu'à la Cour suprême. La revendication centrale des musulmans était d'adopter les tribunaux de la Charia pour seules cours d'appel d'état, et d'instaurer une cour possédant, en matière d'appel, un statut équivalent à la Cour suprême. La réponse des experts a été de dire qu'un pays ne pouvait pas avoir deux Cours suprêmes. Telle était la situation jusqu'au 29 mai 1999.

Depuis la déclaration, puis l'adoption officielle de la loi islamique, instaurée d'abord dans l'État de Zamfara, la plupart des États du Nord ont adopté une position similaire. Élaboré par des acteurs politiques, ce problème était considéré essentiellement comme faisant partie des combats internes dont l'enjeu était d'élargir l'espace politique au Zamfara. Le jeune gouverneur du Zamfara ayant réussi à devenir une célébrité et à se faire considérer comme un héros, la plupart des autres gouverneurs subirent la pression de leurs adeptes qui réclamaient l'instauration de la Charia comme système légal. Dans ces États, les chrétiens vivent dans la crainte constante de harcèlement et d'intimidation. Dans la réalité, la Charia transforme ce qui était jusqu'alors un État séculier en un État islamique, au sein duquel les droits des non musulmans sont grossièrement restreints et outrageusement violés. Les femmes sont celles qui sont souvent les plus touchées par ces changements de système légal de l'État.

Le fait est que ni le Président ni le parti n'ont été capables de rappeler le Gouverneur à l'ordre. Telles que les choses se présentent actuellement, il n'est certainement pas question de revenir sur l'instauration de la Charia. Pour un gou-

verneur, toute tentative de faire marche arrière équivaldrait à un acte suicidaire – politique et physique. Alors, où allons-nous ? Où en sont les chrétiens dans les États affectés ? Je tenterai de répondre à ces questions dans ma conclusion.

### Conclusion

La crise de la Charia doit être replacée dans le contexte du pouvoir en place au Nigeria. Quand on pense que les musulmans – tant en qualité de généraux militaires que de civils – ont gouverné le pays pendant près de trente ans depuis son indépendance, on peut imaginer ce que signifierait tout semblant de perte de pouvoir. De plus, il semblerait que l'inclination marquée par le Président Obasanjo en faveur de la religion pentecôtiste, et la manière dont la communauté pentecôtiste a réagi, tant à l'étranger qu'au Nigeria, aient fortement contribué à effrayer les musulmans à la perspective d'un Président relié à la religion chrétienne. Mais la meilleure arme pouvant être utilisée pour endiguer la Charia réside dans la question de savoir si le Président peut prendre des mesures fondamentales pour résoudre les problèmes de la pauvreté et du chômage. Tous ceux qui se sont engagés dans l'armée de la Charia appartiennent à une foule hétéroclite de jeunes sans travail, originaires de toutes les régions du Nord. Mais il faut reconnaître que ce phénomène n'est pas limité au Nord. Dans toutes les autres régions du Nigeria, que ce soit dans le Sud-Ouest, le Sud-Est ou le Sud du pays, ces jeunes chômeurs se sont dressés pour prendre toute une population en otage, et le règne de la terreur et du brigandage armé auquel est confrontée la nation est la manifestation de ces contradictions.

Un État séculier est l'option que le Nigeria doit choisir. Mais nous ne pouvons pas examiner le statut « séculariste » de l'État nigérian sans comprendre exactement les enjeux qui ont fait aujourd'hui de la religion un élément aussi important dans la vie de tant de personnes au Nigeria. L'incapacité d'accéder au pouvoir est une arme dangereuse dans les mains d'individus qui ont les capacités physiques et sont disposés à travailler, mais qui se trouvent restreints dans leur action. Les réactions qui se manifestent, dans de nombreuses cités européennes, à l'encontre des immigrants montrent que, dans leurs principes, les enjeux sont fondamentalement identiques, même si la manière dont ils s'expriment est différente. Il faut admettre que les problèmes de la pauvreté et de l'illettrisme, générés par la corruption massive de l'élite au pouvoir (les musulmans comme les chrétiens) sont ce qui nous a amenés là où nous sommes aujourd'hui. L'une des manières de venir à bout du problème est d'instaurer un dialogue qui aille au-delà de ce qui a toujours été conçu par le gouvernement, qui semble avoir une approche trop étroite des problèmes.

Réclamant au gouvernement que celui-ci s'attaque au problème de la persécution des non musulmans dans le Nord du Nigeria, la population a eu tendance à recourir à la violence pour appuyer ses revendications. Elle estimait en effet qu'elle ne pouvait pas compter sur les organes de sécurité, et que le gouvernement ne s'était jamais penché sérieusement sur le problème, se contentant de mettre en place des commissions et des comités. Il faut comprendre les structures d'injustice qui ont fait que cette persécution s'est maintenue. Dans d'autres régions du pays, cette persécution se manifeste sous le couvert de conflits tribaux. Le défi que représente la mise en place d'une structure politique viable consistera à maîtriser les injustices perpétrées par une société pourtant signataire de nombreuses conventions internationales concernant les Droits de l'homme et autres libertés. Il va sans dire que nous devons continuer à attirer l'attention de la communauté internationale sur ces problèmes, mais la communauté internationale doit elle-même apporter son soutien en veillant à ce que les dirigeants de pays tels que le Nigeria se conforment aux règles et conventions internationales.